

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport



Avertissement

Sauf indication contraire, les données financières contenues dans le présent rapport font référence à l'année financière, soit à la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Les références à l'année scolaire correspondent généralement à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Pour certains indicateurs, la reddition de comptes est effectuée en fonction des résultats d'une année antérieure, soit les résultats disponibles les plus récents.

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination

Direction des politiques et des relations extérieures

Révision linguistique, graphisme et édition

Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère : www.mels.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014

ISBN 978-2-550-71335-7 (Version imprimée)

ISBN 978-2-550-71336-4 (Version électronique PDF)

ISSN 1715-8818 (Version imprimée)

ISSN 1715-8826 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Élaboré conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère relativement à son Plan stratégique 2009-2013, qui a été prolongé d'une année, à sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et à son Plan d'action de développement durable 2013-2015. Il traite également de l'utilisation des ressources allouées au Ministère et de l'application des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

L'information présentée dans ce rapport témoigne des efforts déployés par le personnel du Ministère et par ses partenaires pour relever les défis qui se posent dans le système d'éducation québécois et le domaine du loisir et du sport. La capacité de nos organisations à faire face à ces défis est déterminante pour l'avenir du Québec. Je tiens donc à souligner l'engagement et le travail de ces femmes et de ces hommes qui contribuent à notre mission avec compétence et professionnalisme. Je les remercie très sincèrement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,



YVES BOLDUC

Québec, septembre 2014

Monsieur Yves Bolduc
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous sou mets le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Ce rapport présente les résultats obtenus par le Ministère au regard des cibles fixées dans son Plan stratégique 2009-2013, qui a été prolongé d'une année. Il rend compte également des engagements énoncés dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et des objectifs définis dans son Plan d'action de développement durable 2013-2015. Il met aussi en évidence les efforts déployés par le Ministère pour utiliser de façon optimale les ressources mises à sa disposition et répondre aux diverses exigences législatives et gouvernementales.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des membres du personnel à la mission du Ministère ainsi que l'apport essentiel de ses partenaires. Je les salue et les remercie de mettre leur compétence et leur professionnalisme au service de l'éducation, du loisir et du sport et, par le fait même, de toute la société québécoise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La sous-ministre,



Marie-Claude Champoux

Québec, septembre 2014

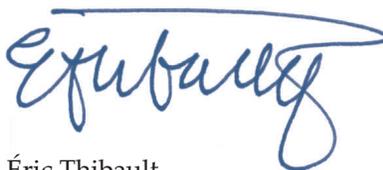
La déclaration sur la fiabilité des données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2014.

Les membres du comité de direction,



Marie-Claude Champoux
Sous-ministre



Éric Thibault
Sous-ministre adjoint au soutien aux réseaux et
aux enseignants



Nicole Lemieux
Sous-ministre adjointe aux politiques et au
soutien à la gestion



Luc Fournier
Sous-ministre adjoint au loisir et au sport



Chantal C. Beaulieu
Sous-ministre adjointe aux services aux
anglophones, aux autochtones et aux
communautés culturelles



Normand Pelletier
Sous-ministre adjoint au développement
pédagogique et au soutien aux élèves

Québec, septembre 2014

Le rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Madame Marie-Claude Champoux
Sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il incombe à la direction du Ministère d'assurer l'exactitude et l'intégralité de ces renseignements de même que leur divulgation.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, sur la base de l'examen que nous avons effectué. Notre examen a été mené conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à mener des discussions à partir de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LB', with a horizontal line underneath.

Christian Boivin, CPA, CA

Québec, septembre 2014

Table des matières

La présentation du Ministère, de ses partenaires et des réseaux	1
Les faits saillants en 2013-2014	7
Section 1 Les résultats en 2013-2014 au regard du Plan stratégique 2009-2013	11
Le sommaire des résultats	12
Enjeu 1 L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans	28
Enjeu 2 Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir	35
Enjeu 3 Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux	42
Enjeu 4 L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation	46
Enjeu 5 L'engagement de la population dans un mode de vie actif	48
Enjeu 6 Une prestation de services de qualité	52
Section 2 Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	55
2.1 Les renseignements généraux	55
2.2 L'admissibilité à l'enseignement en anglais	56
2.3 Les preuves d'études secondaires	57
2.4 Les autorisations d'enseigner	58
2.5 L'aide financière en matière de loisir et de sport	59
2.6 Le traitement des plaintes	60
Section 3 Les résultats relatifs au développement durable	61
3.1 Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2013-2015	61
3.2 Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques	71
Section 4 L'utilisation des ressources	73
4.1 La gestion des ressources humaines	73
4.2 La gestion des ressources financières et budgétaires	80
4.3 La gestion des ressources informationnelles	84
Section 5 Les autres exigences législatives et gouvernementales	87
5.1 Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais	87
5.2 L'égalité entre les femmes et les hommes	87
5.3 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration	91
5.4 La protection des renseignements personnels	91
5.5 La politique de financement des services publics	93
5.6 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	95
Section 6 Le rapport d'activité 2013-2014 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	107
Annexes	119
Annexe 1 Indicateurs retirés de 2009-2010 à 2012-2013	121
Annexe 2 Indicateurs retirés à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	123
Annexe 3 Lois et règlements	124
Annexe 4 Organigramme	129
Annexe 5 Tableau du plan stratégique 2009-2013	131

La présentation du Ministère, de ses partenaires et des réseaux

■ La mission

En vertu de sa loi constitutive, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport exerce ses activités dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans les domaines du loisir et du sport. Ses activités visent notamment à :

- ▶ promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- ▶ contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à élever le niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que le niveau de la pratique récréative et sportive des Québécoises et Québécois;
- ▶ mener des actions concertées avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour favoriser la continuité, le développement et l'intégration des parcours éducatifs;
- ▶ contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

■ Les créneaux d'activité et les outils d'intervention

Le Ministère assume le rôle et les responsabilités qui lui sont conférés par les lois en exerçant six grandes fonctions qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- ▶ orienter et planifier les services éducatifs offerts sur le territoire en vue de répondre aux besoins de la population québécoise;
- ▶ informer la population sur le rendement du système d'éducation, sur son évolution et sur l'atteinte des objectifs fixés;
- ▶ sensibiliser et informer les citoyennes et les citoyens pour qu'ils adoptent un comportement respectueux et sécuritaire lorsqu'ils pratiquent des activités récréatives et sportives;
- ▶ contribuer à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport et soutenir ses partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité;
- ▶ assurer une saine gestion des ressources allouées par l'Assemblée nationale et voir à leur répartition;
- ▶ conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans l'élaboration et l'adoption de projets de loi ainsi que dans l'exercice de ses autres fonctions politiques.

Pour l'exercice de ses activités, le Ministère dispose de différents outils d'intervention dont :

- ▶ les lois et les règlements qui sont sous la responsabilité du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (voir l'annexe 3);
- ▶ les orientations données aux réseaux de l'enseignement, de même que les règles annuelles d'attribution des ressources financières affectées à l'éducation, au loisir et au sport par l'Assemblée nationale;
- ▶ la délivrance des autorisations d'enseigner, la négociation et l'agrément, en collaboration avec les commissions scolaires, des conditions de travail du personnel syndiqué, ainsi que la détermination par règlement des conditions de travail du personnel d'encadrement;
- ▶ l'autorisation de projets d'immobilisations soumis par des commissions scolaires et l'attribution de subventions à cette fin;
- ▶ les programmes d'études de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, ceux de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ainsi que les épreuves uniques aux fins de la sanction des études secondaires;
- ▶ la délivrance, le renouvellement et la modification des permis d'enseignement des établissements du réseau de l'enseignement privé, pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, de même que l'attribution des agréments aux fins de subventions;
- ▶ la gestion de programmes de recherche, l'évaluation de programmes ainsi que la collecte, le traitement et la diffusion de données utiles à la gestion du système d'éducation;
- ▶ les programmes d'aide financière en matière de loisir et de sport;
- ▶ les orientations données aux organismes de sport dans les quatre sphères de la pratique sportive, à savoir l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence;
- ▶ la recherche, l'éducation du public, la conception de méthodes de formation, l'aide à l'élaboration de règles de sécurité et la promotion de l'éthique en matière de loisir et de sport.

■ La structure organisationnelle

Pour réaliser ses mandats, le Ministère a divisé ses activités en cinq secteurs. L'organigramme présenté à la fin du document illustre la structure organisationnelle au 31 mars 2014.

■ Les services

En matière d'éducation, les organismes des réseaux de l'enseignement, c'est-à-dire les commissions scolaires et les établissements d'enseignement publics et privés (écoles, centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes), sont chargés d'offrir des programmes d'études et des services éducatifs.

En matière de loisir et de sport, le Ministère peut compter sur de nombreux partenaires pour réaliser sa mission. Que ce soit les fédérations sportives québécoises, les organismes nationaux de loisir, le Réseau du sport étudiant, Sports-Québec, le Conseil québécois du loisir, les unités régionales de loisir et de sport ou l'ensemble des organismes régionaux, locaux, municipaux et scolaires, tous participent à la mise en œuvre de projets favorisant la pratique d'activités physiques par la population québécoise. De plus, dans le cadre de la Loi sur la sécurité dans les sports, le Ministère prête son concours technique aux organismes sportifs pour l'élaboration et la diffusion de règles de sécurité, de normes et de guides à l'intention des intervenants.

Le Ministère offre certains services directs à la population. À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, publiée sur le site Web du Ministère, dresse l'inventaire des services offerts et indique où il faut s'adresser pour les obtenir. Elle définit le niveau et la qualité des services offerts et invite la population à participer à l'amélioration de ces services en exprimant ses attentes.

■ Les comités réalisant des travaux pour le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut compter sur les travaux de divers comités dans les différents domaines de sa compétence. À titre d'exemples, mentionnons le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, le Comité sur les affaires religieuses, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, le Comité d'examen des demandes dérogatoires, la Commission consultative de l'enseignement privé et le Conseil supérieur de l'éducation. Le ministre peut également bénéficier des avis fournis par des comités administratifs mis sur pied à sa demande, tels que le Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques, le Comité-conseil sur les programmes d'études et la Commission de l'éducation en langue anglaise.

■ Les partenaires

Dans le domaine de l'éducation, le Ministère remplit sa mission sur la base d'un partage de responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), qui offrent des programmes d'études et des services éducatifs aux élèves. Ces organismes constituent les premiers interlocuteurs du Ministère.

De plus, le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs du milieu scolaire qui se préoccupent de la formation des élèves ainsi que du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences : des regroupements d'organismes d'enseignement, des associations syndicales, des représentants du marché du travail, des organismes socioéconomiques, certains ordres professionnels, des organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, des regroupements de parents, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les cégeps et les universités.

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Selon leurs champs d'action, ils sont issus des milieux associatifs ou municipaux, des domaines de l'éducation ou de la santé ou encore du secteur privé.

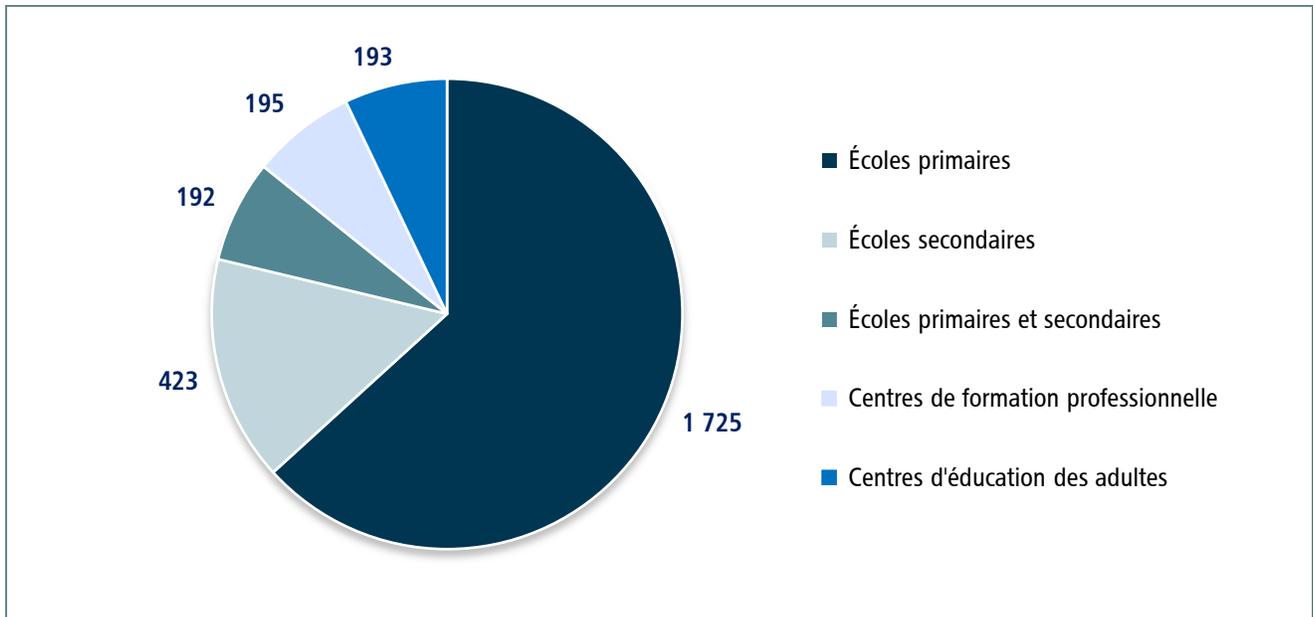
Des centaines de milliers de bénévoles et de travailleurs permanents font partie d'organisations récréatives et sportives. Il faut également souligner l'apport des personnes-ressources qui encadrent des athlètes et des participants à diverses activités. Investissant temps et énergie dans le développement du loisir et du sport, toutes ces personnes collaborent à la réalisation de la mission du Ministère en ces matières.

Enfin, le Ministère s'associe aux autres ministères et organismes gouvernementaux pour contribuer au développement de la société québécoise.

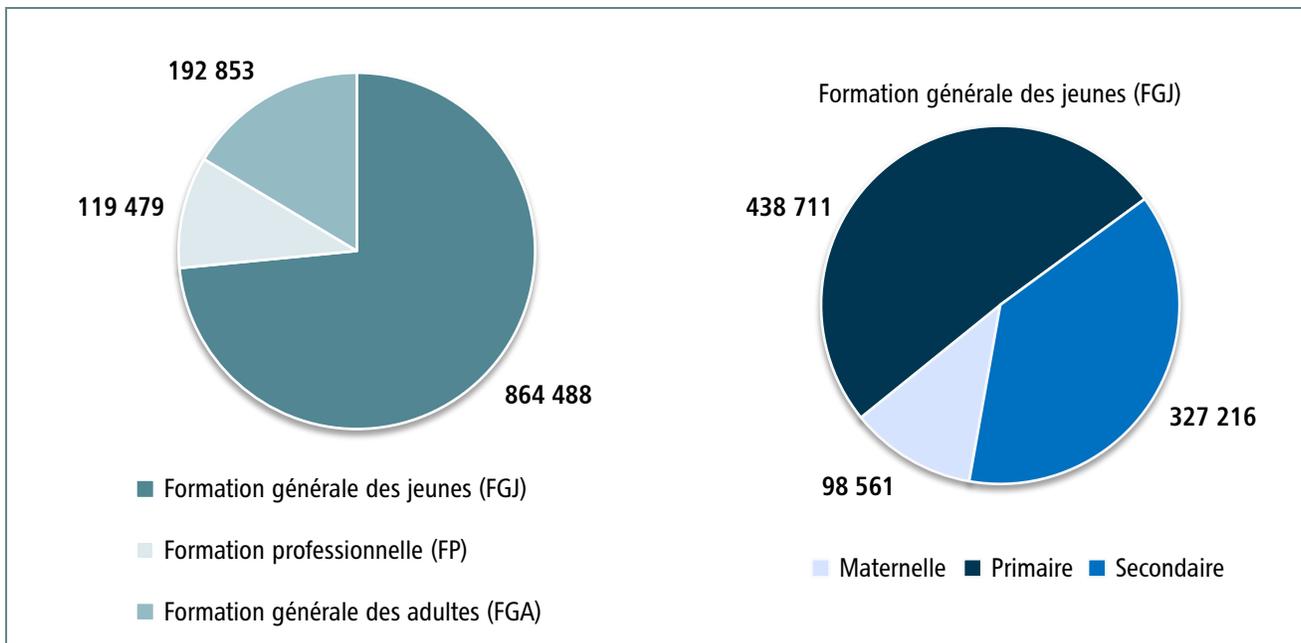
■ Le portrait des réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 commissions scolaires (60 francophones, 9 anglophones et 3 à statut particulier). En 2012-2013¹, les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes, dans 2 728 établissements d'enseignement.

Répartition des établissements d'enseignement (réseau public)



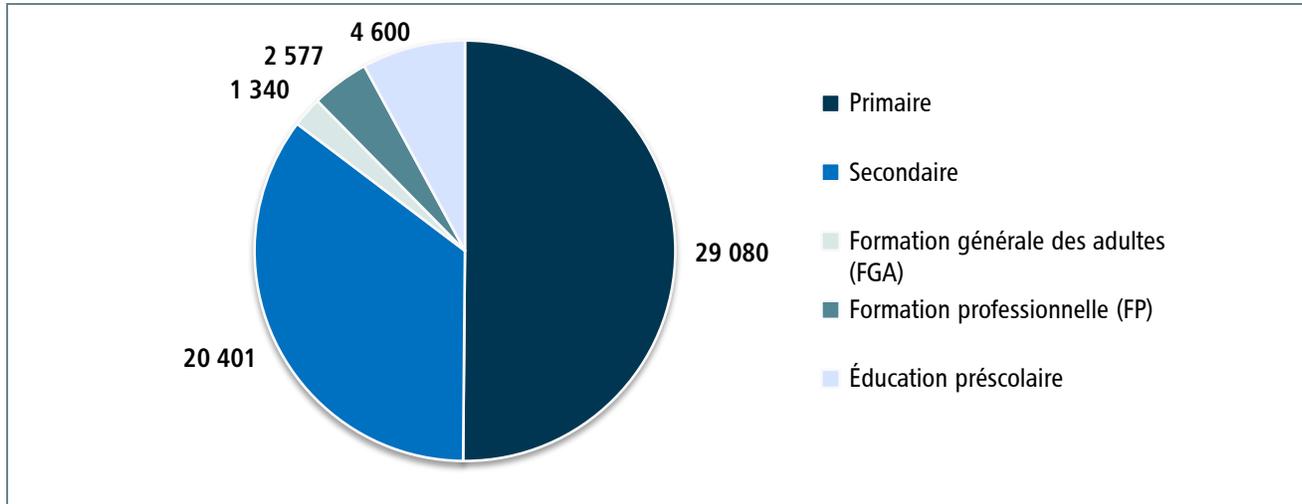
Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation (réseau public)



1. Année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

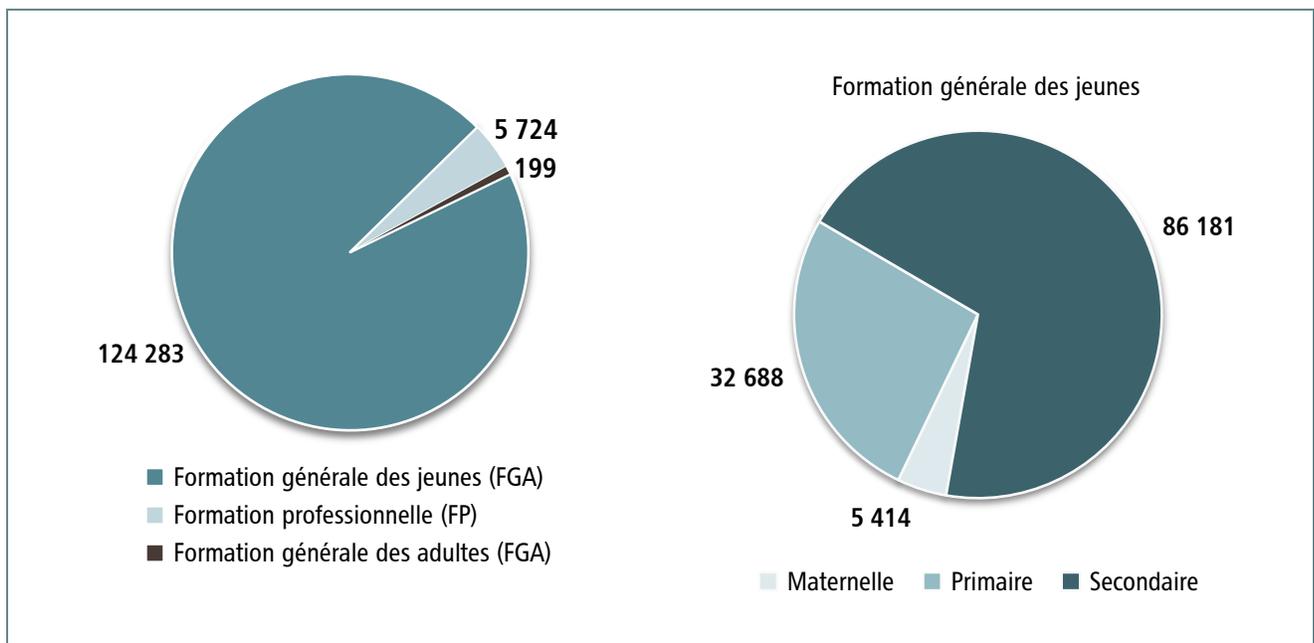
En 2012-2013, le réseau public comptait un effectif enseignant de 57 998 personnes ayant leur permanence, 24 922 personnes à temps partiel et 19 954 faisant partie du personnel d'appoint. Un peu plus des trois quarts (76,9 %) du personnel enseignant permanent étaient des femmes.

Répartition des enseignants permanents (réseau public)



Le Québec est également doté d'un important réseau privé à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. En 2012-2013, 272 organismes, gérant 353 écoles privées, étaient titulaires d'un permis les autorisant à offrir des services éducatifs. Le nombre d'élèves à la formation générale des jeunes dans le réseau privé était de 124 283.

Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation (réseau privé)



Les faits saillants en 2013-2014

■ Des investissements supplémentaires

- ▶ En 2013-2014, pour réaffirmer l'importance de l'éducation, du loisir et du sport au Québec, le gouvernement a augmenté les dépenses dans ce domaine de 408,7 millions de dollars par rapport à l'année 2012-2013, pour atteindre un budget total de plus de 10,4 milliards de dollars. Cette hausse représente un taux de croissance de 4,1 %.
- ▶ Le Ministère a annoncé des investissements de 130 millions de dollars pour la modernisation des infrastructures sportives et récréatives. Ces investissements pourront soutenir jusqu'à 84 projets.

■ De nouveaux services éducatifs : la maternelle 4 ans temps plein en milieu défavorisé

- ▶ Le 14 juin 2013, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi n° 23 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans. Cette loi confère au ministre le pouvoir de permettre l'organisation, par les commissions scolaires, de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé selon les conditions et modalités qu'il établit et de préciser les activités ou services destinés aux parents.
- ▶ Ces services éducatifs s'adressent en priorité aux enfants qui n'ont pas fréquenté un service éducatif régi par l'État. Ils s'implantent en complémentarité avec les services éducatifs déjà offerts. Combinée à l'augmentation du nombre de places dans les centres de la petite enfance, son instauration permet d'atteindre davantage d'enfants. Pour l'année scolaire 2013-2014, 50 commissions scolaires ont mis en place une classe de maternelle 4 ans à temps plein, permettant ainsi à un peu plus de 610 enfants issus de milieux défavorisés de bénéficier de ces services.

■ Des étapes franchies pour une politique du sport, du loisir et de l'activité physique

- ▶ Plusieurs étapes ont été franchies dans l'élaboration d'une politique du sport, du loisir et de l'activité physique. Le Ministère a dévoilé le Livre vert *Le goût et le plaisir de bouger : vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique* en juin 2013. Il a ensuite procédé à une consultation publique sur le livre vert et organisé 3 journées de travail nationales qui ont réuni 65 organisations, ainsi que 17 rencontres régionales qui ont permis d'entendre près de 700 personnes. Par ailleurs, plus de 200 mémoires ont été déposés et une consultation en ligne a donné l'occasion à plus de 350 personnes de s'exprimer.

■ Des changements législatifs pour une plus grande démocratie scolaire

- ▶ La Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives, sanctionnée le 14 juin 2013, porte sur plusieurs aspects de cette réalité. Elle précise notamment le montant maximal des dépenses électorales d'un candidat autorisé pour l'élection au poste de président ou à un autre poste de commissaire d'une commission scolaire de même que le montant des contributions qu'un électeur peut verser à un candidat au cours d'un même exercice financier. Elle assure aussi l'harmonisation de la durée du mandat d'un membre d'un comité de parents avec celle de son mandat à titre de commissaire représentant du comité de parents, le cas échéant.
- ▶ Le décret n° 1308-2013 du 11 décembre 2013 a permis l'entrée en vigueur de certaines dispositions portant sur l'élection du président de la commission scolaire par l'ensemble des électeurs de celle-ci, sur une hausse du nombre de représentants des parents au conseil des commissaires ainsi que sur la possibilité de membres cooptés à ce conseil.
- ▶ Le Ministère a contribué directement au dossier des élections scolaires en mettant un outil de découpage des territoires à la disposition des commissions scolaires et en leur fournissant le soutien technique pour son utilisation. Ainsi, elles peuvent découper leur territoire en circonscriptions électorales et en secteurs de votation, conformément aux normes et dans les délais requis pour la tenue des élections scolaires en novembre 2014. Le Ministère a également fourni au Directeur général des élections du Québec une expertise sur le déroulement des différentes étapes du processus de préparation se rapportant au volet territorial.

■ Des résultats positifs en matière de persévérance et de réussite scolaires

- ▶ En collaboration avec ses partenaires du monde scolaire, des services sociaux et de la société civile, le Ministère s'est doté, en 2009, d'une stratégie d'action intitulée *L'école, j'y tiens!* Cette stratégie fixe à 80 % le taux de diplomation à atteindre au secondaire chez les moins de 20 ans, d'ici 2020.
- ▶ Le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans est en progression depuis 2005-2006, ayant passé de 69,6 % à 73,6 % en 2011-2012, année la plus récente pour laquelle le Ministère dispose d'un résultat validé.
- ▶ Le Ministère, dans le but d'appuyer ses politiques et programmes sur des données probantes, soutient la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et sur la littératie depuis plusieurs années. En 2013-2014, des appels de propositions ont été lancés pour le programme d'actions concertées *Approches et pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires* et pour le Programme de recherche sur l'écriture et la lecture. Le financement prévu pour ces deux programmes est de 1,8 million de dollars. De plus, 17 nouveaux projets de recherche ont été financés dans le cadre du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires.

■ Des actions structurantes pour les Autochtones et les communautés culturelles

- ▶ Le Ministère a conclu deux ententes pour la formation professionnelle des Autochtones. La première est intervenue avec le Centre de formation et de développement de la main-d'œuvre huron-wendat pour la mise en place de cohortes autochtones dans les métiers de la construction. La seconde a été signée avec la Commission scolaire de Montréal pour le financement des activités d'encadrement des élèves du Centre de formation professionnelle pour Autochtones dans les métiers de la construction. En outre, un colloque sur la persévérance et la réussite scolaires des élèves des Premiers Peuples s'est tenu les 4, 5 et 6 mars 2014, à Chicoutimi.
- ▶ Le Ministère a publié ses quatre premiers fascicules du *Cadre de référence sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration au Québec* ainsi que le Guide administratif 2013-2014 sur le soutien au milieu scolaire en matière d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration.

■ Des actions au service du réseau anglophone

- ▶ Le Ministère a coordonné le développement de ressources pédagogiques en langue anglaise pour les programmes de mathématique, de science et technologie, et d'histoire et éducation à la citoyenneté. Il a aussi traduit en anglais 1 852 documents pour répondre aux besoins pédagogiques et informationnels du réseau scolaire anglophone.
- ▶ Pour répondre aux exigences du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018, l'Entente bilatérale 2009-2013 a été prolongée d'une année.

■ Des engagements pour rapprocher les milieux éducatif et culturel

- ▶ Pour rapprocher les milieux culturel et scolaire, le gouvernement s'est engagé à promouvoir le rôle de l'école et du monde de l'éducation dans la démocratisation de la culture, à appuyer les établissements d'enseignement primaire et secondaire en vue d'augmenter la fréquentation d'activités culturelles par les élèves, notamment dans le domaine des arts de la scène, à accroître la collaboration des artistes au primaire et au secondaire, et à poursuivre le rapprochement entre le Ministère et le ministère de la Culture et des Communications.
- ▶ Divers travaux ont été menés pour que soient réalisés ces engagements. Le Protocole d'entente Culture-Éducation a été actualisé et une nouvelle entente a été signée le 14 novembre 2013. Ce protocole comprend notamment le programme *La culture à l'école*, qui a bénéficié d'un financement de 3,225 millions de dollars pour l'année 2013-2014. Le nouveau volet de ce programme, *Une école accueille un artiste*, a été expérimenté en 2013-2014 en vue de sa mise en place à l'automne 2014.

■ **Des initiatives pour promouvoir la sécurité et pour reconnaître le bénévolat en sport et en loisir**

- ▶ Le Ministère a formé un groupe de travail chargé d'examiner la question des cas de commotions cérébrales au Québec lors d'activités sportives et récréatives. Composé d'experts issus des milieux sportif, médical et juridique, ce groupe devra proposer des avenues pour améliorer la situation sur le plan de la prévention, de la détection et du suivi.
- ▶ Au Québec, on estime qu'environ 700 000 personnes réalisent annuellement des actions bénévoles dans les domaines récréatif et sportif. En 2013, le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin a souligné l'engagement de 22 personnes de toutes les régions du Québec au développement de leur communauté et au bien-être de leurs concitoyennes et concitoyens. Ce prix récompense également des municipalités et des organismes pour leur soutien au bénévolat.

■ **Des contributions qui mettent en valeur l'expertise québécoise en éducation et en sport à l'échelle internationale**

- ▶ Dans l'esprit de l'Accord Québec-Canada sur l'UNESCO, le Ministère a contribué de façon importante aux travaux de l'UNESCO en éducation et en sport. Le Québec a animé un forum virtuel sur l'intégration des élèves handicapés auquel des représentants d'une dizaine de pays ont participé. L'expertise québécoise a également été mise en valeur à la Cinquième conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V), qui s'est tenue à Berlin en mai 2013, de même qu'à la Commission Éducation, de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre suivant. À cette occasion, le Québec a pris la parole et a représenté non seulement le Canada, mais aussi les pays du groupe électoral 1 (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, Turquie et Israël) lors d'un panel sur les défis de l'éducation pour les décennies à venir.
- ▶ Dans le cadre du Programme d'appui aux politiques nationales en formation professionnelle de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Ministère a offert son expertise à la région de l'Europe centrale et orientale pour l'implantation de classes bilingues en formation professionnelle (français et langue nationale) dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie. Cette activité a été conduite dans huit lycées professionnels de six pays : Albanie, Bulgarie, Lituanie, ERY de Macédoine, Moldavie et Roumanie.

Section 1

Les résultats en 2013-2014 au regard du Plan stratégique 2009-2013

L'échéance du Plan stratégique 2009-2013 du Ministère a été reportée d'un an et un nouveau plan couvrant la période 2014-2017 est en élaboration. Le Ministère a réaligné son processus de planification stratégique sur des méthodes rigoureuses et conformes aux exigences gouvernementales et aux meilleures pratiques observées dans l'administration publique. Ce processus s'appuie sur l'établissement d'un diagnostic organisationnel qui comprend notamment une analyse du contexte dans lequel le Ministère évolue et réalise sa mission. Il prend également en considération les changements organisationnels survenus, entre autres, avec la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Le Plan stratégique 2009-2013 du Ministère comprend huit orientations lui permettant de guider son action. Ces orientations sont les suivantes :

- Orientation 1 Améliorer la persévérance et la réussite scolaires;
- Orientation 2 Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre;
- Orientation 3 Contribuer au rehaussement des savoirs²;
- Orientation 4 Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études;
- Orientation 5 Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés;
- Orientation 6 Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation;
- Orientation 7 Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise;
- Orientation 8 Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population.

Dans cette section, les résultats au regard des différents indicateurs retenus sont présentés sous forme de tableau sommaire dans un premier temps, et de manière détaillée dans un second temps.

2. L'orientation 3 se rapporte exclusivement à l'enseignement supérieur. Le présent document ne rend donc pas compte des résultats qui s'y rattachent.

Le sommaire des résultats

Pour certains indicateurs, les résultats de la dernière année ne sont pas disponibles et ne figurent donc pas dans le sommaire. Compte tenu de la prolongation d'un an du Plan stratégique 2009-2013 du Ministère, des indicateurs dont la période ciblée était établie jusqu'en 2013 ont été retirés.

Orientation 1 Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

Objectif 1.1

Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique

Indicateur 1.1-1 Nombre de programmes d'études mis à jour					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Adaptation continue des programmes d'études	Adaptation de 1 programme de l'éducation préscolaire Adaptation de 1 programme d'études du primaire Adaptation de 2 programmes d'études du secondaire	Adaptation de 1 programme d'études du primaire	Adaptation de 1 programme d'études du secondaire	Adaptation de 10 programmes d'études du secondaire Adaptation de 1 programme d'études du primaire	Adaptation de 18 programmes d'études du secondaire

Indicateur 1.1-2 Nombre d'épreuves ministérielles renouvelées					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20 épreuves, pour 2013	Cible atteinte en 2012-2013	2	4	5	9

Indicateur 1.1-3 Quantité de matériel approuvé selon les disciplines					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Disponibilité des ensembles didactiques et des ouvrages de référence conformes aux programmes d'études chaque année	5 ensembles didactiques et ouvrages de référence	17 ensembles didactiques et ouvrages de référence	55 ensembles didactiques et ouvrages de référence	84 ensembles didactiques et ouvrages de référence	82 ensembles didactiques et ouvrages de référence

❖ Objectif 1.2

Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire

Indicateur 1.2-1 Variété des formations offertes					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Offre de formations en réponse aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire	9	0	54	65	Aucun

❖ Objectif 1.3

S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires

Indicateur 1.3-1 Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre des services complémentaires conformes aux orientations ministérielles					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Mise en place de 3 orientations dans 66 % des écoles, pour 2013	Cible atteinte en 2011-2012	88 %	83 %	Aucun résultat	Aucun résultat

❖ Objectif 1.4

Réduire la taille des groupes

Indicateur 1.4-1 Taux de respect du calendrier de réduction de la taille des groupes au primaire					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Mise en œuvre de 100 % du calendrier de réduction de la taille des groupes, pour 2013	Cible atteinte en 2012-2013	100 %	55 %	22 %	Aucun résultat

❖ Objectif 1.5

Valoriser la profession enseignante

Indicateur 1.5-1 Nombre de mesures mises en place					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Au moins 5 activités chaque année	9	9	9	9	13

Section 1 ▶ Les résultats en 2013-2014 au regard du Plan stratégique 2009-2013
Le sommaire des résultats

Objectif 1.6

Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Indicateur 1.6-1					
Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	
80,0 %, d'ici 2020	74,7 %	73,6 %	73,5 %	73,0 %	

Indicateur 1.6-2					
Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants, pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes, par région, et pour l'ensemble du réseau public					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Amélioration continue du taux	81,6 %	81,4 %	79,9 %	78,7 %	76,7 %

Objectif 1.7

Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Indicateur 1.7-1					
Publication de lignes directrices pour l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Publication de lignes directrices, pour septembre 2011	Cible atteinte en 2011-2012		Version définitive terminée	Version définitive élaborée à 70 %	Version provisoire en cours de rédaction

Objectif 1.8

Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration

Indicateur 1.8-1						
Nombre de mesures mises en place						
Volet	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Services aux communautés culturelles	Mise en place chaque année du nombre de projets nécessaires pour répondre aux besoins de la clientèle	3	3	12	18	18



Objectif 1.9

Soutenir la réussite et la persévérance scolaires en diversifiant les façons d'accéder à la formation et d'acquérir les compétences recherchées

Pour les indicateurs liés à cet objectif, voir l'annexe 1.



Objectif 1.10

Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde

Indicateur 1.10-1						
Taux de réussite aux épreuves uniques de français						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Langue d'enseignement	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	90,6 %	90,7 %	91,1 %	91,9 %	91,2 %
Langue seconde	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	92,7 %	88,0 %	85,5 %	85,4 %	91,0 %

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

Objectif 2.1

Promouvoir et valoriser la formation professionnelle, la formation générale des adultes et la formation continue

Indicateur 2.1-1 Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Valorisation de l'éducation des adultes et de la formation continue	Tenue de la Semaine québécoise des adultes en formation et de 700 activités par année	Données non disponibles	720	831	1 106	990
Promotion de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes et de la formation continue	Maintien de 2 lignes téléphoniques d'aide et de référence, accessibles chaque année	2	2	2	2	2
Actions de promotion	Mise en œuvre de 4 actions de promotion chaque année	4	5	5	4	4

Objectif 2.2

Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle

Indicateur 2.2-2 Augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle par rapport à l'année scolaire 2005-2006 (nouveaux inscrits)				
Cible pluriannuelle	Résultats			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
19 600 nouveaux inscrits, pour 2013	17 693	18 535	17 772	18 600

❖ Objectif 2.3

Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base

Indicateur 2.3-1 Nombre de personnes inscrites à des services de formation générale des adultes, spécifiquement en formation de base commune, selon la langue d'enseignement							
	Langue d'enseignement	Cible pluriannuelle	Résultats				
			2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Inscriptions en 9^e année et plus	Français	Augmentation annuelle de 2 %	112 179	111 836	116 288	121 581	115 228
	Anglais		14 195	13 109	13 438	13 622	13 032
	Langues amérindiennes		350	282	257	182	182
	Total		126 724	125 227	129 983	135 385	128 442
Inscriptions en 8^e année et moins	Français	Augmentation annuelle de 5 %	34 067	33 562	35 152	37 151	35 009
	Anglais		14 021	13 312	13 113	12 491	12 446
	Langues amérindiennes		162	124	147	139	127
	Total		48 250	46 998	48 412	49 781	47 582

❖ Objectif 2.4

Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences

Indicateur 2.4-1 Nombre de personnes ayant utilisé les services de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes et en formation professionnelle					
Type de formation	Cible pluriannuelle	Résultats			
		2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Formation générale des adultes	15 % de l'effectif annuel	15,9 %	16,7 %	16,4 %	16,7 %
Formation professionnelle	5 % de l'effectif annuel	4,1 %	5,2 %	5,2 %	5,3 %

❖ Objectif 2.5

Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle

Indicateur 2.5-1 Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle				
Cible pluriannuelle	Résultats			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle, au regard des besoins reconnus par le marché du travail	47 549	47 299	46 497	44 306

❖ Objectif 2.6

Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés

Indicateur 2.6-1 Taux de placement par programme d'études à la formation professionnelle					
Programme d'études	Cible pluriannuelle	Résultats			
		2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Attestation de spécialisation professionnelle	Augmentation du taux de placement selon le programme d'études	Résultat non disponible	79,9 %	79,5 %	78,8 %
Diplôme d'études professionnelles		Résultat non disponible	75,5 %	77,4 %	73,8 %

Indicateur 2.6-2 Proportion de programmes de la formation professionnelle et technique où le nombre d'élèves est inférieur aux besoins du marché du travail				
Cible pluriannuelle	Résultats			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20,0 %, pour 2013	14,3 %	21,9 %	23,5 %	25,5 %

❖ Objectif 2.7

Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre

Indicateur 2.7-1 Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels					
Type de formation	Cible pluriannuelle	Résultats			
		2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Formation d'appoint exigée par un ordre professionnel et offerte dans le secteur de la formation professionnelle	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100 %	100 %	100 %	100 %

Indicateur 2.7-3 Pourcentage de dossiers d'enseignants étrangers évalués					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Analyse de 100 % des dossiers reçus chaque année	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Orientation 3 Contribuer au rehaussement des savoirs

L'orientation 3 se rapporte exclusivement à l'enseignement supérieur. Le présent document ne rend donc pas compte des résultats qui s'y rattachent.

Orientation 4

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

Objectif 4.1

S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention

Indicateur 4.1-2						
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Écoles primaires	100 %, pour 2013	99 % des écoles primaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement	79 % des écoles primaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement	77 % des écoles primaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	57 % des écoles primaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	60 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention
Écoles secondaires	100 %, pour 2013	99 % des écoles secondaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement	75 % des écoles secondaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement	73 % des écoles secondaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	66 % des écoles secondaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	67 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention

Indicateur 4.1-3				
Pourcentage d'écoles qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche <i>École en santé</i>				
Cible pluriannuelle	Résultats			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20,0 % des écoles, pour 2013	35,7 %	27,9 %	24,8 %	13,0 %

Objectif 4.2

S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel

Pour les indicateurs liés à cet objectif, voir l'annexe 1.

Objectif 4.3

Revoir les encadrements ministériels en vue d'améliorer les services de garde en milieu scolaire

Pour les indicateurs liés à cet objectif, voir l'annexe 1.



Objectif 4.4

Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives

Indicateur 4.4-1					
Pour les commissions scolaires, sommes accordées pour diminuer le déficit d'entretien du parc immobilier					
Cible pluriannuelle	2013-2014	2012-2013	Résultats		
			2011-2012	2010-2011	2009-2010
535,1 M\$, pour 2013	Cible atteinte en 2012-2013	137,1 M\$	133,5 M\$	131,8 M\$	131,8 M\$

Indicateur 4.4-4					
Nombre d'infrastructures sportives financées et ampleur du soutien gouvernemental					
Cible pluriannuelle	2013-2014	2012-2013	Résultats		
			2011-2012	2010-2011	2009-2010
158,9 M\$, pour 2013	Cible atteinte en 2012-2013	38,4 M\$	11,7 M\$	57,5 M\$	92,5 M\$

Orientation 5 Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

Objectif 5.1

Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires

Indicateur 5.1-2 Soutien accordé					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Embauche de personnes-ressources en région selon les paramètres financiers établis chaque année	9 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	11 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	55 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	56 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	50 personnes-ressources (ETC) embauchées en région

Objectif 5.2

Soutenir la formation à distance

Pour les indicateurs liés à cet objectif, voir l'annexe 1.

Objectif 5.3

Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone

Pour les indicateurs liés à cet objectif, voir l'annexe 1.

Objectif 5.4

Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique pour les élèves issus de l'immigration

Indicateur 5.4-1 Production de matériel d'appoint pour les services d'accueil et d'intégration linguistique du primaire et du secondaire					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Production d'un guide pédagogique, d'un guide administratif et d'outils connexes, pour 2013	Guide pédagogique diffusé sous forme d'un cadre de référence en 4 fascicules	Guide administratif diffusé, guide pédagogique produit, et 5 activités d'accompagnement destinées aux milieux scolaires réalisées	Guide pédagogique en production et outils connexes produits	Contenu du guide pédagogique validé et rédaction du texte terminée	35 % des travaux réalisés

Objectif 5.5

Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales

Indicateur 5.5-1 Sommes accordées pour le déploiement d'initiatives relatives à l'offre de formation professionnelle en région						
Budget	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Fonctionnement	5 M\$ par année	2,5 M\$	5,0 M\$	5,0 M\$	5,0 M\$	5,0 M\$
Investissement	6 M\$ par année	55,6 M\$	7,9 M\$	45,3 M\$	9,6 M\$	6,0 M\$



Objectif 5.6

Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise, dans toutes les régions

Indicateur 5.6-1 Bilan des centres scolaires communautaires					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Publication de la version définitive du rapport d'évaluation, pour 2012	Cible atteinte en 2012-2013	Rapport d'évaluation publié	Rapport d'évaluation en voie d'être publié	Version définitive du rapport d'évaluation élaborée	Rapport d'évaluation intérimaire publié



Objectif 5.7

Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions

Indicateur 5.7-1 Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires						
Réseau	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	320,0 M\$ à maintenir, d'ici 2014	374,5 M\$	371,1 M\$	361,6 M\$	343,7 M\$	320,0 M\$



Objectif 5.8

Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents

Indicateur 5.8-1 Nombre de mécanismes d'accompagnement mis en place					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
70 mécanismes, pour 2013	Cible atteinte en 2012-2013	36	22	15	30



Objectif 5.9

Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Indicateur 5.9-1 Nombre d'engagements réalisés					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 engagements, pour 2013	0	3	4	4	4

Orientation 6 Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

Objectif 6.1

Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics

Indicateur 6.1-1 Mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Signature d'une convention de partenariat par 69 commissions scolaires, pour 2012	Cible atteinte en 2011-2012		Conclusion et signature de 9 conventions de partenariat entre les commissions scolaires et le Ministère	Remise à la ministre pour signature d'une convention de partenariat par 67 commissions scolaires Conclusion et signature de 60 conventions de partenariat entre les commissions scolaires et le Ministère	Dépôt de 2 conventions de partenariat

Objectif 6.2

Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement

Indicateur 6.2-1 Élaboration et réalisation des suivis financiers des réseaux						
Réseau	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	29 rapports, d'ici 2014	7	5	6	6	6

Orientation 7

Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

Objectif 7.1

Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport

Indicateur 7.1-1 Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Réalisation de 9 campagnes, pour 2013		2	2	3	3
Réalisation de 4 campagnes, d'ici 2015	2				

Indicateur 7.1-2 Nombre de plans de développement de la pratique sportive déposés par les fédérations sportives					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Dépôt de 67 plans triennaux 2009-2013, pour 2013	Cible atteinte en 2010-2011			4	63

Indicateur 7.1-3 Nombre de plans de développement en loisir déposés par les organismes nationaux de loisir					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Dépôt de 26 plans de développement englobant la période de 2011 à 2014, pour avril 2011	Cible atteinte en 2011-2012		Dépôt de 26 plans de développement	Aucun résultat	Guide du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir pour 2011-2014 en cours d'élaboration

Objectif 7.2

Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité

Indicateur 7.2-1 Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
320 actions, pour 2013		56	73	82	91
160 actions, d'ici 2015	47				

Section 1 ► Les résultats en 2013-2014 au regard du Plan stratégique 2009-2013
Le sommaire des résultats

Indicateur 7.2-2 Nombre d'adhérents à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport (nouveaux adhérents)					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
125 nouveaux adhérents, pour 2013	0	0	12	15	47

Objectif 7.3

Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale

Indicateur 7.3-1 Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Part relative des athlètes du Québec dans les délégations canadiennes prenant part aux grands jeux, se situant au-delà du poids démographique de la population du Québec par rapport à celle du Canada, soit 23,2 % chaque année	Jeux olympiques de Sotchi : 21,7 % (48 athlètes sur 221) Jeux paralympiques de Sotchi : 9,3 % (5 athlètes sur 54)	Jeux olympiques de Londres : 22,7 % (63 athlètes sur 277) Jeux paralympiques de Londres : 31,0 % (45 athlètes sur 145)	Jeux panaméricains de Guadalajara : 19,9 % (98 athlètes sur 491) Jeux para-panaméricains de Guadalajara : 27,3 % (33 athlètes sur 121)	Jeux du Commonwealth de New Delhi : 19,3 % (48 athlètes sur 249)	Jeux olympiques de Vancouver : 24,3 % (50 athlètes sur 206) Jeux paralympiques de Vancouver : 11 % (6 athlètes sur 55)

Indicateur 7.3-2 Nombre d'athlètes d'excellence et d'entraîneurs soutenus financièrement						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010 ¹
Athlètes	500 athlètes d'excellence chaque année	487	485	507	509	519
Entraîneures et entraîneurs	120 entraîneures et entraîneurs chaque année	113	108	110	111	116

Indicateur 7.3-3 Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec						
Programme	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP)	80 événements, pour 2013	25	26	30	27	25
Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	600 événements, pour 2013	135	132	134	118	155

Objectif 7.4

Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport

Indicateur 7.4-1 Nombre de moyens visant le soutien au bénévolat, sa promotion et sa reconnaissance					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
23 moyens, pour 2013	Cible atteinte en 2012-2013	5	7	10	8

Orientation 8

Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

Objectif 8.1

S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère

Indicateur 8.1-1 Taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
90 % chaque année	Aucun sondage réalisé	Aucun sondage réalisé	Aucun sondage réalisé	Aucun sondage réalisé	91 % (Aide financière aux études)

Indicateur 8.1-2 Implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard des plaintes					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Implantation d'un nouveau processus de traitement des plaintes soutenu par un outil de suivi, pour 2013	Cible atteinte en 2012-2013	Implantation du nouveau système de traitement des plaintes et de l'outil de suivi terminée	Implantation du nouveau système de traitement des plaintes en cours	Adaptation de l'étude d'opportunité et dépôt d'une demande du ministère des Services gouvernementaux pour approbation	Dépôt de l'étude d'opportunité

Objectif 8.2

Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère

Indicateur 8.2-2 Adoption d'un projet d'offre de services Web améliorée						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Consolidation de l'environnement Web	Consolider l'environnement Web du Ministère et réorganiser les contenus en fonction des clientèles chaque année	Création de 13 sections Web, dont 1 intégrée en langue anglaise	Création de 7 nouvelles sections Web	Création de 13 sections Web, dont 8 intégrées en langue anglaise	Création de 48 nouvelles sections Web, dont 21 intégrées en langue anglaise	Création de 40 nouvelles sections Web, dont 15 intégrées en langue anglaise
Réorganisation des publications du Ministère	Réorganiser les publications du Ministère dans l'ensemble de l'environnement Web chaque année	Dépôt de 703 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 1 637 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 2 234 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 4 328 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de tous les nouveaux documents du Ministère sur son site Web, ce qui représente plus de 400 documents

❖ Objectif 8.3

Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats

Indicateur 8.3-1 Nombre d'évaluations de programmes réalisées					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 évaluations, pour 2013	2	2	4	7	4

❖ Objectif 8.4

Élaborer un plan de gestion des ressources humaines qui tient compte de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail

Indicateur 8.4-1 Élaboration d'une politique sur la santé et la qualité de vie au travail					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Adoption d'une politique, d'un programme ou d'une mesure en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010				Élaboration et adoption de la Politique ministérielle sur la santé et la qualité de vie des personnes au travail

❖ Objectif 8.5

Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère

Indicateur 8.5-1 Réalisation du projet de préservation du patrimoine informationnel					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Livraison de 100 % des produits informationnels associés à la phase II au 31 mai 2011	Cible atteinte en 2011-2012		Livraison de 100 % des produits informationnels associés à la phase II	Livraison de 87 % des produits informationnels associés à la phase II	Phase I terminée

Enjeu 1

L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Orientation 1

Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

La persévérance et la réussite scolaires constituent, dans le contexte mondial actuel, un enjeu de société majeur. En effet, dans un monde en constante mutation, l'avenir des jeunes est tributaire de leur formation et celui du Québec, de la capacité de ces mêmes jeunes à relever les défis sociaux, économiques et culturels qui se poseront au fil des années. Conséquemment, le Ministère s'est donné comme orientation d'améliorer la persévérance et la réussite scolaires pour guider un ensemble d'actions à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire.

Au primaire et au secondaire, compte tenu de tous les facteurs personnels, familiaux et sociaux participant à la réussite d'un élève, il est clair que celle-ci ne peut pas être assurée par le seul engagement de l'école. Ainsi, en 2009, le Ministère s'est doté d'une stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, *L'école, j'y tiens!*, qui rallie tous les acteurs concernés. Plusieurs réalisations du Ministère mentionnées parmi les faits saillants sont liées à cette stratégie d'action.

Les pages qui suivent présentent plus en détail les résultats obtenus au regard des indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte des objectifs du Ministère en matière de persévérance et de réussite scolaires.

■ Axe d'intervention 1 L'enseignement primaire et secondaire

✿ Objectif 1.1

Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique

Indicateur 1.1-1 Nombre de programmes d'études mis à jour					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Adaptation continue des programmes d'études	Adaptation de 1 programme de l'éducation préscolaire Adaptation de 1 programme d'études du primaire Adaptation de 2 programmes d'études du secondaire	Adaptation de 1 programme d'études du primaire	Adaptation de 1 programme d'études du secondaire	Adaptation de 10 programmes d'études du secondaire Adaptation de 1 programme d'études du primaire	Adaptation de 18 programmes d'études du secondaire

Pour l'éducation préscolaire, le Ministère a élaboré un programme destiné aux enfants de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé. Une version provisoire a été mise en circulation pour l'année 2013-2014.

Le programme *Français, accueil* a fait l'objet d'une réécriture. Il se nomme désormais *Intégration linguistique, scolaire et sociale*. Ce programme est présentement en processus d'approbation.

Deux programmes optionnels de 5^e secondaire ont été réécrits et renommés. Ainsi, le programme *Organisation géographique du monde contemporain* est devenu *Géographie culturelle*, et le programme *Histoire et civilisation du 20^e siècle* s'intitule maintenant *Histoire du 20^e siècle*. Ces deux programmes ont été approuvés.

Indicateur 1.1-3 Quantité de matériel approuvé selon les disciplines					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Disponibilité des ensembles didactiques et des ouvrages de référence conformes aux programmes d'études chaque année	5 ensembles didactiques et ouvrages de référence	17 ensembles didactiques et ouvrages de référence	55 ensembles didactiques et ouvrages de référence	84 ensembles didactiques et ouvrages de référence	82 ensembles didactiques et ouvrages de référence

Depuis l'introduction du renouveau pédagogique, en 2000, le Ministère a approuvé un grand nombre d'ensembles didactiques (manuels et guides d'enseignement) et d'ouvrages de référence d'usage courant (dictionnaires, grammaires et atlas) pour les secteurs francophone et anglophone. En 2013-2014, l'ensemble du matériel soumis par les éditeurs a été approuvé, à l'exception de quelques guides d'enseignement qui ont toutefois été mis à la disposition du personnel enseignant en version provisoire.

Nombre d'ensembles didactiques et d'ouvrages de référence approuvés

Type de matériel didactique	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Manuels de l'élève	0	1	2	37	57
Guides d'enseignement	2	10	44	38	22
Ouvrages de référence	3	6	9	9	3

 Objectif 1.2

Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire

Indicateur 1.2-1

Variété des formations offertes

Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Offre de formations en réponse aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire	9	0	54	65	Aucun résultat

L'offre annuelle de formations découle des orientations ministérielles et des besoins exprimés par le réseau scolaire. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, le Ministère a donné des sessions de formation pour soutenir l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé. Suivant la publication de la liste orthographique, il a aussi offert de la formation aux conseillères et conseillers pédagogiques en français du primaire. De plus, pour répondre à un besoin manifesté par le réseau scolaire, une formation a été offerte aux conseillères et conseillers pédagogiques en mathématique du primaire pour favoriser la transition de la pensée arithmétique à la pensée algébrique. Une formation sur les modalités de transfert des apprentissages entre le français, langue seconde, et l'anglais, langue d'enseignement, a également été donnée dans une école anglophone.

Avec l'aide de neuf agentes et agents de soutien régionaux, le Ministère a poursuivi ses services d'accompagnement des commissions scolaires en matière de lutte contre l'intimidation, la violence et la cyberagression. Avec la collaboration de conseillers et conseillères pédagogiques de cinq régions du Québec, il a aussi expérimenté une communauté de pratique sur la question de la mathématique en milieu défavorisé.

Enfin, dans toutes les régions du Québec, le Ministère a mis en place des services régionaux de soutien et d'expertise visant à aider les milieux scolaires en matière d'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté. Ces services visent à assurer notamment la formation continue du personnel qui intervient auprès des élèves handicapés ou en difficulté et de soutenir le personnel des commissions scolaires dans l'organisation et la prestation de services adaptés.



Objectif 1.5

Valoriser la profession enseignante

Indicateur 1.5-1					
Nombre de mesures mises en place					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Au moins 5 activités chaque année	9	9	9	9	13

Comme mesures de valorisation de la profession enseignante, les actions entreprises au cours des années précédentes se poursuivent selon ce qui avait été planifié. En 2013-2014, le Ministère a contribué à cet objectif, notamment en soulignant la tenue des deux événements récurrents : la Journée mondiale des enseignants (5 octobre 2013) et la Semaine des enseignantes et des enseignants (du 2 au 8 février 2014).

Le Ministère a également poursuivi ses actions pour améliorer la formation à l'enseignement dans une perspective de valorisation de la profession enseignante et de réussite des élèves. Soulignons les actions suivantes :

- ▶ le groupe de travail relatif à la profession d'enseignante ou d'enseignant, créé en vertu de l'Entente nationale intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), a poursuivi les travaux amorcés en avril 2011. Au cours des trois réunions tenues en 2013-2014, il a abordé les sujets de la valorisation de la profession enseignante et de l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants;
- ▶ le projet de cadre de référence sur l'insertion du personnel enseignant a été présenté aux autorités ministérielles en vue de la consultation officielle des partenaires du Ministère;
- ▶ la mesure 30332 a été introduite dans les règles budgétaires de 2013-2014 pour les commissions scolaires dont le syndicat du personnel enseignant est affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement ou à l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec. Cette mesure vise à soutenir les commissions scolaires dans la mise en œuvre de programmes d'insertion du personnel enseignant. L'entente nationale intervenue avec le CPNCF obligeait déjà les commissions scolaires dont le syndicat du personnel enseignant est affilié à la FAE à mettre en place des mesures d'insertion, au plus tard en 2013-2014 (règles budgétaires, mesure 30369). Toutes les commissions scolaires disposent d'allocations pour remplir leurs obligations;
- ▶ le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a recommandé le renouvellement de l'agrément de 22 programmes de baccalauréat et de 2 programmes de maîtrise. Il a aussi recommandé l'agrément de 4 nouveaux programmes (3 au baccalauréat et 1 à la maîtrise).

De plus, le Ministère a appuyé 44 projets de recherche qui sont menés en partenariat entre le milieu scolaire et le milieu universitaire et qui sont en cours de réalisation dans le cadre du Programme de soutien à la formation continue du personnel scolaire.

Enfin, le Ministère a accordé une aide financière à deux organismes :

- ▶ le Carrefour national de l'insertion professionnelle en enseignement, qui a reçu 165 000 \$ pour assurer les activités de la permanence, embaucher une personne responsable de la formation professionnelle, soutenir les milieux scolaires dans la mise en œuvre de programmes d'insertion du personnel enseignant, offrir des sessions de formation aux enseignantes et enseignants immigrés récemment, participer à la veille en matière d'insertion professionnelle et assurer le développement continu de son site Web;
- ▶ le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, qui a reçu 150 000 \$ pour poursuivre la réalisation de son plan de développement pédagogique et de développement professionnel à l'intention des enseignantes et des enseignants membres de ses associations professionnelles.

Objectif 1.6

Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Indicateur 1.6-1				
Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans				
Cible pluriannuelle	Résultats			
	2012-2013 ¹	2011-2012 ²	2010-2011 ²	2009-2010 ²
80,0 %, d'ici 2020	74,7 %	73,6 %	73,5 %	73,0 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible. Le résultat est provisoire.

2. Le résultat a été mis à jour.

Les taux observés augmentent graduellement. Le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans a augmenté de 1,7 point de pourcentage entre 2009-2010 et 2012-2013. Le résultat est cependant provisoire et sera révisé lors de la prochaine édition.

Les résultats des années antérieures ont été révisés à la lumière des nouvelles estimations de la population par âge, établies par l'Institut de la statistique du Québec d'après les données du recensement canadien de 2011.

Indicateur 1.6-2					
Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants, pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes, par région, et pour l'ensemble du réseau public ¹					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2011-2012 ²	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Amélioration continue du taux	81,6 % ³	81,4 % ³	79,9 % ³	78,7 %	76,7 %

1. Cet indicateur ne fait pas l'objet d'une publication officielle du MELS. Il est diffusé dans le système AGIR et mis à la disposition des commissions scolaires. L'indicateur officiel diffusé sur le site Web du MELS est le taux de sorties sans diplôme ni qualification.

2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

3. Les écarts entre les résultats obtenus pour cet indicateur et ceux apparaissant à l'indicateur précédent sont attribuables aux méthodologies différentes utilisées.

Les résultats pour l'année 2011-2012 montrent que le taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes a continué de s'améliorer dans l'ensemble du réseau public. On observe en 2011-2012 une augmentation du taux dans 9 des 17 régions, comme l'illustre le tableau suivant.

Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants, pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes, par région, et pour l'ensemble du réseau public

Région	2011-2012 (%)	2010-2011 (%)	2009-2010 (%)	2008-2009 (%)	2007-2008 (%)
Bas-Saint-Laurent	87,2	89,6	86,3	86,1	82,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	90,1	88,2	87,8	86,5	85,6
Capitale-Nationale	84,3	84,9	83,9	84,3	80,1
Mauricie	81,4	81,9	79,9	81,5	77,2
Estrie	79,0	80,5	76,8	75,8	73,8
Montréal	79,2	79,2	77,5	75,4	74,5
Outaouais	76,0	74,2	72,3	73,2	68,9
Abitibi-Témiscamingue	80,6	81,4	82,9	84,0	79,8
Côte-Nord	80,8	82,6	81,2	80,5	72,9
Nord-du-Québec	43,2	33,6	28,4	26,6	27,1
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	84,6	83,9	84,6	84,1	79,9
Chaudière-Appalaches	87,3	86,4	87,1	85,6	85,3
Laval	83,1	81,7	79,0	78,5	78,2
Lanaudière	81,4	80,7	77,9	76,6	71,7
Laurentides	81,9	83,0	81,0	78,9	76,1
Montérégie	82,9	82,4	81,8	80,4	78,4
Centre-du-Québec	83,4	81,6	80,9	76,0	77,8
Ensemble du réseau public (CS)	81,6	81,4	79,9	78,7	76,7

■ Axe d'intervention 2 Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers

Objectif 1.8

Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration

Indicateur 1.8-1 Nombre de mesures mises en place						
Volet	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Services aux communautés culturelles	Mise en place chaque année du nombre de projets nécessaires pour répondre aux besoins de la clientèle	3	3	12	18	18

En 2013-2014, des initiatives ont été mises en place dans 32 commissions scolaires pour favoriser l'intégration en milieu scolaire des élèves issus de l'immigration. L'année précédente, 30 commissions scolaires avaient soutenu des projets à cette fin. Ces initiatives ont visé plus particulièrement les élèves nouvellement arrivés, tout en tenant compte des élèves les plus vulnérables. Les ressources destinées à soutenir ces initiatives proviennent de l'allocation supplémentaire prévue dans la mesure budgétaire 30211. Les sommes consenties dans le cadre de cette mesure en 2013-2014 sont de 1 045 000 \$.

En plus de ces initiatives, deux projets de rattrapage estival organisés en collaboration avec des organismes communautaires ont eu lieu à l'été 2013. Ces projets ont permis de soutenir 149 jeunes issus des minorités visibles et provenant de quatre commissions scolaires de l'île de Montréal. Le financement pour ces projets s'est élevé à 74 000 \$, soit 50 000 \$ pour les élèves francophones et 24 000 \$ pour les élèves anglophones.

■ Axe d'intervention 4 La maîtrise du français

❖ Objectif 1.10

Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde

Indicateur 1.10-1 Taux de réussite aux épreuves uniques de français						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2012-2013 ¹	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Langue d'enseignement	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	90,6 %	90,7 %	91,1 %	91,9 %	91,2 %
Langue seconde	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	92,7 %	88,0 %	85,5 %	85,4 %	91,0 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

La mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire, notamment en lecture et en écriture, s'est poursuivie en 2012-2013. Outre le rehaussement des exigences, qui constitue une mesure importante de ce plan, plusieurs éléments d'ordre pédagogique ont été mis en place et des aspects liés à la formation du personnel enseignant ont été revus.

Les élèves sont soumis aux épreuves uniques de français, langue d'enseignement, ou de français, langue seconde, à la fin de leur dernière année du secondaire. En français, langue d'enseignement, la cible a été dépassée durant les cinq dernières années. En français, langue seconde, la cible a été dépassée en 2012-2013.

Enjeu 2

Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

L'importance de la persévérance et de la réussite scolaires est d'autant plus grande aujourd'hui que notre environnement social, culturel et économique se modifie et se complexifie constamment. Dans un tel contexte, pour éviter l'exclusion sociale et pour se maintenir sur le marché du travail, un individu doit non seulement acquérir certaines compétences professionnelles, mais aussi les connaissances et les habiletés qui lui permettront de s'adapter aux changements auxquels font face les entreprises.

Emploi-Québec estime que 695 000 emplois seront à pourvoir d'ici 2016 et 1,4 million, d'ici 2021, soit pour remplacer les personnes qui prendront leur retraite ou pour pourvoir les nouveaux emplois créés. Environ 15 % de ces emplois exigeront une formation professionnelle. L'accroissement du nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle est donc un objectif prioritaire qui vise autant le développement des compétences que leur reconnaissance ou leur rehaussement, et ce, tant pour les personnes qui poursuivent leurs études que celles en emploi. À cet égard, soulignons que, dans la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, l'accès à la formation professionnelle est considéré comme l'une des voies de réussite pour augmenter le taux de persévérance et de réussite scolaires.

C'est ainsi que le Ministère soutient la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail.

Les réalisations du Ministère visant à répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre sont présentées dans les pages qui suivent.

■ **Axe d'intervention 1**
L'accessibilité à la formation professionnelle,
à la formation générale des adultes et à la formation continue

❖ Objectif 2.1

Promouvoir et valoriser la formation professionnelle, la formation générale des adultes et la formation continue

Indicateur 2.1-1 Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Valorisation de l'éducation des adultes et de la formation continue	Tenue de la Semaine québécoise des adultes en formation et de 700 activités par année	Données non disponibles ¹	720	831	1 106	990
Promotion de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de la formation continue	Maintien de 2 lignes téléphoniques d'aide et de référence, accessibles chaque année	2	2	2	2	2
Actions de promotion	Mise en œuvre de 4 actions de promotion chaque année	4	5	5	4	4

1. Les résultats en ce qui concerne la valorisation de l'éducation des adultes et de la formation continue sont établis en fonction du calendrier scolaire. Les résultats pour 2012-2013 sont les données disponibles les plus récentes.

Le Ministère soutient l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, qui a le mandat de coordonner les activités réalisées à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF). Des actions nationales et régionales, notamment des galas de reconnaissance, des conférences, des ateliers et des formations, sont ainsi organisées en collaboration avec 17 tables régionales de concertation. En 2012-2013, plus de 75 000 personnes ont participé à 720 activités. Le Ministère a contribué aux activités de la SQAF en attribuant une somme de 635 000 \$.

En 2013-2014, le Ministère a financé la Fondation pour l'alphabétisation, qui a maintenu les activités des lignes téléphoniques d'aide et de référence Info-Alpha et Info Apprendre. Une campagne de promotion de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de la formation continue a également été tenue pour joindre les clientèles cibles de ces deux initiatives. Le Ministère a consacré 216 599 \$ à la promotion de l'alphabétisation et 96 513 \$ à la promotion de l'éducation des adultes et de la formation continue. Il a aussi accordé 545 000 \$ à la Fondation pour la gestion des deux lignes téléphoniques.

En ce qui concerne les actions de promotion, le Ministère, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, a poursuivi des actions entreprises au cours des années précédentes. Il a collaboré à la 18^e édition du concours *Chapeau, les filles!*, qui a pour but de favoriser la diversification des choix de carrière des jeunes filles et d'encourager celles qui ont choisi une formation menant à un métier traditionnellement masculin à persévérer jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Le Ministère publie annuellement, à partir des analyses menées par Emploi-Québec, la liste des 50 programmes d'études offrant les meilleures perspectives d'emploi. Il a aussi fait paraître, en 2013-2014, une publicité dans le cahier souvenir des Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique. De plus, il a soutenu financièrement cet événement en versant une subvention de 62 500 \$. Enfin, dans le cadre de la Mesure de soutien offerte aux commissions scolaires et aux cégeps pour favoriser l'accès des femmes à des métiers traditionnellement masculins, le Ministère a autorisé 29 projets novateurs qui font la promotion de programmes d'études traditionnellement masculins auprès de clientèles féminines. Vingt-sept projets ont été réalisés dans des commissions scolaires de huit régions.

❖ Objectif 2.2

Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention³ sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle

Indicateur 2.2-2

Augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle par rapport à l'année scolaire 2005-2006 (nouveaux inscrits)

Cible pluriannuelle	Résultats			
	2012-2013 ¹	2011-2012 ²	2010-2011 ²	2009-2010 ²
19 600, pour 2013	17 693	18 535	17 772	18 600

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible. Le résultat est provisoire.

2. Ces résultats ont été actualisés.

Le nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits pour la première fois à un programme de formation professionnelle en 2012-2013 est en deçà de la cible pluriannuelle et des résultats des années antérieures. Cette situation est attribuable en partie à la baisse démographique constatée dans cette catégorie d'âge depuis quelques années. Compte tenu de cette baisse, le taux d'accès à la formation professionnelle reflète mieux la performance du Ministère en ce qui concerne l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle que le nombre de nouveaux inscrits. Ce taux est relativement stable d'une année à l'autre.

Taux d'accès à la formation professionnelle

2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
17,9 %	18,3 %	17,2 %	17,8 %

❖ Objectif 2.3

Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base

Indicateur 2.3-1

Nombre de personnes inscrites¹ à des services de formation générale des adultes, spécifiquement en formation de base commune, selon la langue d'enseignement

	Langue d'enseignement	Cible pluriannuelle	Résultats				
			2012-2013 ²	2011-2012 ³	2010-2011 ³	2009-2010 ³	2008-2009 ³
Inscriptions en 9 ^e année et plus ⁴	Français	Augmentation annuelle de 2 %	112 179	111 836	116 288	121 581	115 228
	Anglais		14 195	13 109	13 438	13 622	13 032
	Langues amérindiennes		350	282	257	182	182
	Total		126 724	125 227	129 983	135 385	128 442
Inscriptions en 8 ^e année et moins ⁵	Français	Augmentation annuelle de 5 %	34 067	33 562	35 152	37 151	35 009
	Anglais		14 021	13 312	13 113	12 491	12 446
	Langues amérindiennes		162	124	147	139	127
	Total		48 250	46 998	48 412	49 781	47 582

1. Une personne peut faire l'objet de plus d'une inscription au cours de l'année scolaire.

2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible. Les résultats sont provisoires.

3. Les résultats ont été mis à jour.

4. Les inscriptions en 9^e année et plus concernent le second cycle du secondaire, la préparation à la formation professionnelle et la préparation aux études postsecondaires.

5. Les inscriptions en 8^e année et moins concernent l'alphabétisation, l'éducation présecondaire et le premier cycle du secondaire.

3. L'expression « plan d'intervention » fait référence au plan d'action conjoint MELS-Réseau des commissions scolaires, qui vise à accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle. Comme cela est indiqué dans la voie 12 de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, il faudrait plutôt écrire « plan d'action conjoint ».

Bien que les cibles n'aient pas été atteintes en 2012-2013, des hausses de 1,2 % du nombre d'inscriptions en 9^e année et plus, et de 2,7 % du nombre d'inscriptions en 8^e année et moins ont été observées dans les services de formation générale des adultes, plus précisément en formation de base commune. Ces hausses générales sont attribuables en partie au secteur anglophone, où le nombre d'inscriptions a augmenté de 8,3 % en 9^e année et plus, et de 5,3 % en 8^e année et moins, et à une commission scolaire autochtone, qui a connu des augmentations respectives de 24,1 % et de 30,6 % dans ces mêmes catégories.

Deux situations peuvent avoir contribué à la baisse de l'effectif depuis 2009-2010 : les actions menées au regard de la persévérance scolaire pour inciter les jeunes à terminer leur formation au secteur des jeunes et l'amélioration des perspectives d'emploi, le taux de chômage étant passé de 8,5 % en 2009 à 7,8 % en 2012.



Objectif 2.4

Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences

Indicateur 2.4-1					
Nombre de personnes ayant bénéficié des services de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes et en formation professionnelle					
Type de formation	Cible pluriannuelle	Résultats			
		2012-2013 ¹	2011-2012 ²	2010-2011 ²	2009-2010 ²
Formation générale des adultes	15 % de l'effectif annuel	15,9 %	16,7 %	16,4 %	16,7 %
Formation professionnelle	5 % de l'effectif annuel	4,1 %	5,2 %	5,2 %	5,3 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles. Les résultats sont provisoires.

2. Les résultats ont été mis à jour.

À la formation générale des adultes, les résultats sont stables d'une année à l'autre. Les données provisoires permettent de constater que 15,9 % des adultes se sont inscrits à des activités de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans le cadre des services d'enseignement, soit la préparation à la formation professionnelle, la préparation aux études postsecondaires et le 2^e cycle du secondaire. La reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires permet à l'adulte de se faire reconnaître des apprentissages formels et non formels pour poursuivre sa démarche vers l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou l'admission à la formation professionnelle ou aux études postsecondaires.

En formation professionnelle, la baisse du nombre d'inscriptions aux services de RAC depuis 2010-2011 dans le programme d'études *Transport par camion* n'a pas été compensée par la hausse observée dans d'autres programmes. Le Ministère continue de promouvoir et de soutenir les services de RAC dans le réseau, notamment en finançant et en développant, en collaboration avec les établissements d'enseignement, le matériel d'évaluation nécessaire pour des programmes de formation professionnelle ciblés et prometteurs. L'ajout de nouveaux éléments d'instrumentation (trois en 2013-2014 et quatre actuellement en élaboration) permet d'élargir l'offre de service. De plus, de la formation est offerte aux conseillères et conseillers en RAC des commissions scolaires.

Nombre de personnes ayant eu recours à un service de reconnaissance des acquis et des compétences

	2012-2013 ¹	2011-2012 ²	2010-2011 ²	2009-2010 ²
Candidats en RAC en formation professionnelle	5 077	6 195	6 100	6 060
Élèves en formation professionnelle	122 516	118 470	116 960	113 823
Taux atteint (%)	4,1 %	5,2 %	5,2 %	5,3 %

1. Les données sont préliminaires.

2. Les données ont été mises à jour.

En 2012-2013, le Ministère a consacré 12 954 837 \$ aux activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année précédente. Ces sommes servent à financer les entrevues de validation, les évaluations et l'offre de formation manquante aux candidats en RAC.

■ Axe d'intervention 2

L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail

🌿 Objectif 2.5

Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle

Indicateur 2.5-1				
Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle				
Cible pluriannuelle	Résultats ¹			
	2012-2013 ²	2011-2012 ³	2010-2011 ³	2009-2010 ³
Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle, au regard des besoins reconnus par le marché du travail	47 549	47 299	46 497	44 306

1. Les résultats ont été compilés en fonction de l'année scolaire, pour qu'ils correspondent aux conventions établies pour ce type de statistiques.

2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

3. Les données ont été mises à jour.

En 2012-2013, le nombre de diplômés de la formation professionnelle a augmenté de 0,5 % par rapport à l'année précédente, ce qui a permis d'atteindre la cible. On observe une augmentation depuis 2001.

L'offre de formation professionnelle s'appuie sur une recherche constante de l'adéquation entre les compétences acquises et celles recherchées sur le marché du travail. Le Ministère déploie une série de mesures et d'actions qui visent à augmenter le nombre de personnes diplômées en formation professionnelle dans toutes les régions du Québec : aménagement de passerelles (concomitance entre la formation professionnelle et la formation générale, passerelle provisoire CFMS-DEP [certificat de formation à un métier semi-spécialisé et diplôme d'études professionnelles], parcours de continuité DEP-DEC), offre de formation à temps partiel, financement de petits groupes, financement et offre de services éducatifs complémentaires.

❖ Objectif 2.6

Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés

Indicateur 2.6-1					
Taux de placement par programme d'études à la formation professionnelle					
Programme d'études	Cible pluriannuelle	Résultats			
		2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Attestation de spécialisation professionnelle	Augmentation du taux de placement selon le programme d'études	Résultat non disponible	79,9 %	79,5 %	78,8 %
Diplôme d'études professionnelles		Résultat non disponible	75,5 %	77,4 %	73,8 %

Le Ministère n'a pas été en mesure d'établir les résultats pour l'année 2012-2013.

Indicateur 2.6-2				
Proportion de programmes de la formation professionnelle où le nombre d'élèves est inférieur aux besoins du marché du travail ¹				
Cible pluriannuelle	Résultats			
	2012-2013 ²	2011-2012 ³	2010-2011 ⁴	2009-2010 ⁴
20,0 %, pour 2013	14,3 %	Aucun résultat	21,9 %	23,5 %

1. Le libellé de l'indicateur a été modifié à la suite de la création du MESRST.

2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

3. Le résultat pour l'année 2011-2012 n'est pas disponible. La scission du MELS et la création du MESRST ont rendu le calcul impossible.

4. Les données pour les années 2009-2010 et 2010-2011 incluent la formation technique. Elles ont été révisées.

La cible pluriannuelle a été dépassée en 2012-2013. En vue d'accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail, 39 autorisations permanentes et 5 autorisations provisoires ont été accordées pour des programmes de formation professionnelle en 2013-2014.

■ Axe d'intervention 3 La mobilité de la main-d'œuvre

❖ Objectif 2.7

Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre

Indicateur 2.7-1					
Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels					
Type de formation	Cible pluriannuelle	Résultats			
		2012-2013 ¹	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Formation d'appoint exigée par un ordre professionnel et offerte dans le secteur de la formation professionnelle	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100 %	100 %	100 %	100 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

En 2012-2013, le Ministère a soutenu financièrement les commissions scolaires qui ont offert la formation d'appoint requise pour l'obtention du droit de pratique à titre d'infirmier ou d'infirmière auxiliaire. Le Ministère a alloué une somme de 2 324 896 \$ pour cette formation, qui a été offerte à 351 personnes.

Le programme de formation d'appoint s'adresse aux personnes immigrantes formées à l'étranger et désirant obtenir le droit de pratique au Québec ainsi qu'aux personnes diplômées au Québec ayant été absentes du marché du travail pendant au moins quatre ans.

Indicateur 2.7-3 Pourcentage de dossiers d'enseignants étrangers évalués					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Analyse de 100 % des dossiers reçus chaque année	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Pour l'année financière 2013-2014, tous les dossiers d'enseignants étrangers qu'a reçus le Ministère ont été analysés. Parmi les 1309 dossiers reçus, 1235 étaient complets et 989 ont été acceptés en vue de la délivrance d'une autorisation d'enseigner.

Dossiers d'enseignants étrangers évalués par le Ministère

	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Dossiers reçus	1 309	1 462	1 855	1 213	1 269
Dossiers incomplets	74	83	105	70	63
Dossiers complets	1 235	1 379	1 750	1 143	1 206
Dossiers acceptés	989	1 061	1 269	871	872
Dossiers refusés	246	318	481	272	334

Orientation 3 Contribuer au rehaussement des savoirs

L'orientation 3 se rapporte exclusivement à l'enseignement supérieur. Le présent document ne rend donc pas compte des résultats qui s'y rattachent.

Enjeu 3

Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux

Orientation 4

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

L'environnement dans lequel évoluent les élèves, les étudiantes et les étudiants doit être sain et sécuritaire pour encourager la persévérance et la réussite scolaires. En 2013-2014, les interventions se sont poursuivies, d'une part, pour contrer la violence et l'intimidation à l'école et, d'autre part, pour favoriser l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie, de sorte que les objectifs fixés ont été atteints ou sont en voie de l'être.

■ Axe d'intervention 1 L'école, milieu de vie

❖ Objectif 4.1

S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention

Indicateur 4.1-2 Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Écoles primaires	100 %, pour 2013	En août 2013 : 99 % des écoles primaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement	En avril 2013 : 79 % des écoles primaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement, en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique	En juin 2012 : 77 % des écoles primaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	57 % des écoles primaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	60 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu
Écoles secondaires	100 %, pour 2013	En août 2013 : 99 % des écoles secondaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement	En avril 2013 : 75 % des écoles secondaires disent avoir fait approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement, en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique	En juin 2012 : 73 % des écoles secondaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	66 % des écoles secondaires disent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	67 % des commissions scolaires disent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu

Les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence sont entrées en vigueur le 15 juin 2012. En 2012-2013, les commissions scolaires et les écoles ont fait le suivi approprié pour s'y conformer. Les écoles devaient faire approuver leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence par le conseil d'établissement et le mettre à la disposition des parents. En avril 2013, le Ministère réalisait une première collecte de données pour faire le bilan de l'élaboration des plans de lutte. Les résultats recueillis lors d'un autre suivi effectué en août 2013 montrent que la cible de 100 % est presque atteinte.

Indicateur 4.1-3

Pourcentage d'écoles qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche *École en santé*

Cible pluriannuelle	Résultats			
	2012-2013 ¹	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20,0 % des écoles, pour 2013	35,7 %	27,9 %	24,8 %	13,0 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

Les interventions des écoles dans le contexte de l'approche *École en santé* sont faites en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux et des partenaires de la communauté. La cible pluriannuelle a été dépassée dès 2010-2011.

Orientation 5

Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

L'école ne peut soutenir efficacement la persévérance et la réussite scolaires sans l'appui de la communauté locale et régionale. Réciproquement, l'offre de services éducatifs doit tenir compte des réalités et des besoins des régions et des communautés. À cet égard, l'action du Ministère en 2013-2014 s'est notamment déployée dans les domaines suivants : l'offre de formation professionnelle, l'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration et le soutien offert aux réseaux d'enseignement pour faire face aux baisses d'effectifs dans les régions.

■ Axe d'intervention 1 Le développement de la concertation régionale

🌿 Objectif 5.1

Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires

Indicateur 5.1-2

Soutien accordé

Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Embauche de personnes-ressources en région selon les paramètres financiers établis chaque année	9 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	11 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	55 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	56 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	50 personnes-ressources (ETC) embauchées en région

En vue de soutenir l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires, le Ministère, pour une deuxième année, s'est concentré sur la lutte contre la violence et l'intimidation. En 2013-2014, 9 agentes et agents de soutien régional ont été maintenus en poste dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de mobilisation pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école. Le Ministère prévoyait 11 postes, mais 2 régions ne les ont pas comblés. Un budget de 860 118 \$ a été consacré à ces 9 postes.

■ Axe d'intervention 2 L'adaptation des programmes et des mesures

❖ Objectif 5.4

Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique pour les élèves issus de l'immigration

Indicateur 5.4-1 Production de matériel d'appoint pour les services d'accueil et d'intégration linguistique du primaire et du secondaire					
Cible pluriannuelle	Résultats ¹				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Production d'un guide pédagogique, d'un guide administratif et d'outils connexes, pour 2013	Guide pédagogique diffusé sous forme d'un cadre de référence en 4 fascicules	Guide administratif diffusé, guide pédagogique produit, et 5 activités d'accompagnement destinées aux milieux scolaires réalisées	Guide pédagogique en production, et outils connexes produits	Contenu du guide pédagogique validé et rédaction du texte terminée	35 % des travaux réalisés

1. Les années de référence sont les années scolaires.

Quatre fascicules du cadre de référence pour l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration au Québec ont été diffusés en 2013-2014. Ces fascicules, qui dressent le portrait de ces élèves, traitent de l'organisation des services offerts, du protocole d'accueil et du partenariat école, famille et communauté. Ils visent à soutenir les commissions scolaires dans l'élaboration et la mise à jour de leurs programmes en matière de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française.

❖ Objectif 5.5

Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales

Indicateur 5.5-1 Sommes accordées pour le déploiement d'initiatives relatives à l'offre de formation professionnelle en région						
Budget	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Fonctionnement	5 M\$ par année	2,5 M\$	5,0 M\$	5,0 M\$	5,0 M\$	5,0 M\$
Investissement	6 M\$ par année	55,6 M\$	7,9 M\$	45,3 M\$	9,6 M\$	6,0 M\$

De 2009-2010 à 2012-2013, le Ministère a versé 5 millions de dollars par année pour la réalisation de projets régionaux relatifs au fonctionnement du dispositif régional de formation professionnelle. Ces projets, mis en œuvre par l'entremise de tables régionales d'éducation interordres, sont déterminants pour soutenir l'offre de formation, la diversifier et répondre à différentes problématiques liées, par exemple, à des secteurs en grande demande, à des programmes qui attirent moins d'élèves et à de petites cohortes dispersées sur un

grand territoire. En 2013-2014, à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le Ministère a alloué 2,5 millions de dollars au volet « fonctionnement ».

En ce qui concerne l'investissement, l'écart important observé entre les années 2012-2013 et 2013-2014 résulte de l'effet combiné du retard de certaines annonces initialement prévues en 2012-2013, de l'utilisation de soldes budgétaires antérieurs (PQI 2009-2014 et PQI 2010-2015) ainsi que de l'annonce de sommes destinées à la formation professionnelle lors du dévoilement de la politique économique *Priorité emploi*.

Objectif 5.7

Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions

Indicateur 5.7-1 Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires						
Réseau	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	320,0 M\$ à maintenir, d'ici 2014	374,5 M\$	371,1 M\$	361,6 M\$	343,7 M\$	320,0 M\$

Le Ministère s'efforce de contrer la baisse de l'effectif scolaire dans les régions du Québec par des investissements destinés à répondre aux besoins des milieux touchés, par exemple le maintien d'écoles de petite taille dans des régions éloignées des grands centres urbains. En 2013-2014, ces investissements ont été supérieurs à ceux des années antérieures et à la cible pluriannuelle.

Objectif 5.9

Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Indicateur 5.9-1 Nombre d'engagements réalisés					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 engagements, pour 2013	0	3	4	4	4

En 2013-2014, un engagement touchant la prise en considération des besoins des élèves handicapés dans les orientations relatives à la formation à distance a été reporté. Il a été convenu que le Ministère tiendrait compte de ces besoins dans la prochaine politique de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Le Ministère a donc réalisé 15 des 16 engagements prévus dans le premier plan quinquennal (phase I – 2008-2013) de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Ces réalisations sont présentées dans le bilan quinquennal 2008-2013 de la Stratégie, qui a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 2013. La phase II – 2014-2018 est en préparation.

Enjeu 4

L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation

Orientation 6

Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

Dans un contexte d'austérité budgétaire, il est attendu des organisations publiques qu'elles gèrent les fonds mis à leur disposition de manière à réduire les dépenses non essentielles à l'offre de services de qualité aux citoyennes et aux citoyens. En 2013-2014, le Ministère et les établissements des réseaux de l'éducation ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la gouvernance et la reddition de comptes de l'ensemble du système d'enseignement au Québec.

À cette fin, le gouvernement a annoncé, en novembre 2013, la création d'un groupe d'experts auquel il a confié le mandat de mener une réflexion sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires et de formuler des recommandations en ces matières. Le groupe devait notamment examiner l'équité et l'efficacité du financement du système scolaire de même que la situation financière des commissions scolaires et de leurs établissements. Les différentes sources de financement des commissions scolaires, leurs dépenses et la reddition de comptes gouvernementale et citoyenne qui s'y rattache devaient aussi être analysées, de même que le modèle de gouvernance du système d'éducation québécois. Son rapport final sera remis au gouvernement au plus tard le 30 mai 2014.

■ **Axe d'intervention 1**
La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur

🌿 Objectif 6.2

Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement

Indicateur 6.2-1 Élaboration et réalisation des suivis financiers des réseaux						
Réseau	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	29 rapports, d'ici 2014	7	5	6	6	6

Pour l'année financière 2013-2014, les commissions scolaires et le Ministère ont produit : quatre rapports financiers trimestriels (pour les suivis financiers périodiques du gouvernement); un rapport financier annuel (pour la production des comptes publics); et deux prévisions budgétaires (pour la production du budget du gouvernement). Ces résultats respectent la cible établie.

Enjeu 5

L'engagement de la population dans un mode de vie actif

Orientation 7

Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

Le Ministère soutient le développement d'infrastructures sportives et récréatives ainsi que la tenue d'événements sportifs, entre autres d'envergure internationale. Il appuie de nombreux partenaires (ex. : fédérations sportives, organismes nationaux de loisir) tant en matière de financement que d'accompagnement. Il organise également des activités de promotion de l'activité physique, soutient divers projets liés à l'éthique et à la sécurité dans les loisirs et les sports, appuie financièrement les athlètes et les entraîneurs, et favorise l'engagement bénévole dans ces domaines.

■ Axe d'intervention 1 L'activité physique, le loisir et le sport

🌿 Objectif 7.1

Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport

Indicateur 7.1-1 Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Réalisation de 9 campagnes, pour 2013		2	2	3	3
Réalisation de 4 campagnes, d'ici 2015	2				

En 2013-2014, dans le cadre du programme Kino-Québec, le Ministère a organisé deux campagnes de promotion d'un mode de vie physiquement actif.

Le concours *École active* a pour objectif de favoriser la pratique d'activités physiques de façon sécuritaire et de sensibiliser les jeunes à l'importance d'avoir une saine alimentation. Des bourses sont versées aux écoles qui organisent des projets à cet égard. En 2013-2014, le Ministère a accordé un financement de 164 700 \$ pour ce concours, dont 101 004 \$ ont été versés sous forme de bourses.

La campagne *Plaisirs d'hiver* vise l'amélioration des environnements pour encourager la pratique d'activités extérieures lors de la saison hivernale. Dans le cadre de cette campagne, diverses activités sont réalisées, telles que des concours, des randonnées et des tournois. Au moment de la rédaction du présent rapport, un montant de 64 746 \$ avait été remis aux régions pour leurs différents projets.



Objectif 7.2

Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité

Indicateur 7.2-1					
Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
320 actions, pour 2013		56	73	82	91
160 actions, d'ici 2015	47				

Le résultat de 2013-2014 en ce qui a trait aux actions en matière d'éthique et de sécurité représente 29 % de la cible pluriannuelle 2013-2015. Il s'explique en bonne partie par : l'abandon du Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport; la baisse du nombre de projets soutenus par le concours *École active* (l'enveloppe est demeurée la même, mais les projets soumis étaient plus coûteux); et les contraintes budgétaires imposées en 2013-2014.

Nombre de projets soutenus par le Ministère en matière d'éthique et de sécurité

Projets	2013-2014		2012-2013 ¹	2011-2012	2010-2011	2009-2010
	Montant	Nbre				
A Projets liés à la sécurité ou à l'éthique dans le loisir et le sport et soutenus par le programme <i>École active</i>	25 000 \$	27	33	32	36	44
B Projets acceptés dans le cadre du Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport	0 \$	0	0	22	24	22
C Contrats établis avec un partenaire pour un service professionnel ou un produit directement lié à la promotion de la sécurité et de l'éthique en matière de loisir et de sport	164 131 \$	16	20	15	18	17
D Subventions accordées à un partenaire en vue de la réalisation d'un projet pour la promotion de la sécurité et de l'éthique en matière de loisir et de sport	62 500 \$	4	5	4	4	8
Nombre total		47	58	73	82	91
Montant	251 631 \$		305 320 \$	359 339 \$	481 645 \$	275 549 \$

1. Les résultats ont été mis à jour.

Indicateur 7.2-2					
Nombre d'adhérents à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport (nouveaux adhérents)					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
125 nouveaux adhérents, pour 2013	0	0	12	15	47

Le Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport, abandonné en mars 2012, était le principal incitatif à l'adhésion à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport. Depuis 2009-2010, 74 nouvelles adhésions ont été enregistrées, pour un total de 246 adhérents (224 organismes et 22 personnes) depuis la mise en place de ce programme en 2006-2007.



Objectif 7.3

Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale

Indicateur 7.3-1					
Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Part relative des athlètes du Québec dans les délégations canadiennes prenant part aux grands jeux se situant au-delà du poids démographique de la population du Québec par rapport à celle du Canada, soit 23,2 % chaque année	Jeux olympiques de Sotchi : 21,7 % (48 athlètes sur 221) Jeux paralympiques de Sotchi : 9,3 % (5 athlètes sur 54)	Jeux olympiques de Londres : 22,7 % (63 athlètes sur 277) Jeux paralympiques de Londres : 31,0 % (45 athlètes sur 145)	Jeux panaméricains de Guadalajara : 19,9 % (98 athlètes sur 491) Jeux parapanaméricains de Guadalajara : 27,3 % (33 athlètes sur 121)	Jeux du Commonwealth de New Delhi : 19,3 % (48 athlètes sur 249)	Jeux olympiques de Vancouver : 24,3 % (50 athlètes sur 206) Jeux paralympiques de Vancouver : 11 % (6 athlètes sur 55)

Les résultats relatifs à la participation aux Jeux olympiques et paralympiques de Sotchi sont exactement ceux qui avaient été prévus à la suite des Jeux précédents. La représentativité des athlètes québécois aux Jeux olympiques est stable depuis quelques années. En ce qui concerne les Jeux paralympiques, la représentativité des athlètes québécois est élevée aux Jeux d'été et faible aux Jeux d'hiver.

Des 25 médailles canadiennes remportées aux épreuves en duo ou en équipe aux Olympiques, 12 l'ont été grâce à des Québécoises et Québécois. Aux Jeux paralympiques, les athlètes du Québec en ont fait autant pour 3 des 16 médailles canadiennes.

Indicateur 7.3-2						
Nombre d'athlètes d'excellence et d'entraîneurs soutenus financièrement						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Athlètes	500 athlètes d'excellence chaque année	487	485	507	509	519
Entraîneurs et entraîneurs	120 entraîneurs et entraîneurs chaque année	113	108	110	111	116

Les athlètes évoluant sur la scène internationale reçoivent un soutien financier du programme Équipe Québec, qui leur offre une situation plus stable, des possibilités d'entraînement accrues et un meilleur encadrement. Pour leur part, les athlètes retraités reçoivent une bourse qui facilite leur transition lorsqu'ils cessent la compétition active. Quant aux entraîneurs et entraîneurs encadrant l'élite sportive québécoise, ils reçoivent un soutien financier leur permettant d'améliorer leurs conditions de travail, ce qui contribue à la professionnalisation de leur métier.

Au cours de l'année 2013-2014, le Ministère a reçu 500 demandes de soutien de la part d'athlètes actifs et d'athlètes retraités, dont 487 ont rempli les exigences du programme Équipe Québec. En ce qui concerne les entraîneurs et entraîneurs, le Ministère a reçu 119 demandes de soutien, dont 113 étaient conformes aux exigences du programme. Le Ministère a versé la somme de 4 234 668 \$ par l'entremise d'Équipe Québec aux athlètes actifs, aux athlètes retraités ainsi qu'aux entraîneurs et entraîneurs.

Indicateur 7.3-3 Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec						
Programme	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP)	80 événements, pour 2013	25	26	30	27	25
Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	600 événements, pour 2013	135	132	134	118	155

Au cours de l'année financière 2013-2014, 25 événements sportifs internationaux ou pancanadiens ont été autorisés dans le cadre du PSESIP, pour une aide financière de 3,6 millions de dollars. D'une année à l'autre, les résultats du PSESIP varient selon le nombre de demandes d'aide financière reçues. Le PSESIP dispose d'une enveloppe financière de 4 millions par année jusqu'en 2019-2020.

Dans le cadre du PSES, 147 demandes ont été reçues, dont 12 ne répondaient pas aux exigences. L'objectif de soutenir 150 événements ne pouvait donc pas être atteint. Comme pour le PSESIP, les résultats varient selon le nombre de demandes d'aide financière reçues. Le PSES dispose d'une enveloppe financière de 500 000 \$ par année.

Enjeu 6

Une prestation de services de qualité

Orientation 8

Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

À l'image de tous les ministères et organismes de l'État, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est impliqué dans la démarche d'amélioration continue des services offerts aux citoyennes et aux citoyens dans laquelle s'est engagé le gouvernement du Québec. Le Ministère veut s'assurer d'un niveau élevé de satisfaction de la population à l'égard des services qu'il lui rend directement. Dans un contexte culturel et social où les technologies de l'information jouent un rôle de premier plan, les principales réalisations du Ministère pour améliorer la prestation de services à la population passent nécessairement par son environnement technologique.

■ Axe d'intervention 1 Les services

✿ Objectif 8.1

S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère

Indicateur 8.1-1 Taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
90 % chaque année	Aucun sondage réalisé	Aucun sondage réalisé	Aucun sondage réalisé	Aucun sondage réalisé	91 % (Aide financière aux études)

Bien que le Ministère ne dispose d'aucune donnée précise sur le degré de satisfaction des citoyennes et des citoyens quant aux services qu'il a rendus, les données ministérielles sur le traitement des plaintes à cet égard indiquent que peu d'entre elles portent sur la qualité du service à la clientèle⁴. Il convient également de mentionner que le Ministère prévoit réviser sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens au cours des années à venir.

4. Voir le point 2.6, à la section 2.

❁ Objectif 8.2
 Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère

Indicateur 8.2-2 Adoption d'un projet d'offre de services Web améliorée						
	Cible pluriannuelle	Résultats				
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Consolidation de l'environnement Web	Consolider l'environnement Web du Ministère et réorganiser les contenus en fonction des clientèles chaque année	Création de 13 sections Web, dont 1 intégrée en langue anglaise	Création de 7 sections Web	Création de 13 sections Web, dont 8 intégrées en langue anglaise	Création de 48 sections Web, dont 21 intégrées en langue anglaise	Création de 40 sections Web, dont 15 intégrées en langue anglaise
Réorganisation des publications du Ministère	Réorganiser les publications du Ministère dans l'ensemble de l'environnement Web chaque année	Dépôt de 703 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 1 637 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 2 234 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 4 328 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de tous les nouveaux documents du Ministère sur son site Web, ce qui représente plus de 400 documents

En 2013-2014, les travaux de consolidation de l'environnement Web du Ministère se sont poursuivis. Le Ministère a traité en priorité les nouvelles sections du site dont le développement était impératif. De plus, des projets de réorganisation du contenu de certaines sections ainsi que l'élaboration de nouvelles sections ont été reportés.

Concernant les publications, de nombreux textes déposés sur le site Web du Ministère, autrefois en format PDF, sont maintenant accessibles en format Web dans les sections déjà présentes. Cela a pour effet de diminuer le volume de publications déposées.

❁ Objectif 8.3
 Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats

Indicateur 8.3-1 Nombre d'évaluations de programmes réalisées					
Cible pluriannuelle	Résultats				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 évaluations, pour 2013	2	2	4	7	4

Deux politiques ministérielles ont été évaluées en 2013-2014 : la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, *Une école d'avenir*.

En matière d'évaluation de programmes, le Ministère avait déjà dépassé sa cible pluriannuelle en 2012-2013. Toutefois, le nombre moins élevé d'évaluations complétées en 2012-2013 et en 2013-2014 s'explique par la scission du Ministère et la création du MESRST. De plus, certaines évaluations, planifiées sur plusieurs années, ne viendront à échéance qu'en 2014, 2015 ou 2016.

Section 2

Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens⁵

2.1 Les renseignements généraux

Engagement : Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général, une publication ou le résultat d'une recherche documentaire dans un délai de 10 jours ouvrables.

Indicateur											
Pourcentage de demandes de renseignements généraux, de publications ou de recherches documentaires ¹ traitées dans le délai prévu											
Cible : 100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables											
Unité administrative	2013-2014		2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010		
	Demandes	Résultat									
Direction des communications	21 024	100 %	20 713	100 %	18 335	100 %	18 048	100 %	28 569	100 %	
Direction de l'enseignement privé (préscolaire, primaire et secondaire)	1 270	100 %	1 264	100 %	1 911	100 %	931	100 %	887	100 %	

1. L'absence de données liées à des demandes de publications et de recherches documentaires s'explique par une décision ministérielle qui en a confié la charge à la Bibliothèque Cécile-Rouleau le 1^{er} juillet 2011.

La Direction des communications et la Direction de l'enseignement privé répondent à des demandes de renseignements provenant de la clientèle du Ministère. Les demandes se font par téléphone, par télécopieur, par courriel, par courrier ou encore en personne aux bureaux du Ministère.

■ La Direction des communications

Les demandes de renseignements généraux sont généralement présentées par des citoyennes et citoyens et, dans une moindre mesure, par différents acteurs du réseau scolaire québécois, des ministères, des organismes gouvernementaux et des personnes de l'extérieur du Québec.

En 2013-2014, le nombre de demandes de renseignements traitées est comparable à celui de l'année précédente. À noter que le Ministère a dirigé les demandes reçues concernant l'aide financière aux études et l'enseignement supérieur (enseignement collégial, formation technique et enseignement universitaire) vers le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

5. Les éléments de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ne sont pas traités dans le présent rapport.

■ La Direction de l'enseignement privé (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)

La Direction de l'enseignement privé s'assure de l'application de la Loi sur l'enseignement privé par les établissements qui offrent des services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation professionnelle ainsi que de formation des adultes.

En 2013-2014, la Direction a répondu à 1 270 demandes d'information. Comme les années précédentes, ces demandes ont toutes été traitées à l'intérieur du délai prescrit de 10 jours ouvrables. Elles portaient notamment sur la procédure à suivre pour obtenir un permis du Ministère en vue de tenir un établissement d'enseignement privé, sur la reconnaissance d'un tel établissement ou sur le cadre légal et réglementaire applicable. La Direction assure en outre le suivi des demandes de citoyennes et de citoyens relatives aux dossiers scolaires récupérés par le Ministère lorsqu'un établissement cesse ses activités.

2.2 L'admissibilité à l'enseignement en anglais

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais dans un délai de 10 jours ouvrables.

Indicateur Pourcentage des réponses à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais fournies dans le délai prévu										
Cible	2013-2014		2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Demandes	Résultat								
95 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	12 348	97 %	11 287	97 %	11 191	98 %	11 180	99 %	10 655	97 %

La Charte de la langue française prévoit que, dans certaines situations, des enfants peuvent fréquenter un établissement scolaire public ou privé subventionné de langue anglaise à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Une personne désignée par le ministre doit vérifier au préalable l'admissibilité des enfants à l'enseignement en anglais et statuer sur ce sujet. Comme les années précédentes, l'engagement ministériel a été respecté en 2013-2014, malgré la complexité accrue du traitement des demandes à la suite de la modification récente de la Charte et le nombre de demandes plus élevé que les années antérieures.

2.3 Les preuves d'études secondaires

Engagement : Le Ministère s'engage à transmettre un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité lorsqu'il s'agit d'un document obtenu :

- ▶ après 1978 : le jour même, si la demande est formulée en personne; dans un délai de 5 jours ouvrables, pour une demande écrite;
- ▶ en 1978 ou avant : dans un délai de 10 jours ouvrables.

Indicateur					
Pourcentage des relevés de notes, des relevés des apprentissages, des diplômes ou des attestations d'équivalence de niveau de scolarité obtenus après 1978, transmis dans le délai prévu					
Cible	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
100 % des demandes formulées en personne, traitées le jour même	100,0 %	100,0 %	99,6 %	100,0 %	100,0 %
100 % des demandes transmises par courrier, traitées en 5 jours ouvrables	57,8 %	23,1 %	99,5 %	95,4 %	81,8 %

Indicateur					
Pourcentage des relevés de notes, des relevés des apprentissages, des diplômes ou des attestations d'équivalence de niveau de scolarité obtenus en 1978 ou avant, transmis dans le délai prévu					
Cible	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
100 % des demandes de relevés de notes et de diplômes traitées en 10 jours ouvrables	67,7 %	44,4 %	98,5 %	97,3 %	91,9 %
100 % des demandes d'autres documents traitées en 10 jours ouvrables	87,9 %	68,4 %	99,8 %	97,3 %	97,8 %

La Direction de la sanction des études a pour mandat de reconnaître officiellement les études secondaires des élèves du Québec. Elle délivre à cette fin les relevés de notes, les relevés des apprentissages ou de compétences ainsi que les différents diplômes d'études secondaires aux élèves qui répondent aux exigences des régimes pédagogiques de l'enseignement secondaire.

Au cours de l'année 2013-2014, le Ministère a traité 21 313 demandes de réimpression de documents officiels de sanction, comparativement à 20 790 en 2012-2013. Les résultats relatifs aux délais de réponse illustrent une amélioration importante du traitement des demandes comparativement à l'année précédente, grâce à l'ajout de personnel. En moyenne, les documents officiels ont été mis à la poste dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande. Dans l'ensemble, le service à la clientèle a été assuré à la satisfaction des citoyennes et des citoyens et aucune plainte n'a été formulée à ce sujet.

2.4 Les autorisations d'enseigner

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.

Indicateur										
Pourcentage des réponses à une demande d'autorisation d'enseigner fournies dans le délai prévu										
Cible	2013-2014		2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Demandes	Résultat								
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	2 933	96,9 %	2 658	94,3 %	3 110	96,3 %	2 848	97,0 %	3 105	96,3 %

La Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire a la responsabilité de délivrer les autorisations d'enseigner (autorisation provisoire d'enseigner, permis d'enseigner, licence d'enseignement et brevet d'enseignement) aux personnes qui y ont droit, et ce, en vertu du Règlement sur les autorisations d'enseigner et des dispositions prévues dans la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires.

La stabilité de l'équipe de professionnels et leur expérience au regard de l'application du Règlement sur les autorisations d'enseigner peuvent expliquer la légère augmentation du taux de réponse dans le délai requis en 2013-2014.

2.5 L'aide financière en matière de loisir et de sport

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien du domaine du sport ou aux organismes de loisir dans un délai de 45 jours ouvrables.

Indicateur										
Pourcentage des réponses à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien financier dans le domaine du sport fournies dans le délai prévu										
Cible	2013-2014		2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Demandes	Résultat								
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	850	87,0 %	1 009	66,0 %	854	74,0 %	800	91,0 %	832	85,0 %

Indicateur										
Pourcentage des réponses à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien aux organismes de loisir fournies dans le délai prévu										
Cible	2013-2014		2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Demandes	Résultat								
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	184	100 %	184	53,0 %	182	24,0 %	201	49,0 %	205	48,0 %

En matière de sport, le soutien financier du Ministère est assuré notamment au moyen du Programme Équipe Québec, du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive, du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et du Programme de soutien aux événements sportifs. En 2013-2014, la cible a été atteinte en ce qui a trait au Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et au Programme de soutien aux événements sportifs. Elle ne l'a cependant pas été en ce qui concerne le Programme de soutien au développement de l'excellence sportive, à cause du volume élevé des données à analyser et par le fait qu'il a été révisé en 2013-2014. Quant au Programme Équipe Québec, les délais ont été respectés en totalité pour ce qui est du volet athlète, et en partie pour ce qui est du volet destiné aux entraîneurs et aux athlètes retraités. Malgré cela, le Ministère a amélioré de 8 % ses résultats relatifs aux délais de réponse dans ce programme, comparativement aux résultats de 2012-2013.

Dans le domaine du loisir, le Ministère a respecté le délai de 45 jours ouvrables pour les quatre programmes d'assistance financière qu'il administre. Ces programmes sont destinés respectivement aux organismes nationaux de loisir, aux centres communautaires de loisir, aux unités régionales de loisir et de sport ainsi qu'aux camps de vacances.

2.6 Le traitement des plaintes

Engagement : Le Ministère s'engage à traiter les plaintes à l'égard des différents services qu'il rend dans un délai de 28 jours civils.

Indicateur Pourcentage de réponses aux plaintes à l'égard de différents services rendus à la population par le Ministère dans le délai prévu								
Cible	2013-2014		2012-2013		2011-2012		2010-2011	
	Plaintes	Résultat	Plaintes	Résultat	Plaintes	Résultat	Plaintes	Résultat
100 % des plaintes traitées dans un délai de 28 jours civils	257	89,8 %	139	91,4 %	53	79,2 %	31	77,0 %

En 2013-2014, le Ministère a reçu 257 demandes, ce nombre incluant les demandes qui ont été reçues à la fin de l'année 2012-2013 et qui étaient toujours en traitement au début de l'exercice financier. Des 257 demandes reçues, 21 étaient toujours en traitement à la fin de l'exercice financier, 212 ont été traitées dans le délai prescrit de 28 jours et 24 ont été traitées en plus de 28 jours. Le délai moyen de traitement pour l'ensemble des plaintes est de 13,67 jours.

Parmi les plaintes reçues, 72,7 % concernaient les services offerts par des organismes des réseaux d'enseignement. En ce qui a trait aux plaintes ciblant précisément les services du Ministère, 44 % concernaient les épreuves ministérielles et la délivrance de diplômes ou de relevés des apprentissages. Les autres plaintes visaient notamment, dans des proportions variant de 1 à 8 %, l'application du régime pédagogique, la mise en œuvre des mesures destinées aux élèves ayant des besoins particuliers, le processus d'obtention des autorisations d'enseigner et la qualité du service à la clientèle.

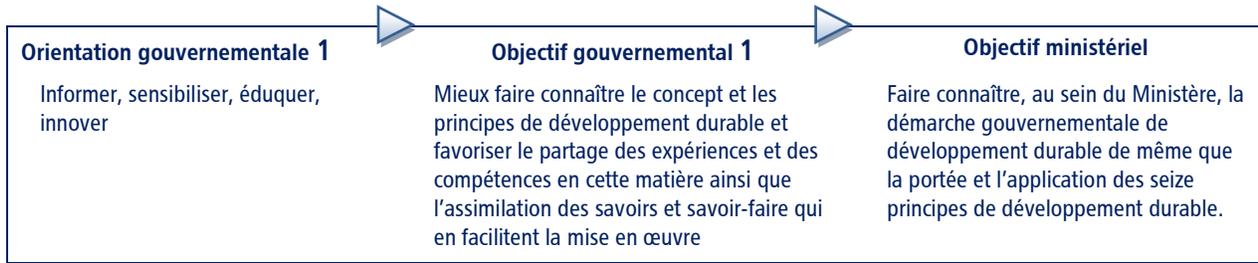
Section 3

Les résultats relatifs au développement durable

3.1 Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2013-2015

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est le cadre de référence qui définit les orientations et les objectifs adoptés par le gouvernement en cette matière. Pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale, les ministères et les organismes sont invités à contribuer aux objectifs de la Stratégie en fonction de leur mission respective. Cette Stratégie a été prolongée jusqu'en 2015 pour permettre d'en compléter l'évaluation et d'en faire la mise à jour.

Le Ministère a donc produit un Plan d'action de développement durable 2013-2015. Ce plan vise l'atteinte de 8 des 30 objectifs de la Stratégie. Les résultats obtenus en 2013-2014 pour ces objectifs sont présentés ci-après.



Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel du Ministère

■ Gestes	Suivi ▼
1.1 Élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser et former le personnel au regard des concepts et des principes de développement durable	En cours
1.2 Sensibiliser les nouveaux employés à la démarche gouvernementale de développement durable	En continu
1.3 Poursuivre la formation du personnel ciblé au regard de la prise en considération des principes de développement durable	En cours
1.4 Développer un mécanisme ministériel pour favoriser la prise en considération des principes de développement durable dans les activités structurantes du Ministère	En cours

Indicateur	Cible	Résultats 2013-2014
1.1-1 Taux d'employés du Ministère sensibilisés au développement durable	85 %, d'ici 2015	100 %
1.3-1 Taux des catégories de personnel ciblées ayant suivi une formation sur la prise en considération des principes de développement durable	60 %, d'ici 2015	33 %
1.4-1 Nombre de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière ayant fait l'objet d'une analyse selon les principes de développement durable	Sans objet	0

Les formations et les activités de sensibilisation permettent aux employés de mieux comprendre le concept de développement durable et la démarche gouvernementale, et d'en appliquer les principes dans leur travail.

De nouvelles formations pour la prise en considération des principes de développement durable ont été élaborées à l'intention des personnels ciblés au cours de l'année 2013-2014.

En 2013-2014, des activités de sensibilisation ont été proposées aux nouveaux employés du Ministère. Deux séances sur le développement durable ont été organisées et des documents d'information ont été joints à la trousse d'accueil virtuelle destinée aux nouveaux membres du personnel.

Le document de soutien pour l'élaboration ou l'actualisation d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan d'action précise qu'il est nécessaire d'assurer la cohérence d'une telle planification avec la Loi sur le développement durable et de prendre en considération les principes de développement durable dès le

début du projet. En 2013-2014, aucune action structurante n'a fait l'objet d'une analyse formelle au regard des principes de développement durable.



Action 2

Soutenir les programmes et l'élaboration d'outils visant à améliorer la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement

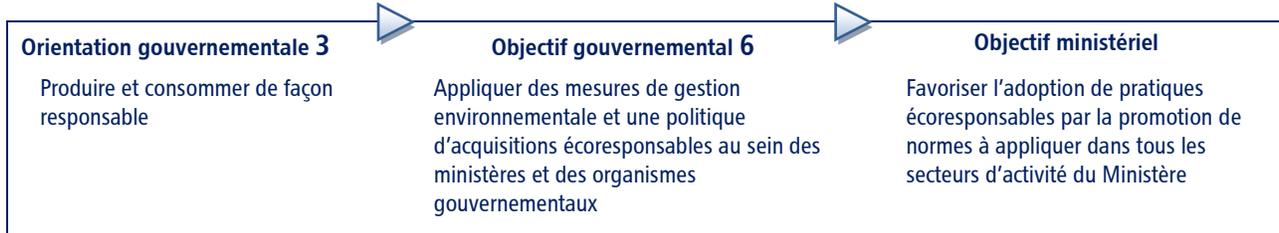
■ Gestes		Suivi ▼
2.1	Déterminer et mettre en œuvre des moyens favorisant la santé et le mieux-être des employés du Ministère	En cours
2.2	Faire la promotion des politiques ou des mesures portant sur la santé, la qualité de vie au travail, la sécurité et l'intégrité des personnes auprès du personnel du Ministère	En continu
2.3	S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention	En cours
2.4	Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire	En cours

Indicateur	Cible	Résultats 2013-2014
2.1-1 Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la santé et le mieux-être	Au moins 1 moyen par année, d'ici 2015	0
2.2-1 Nombre d'activités de promotion (en ligne) de l'activité physique et de la santé	Au moins 5 activités par année, d'ici 2015	14
2.2-2 Nombre d'activités de promotion (en ligne) du Programme d'aide aux employés	Au moins 5 activités par année, d'ici 2015	6
2.2-3 Pourcentage de nouveaux employés ayant reçu l'information concernant la santé et la sécurité au travail de même que les mesures d'urgence	Information reçue par 100 % des nouveaux employés	100 %
2.3-1 à 2.3-4	Indicateurs de l'objectif 4.1 du Plan stratégique 2009-2013 (p. 42-43 du présent rapport)	
2.4-1 et 2.4-2	Indicateurs des objectifs 7.1 et 7.2 du Plan stratégique 2009-2013 (p. 48-49 du présent rapport)	

Le Ministère utilise divers moyens pour encourager ses employés à faire de l'activité physique : rabais sur l'abonnement à un centre sportif; invitation à participer au Défi Entreprises, programme instauré par NuU, une entreprise sociale dont la mission est axée sur l'amélioration de la qualité de vie; conférence sur l'entraînement à la course à pied; diffusion d'information sur des activités offertes par d'autres organisations (ex. : atelier de sensibilisation à la sécurité à vélo organisé par la SHQ). En juin 2013, 25 employés du Ministère ont participé au Défi Entreprises.

Le programme d'aide aux employés (PAE) est un service confidentiel d'aide, d'information et de référence qui s'adresse aux employés ayant des problèmes personnels ou professionnels qui affectent leur bien-être. Le PAE permet à chacun de conserver ou de retrouver un équilibre personnel et une bonne santé psychologique. Le Ministère en fait la promotion auprès de son personnel de plusieurs façons : chroniques dans l'intranet, affiches apposées près des ascenseurs à tous les étages et communiqués envoyés aux gestionnaires. Au cours de l'année 2013-2014, deux conférences ont été offertes aux employés, l'une traitant de l'adaptation aux changements et l'autre, des usages problématiques liés aux nouvelles technologies.

Par ailleurs, le Ministère a organisé une formation sur la gestion de la santé mentale au travail. De plus, les nouveaux employés reçoivent systématiquement de l'information sur la santé et la sécurité au travail dès leur entrée en fonction, ce qui contribue à réduire les facteurs de risque professionnels. Ces renseignements sont également disponibles dans l'intranet. Enfin, le Ministère a tenu, pendant une journée, un kiosque d'information sur le plan des mesures d'urgence en vigueur à l'édifice Marie-Guyart.



Action 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

■	Geste	Suivi ▼
3.1	Poursuivre la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale	En cours

Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014
3.1-1 Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre	Sans objet	4

Les employés du Ministère ont été sensibilisés au respect de l'environnement et aux pratiques écoresponsables au travail par divers moyens : diffusion d'outils et de chroniques dans l'intranet; organisation d'activités lors de la Semaine des transports actifs et collectifs; et session d'accueil des nouveaux employés.



Action 4

Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial

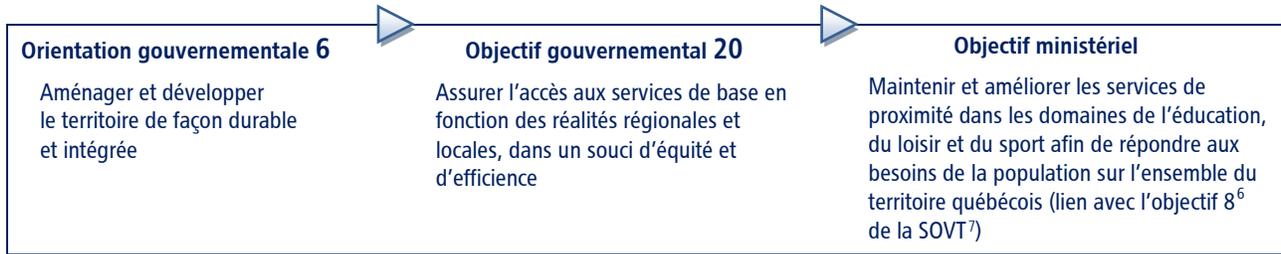
■	Geste	Suivi ▼
4.1	Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés	En cours

Indicateur	Cible	Résultats	
		2012-2013	2013-2014
4.1-1 Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche formelle de développement durable	25 %, d'ici mars 2015	16,5 %	Données non disponibles ¹
4.1-2 Nombre d'activités réalisées	Sans objet	5 activités	3 activités

1. Un sondage sera effectué au printemps 2015.

Trois des dix actions du plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable ont été réalisées. Un sondage réalisé en mars 2013 a permis de déterminer qu'un peu plus de 16 % des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés ont adopté une démarche de développement durable. Les résultats du sondage ont été analysés et un bilan a été présenté aux membres du Comité interministériel de développement durable à l'automne 2013.

En matière d'accompagnement des acteurs du réseau scolaire, deux présentations portant sur les éléments propres à une démarche de développement durable en milieu scolaire ont été données au cours de l'année 2013-2014.



Action 5

Mettre à la disposition des communautés autochtones des centres d'éducation des adultes

Action 6

Contrer les effets de la décroissance scolaire

Action 7

Poursuivre l'implication du Ministère afin de prévoir l'espace nécessaire pour répondre aux besoins particuliers des commissions scolaires

Action 8

Faciliter l'accès à des infrastructures et à des réseaux récréatifs et sportifs

■ Gestes	Suivi ▼
5.1 Maintenir le centre francophone d'éducation des adultes	En continu
5.2 Créer un centre anglophone d'éducation des adultes	Terminé
6.1 Adapter les mesures mises en place pour aider les commissions scolaires à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions	En cours
7.1 Poursuivre le financement des mesures permettant de répondre aux besoins en places-élèves de la formation générale	En continu
8.1 Maintenir le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR)	En continu

Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014
5.1-1 Nombre d'élèves inscrits	65 élèves équivalents temps complet par année pour chacun des centres	Données non disponibles ¹
7.1-1 Nombre de places-élèves ajoutées	Sans objet	22 875
7.1-2 Investissement du Ministère pour le Plan québécois des infrastructures (PQI)	Sans objet ²	1, 05 G\$
6.1-1	Indicateur 5.7-1 du Plan stratégique 2009-2013 (p. 45 du présent rapport)	
8.1-1	Indicateur 4.4-4 du Plan stratégique 2009-2013 (p. 20 du présent rapport)	

1. Les données concernant le nombre d'élèves équivalents temps complet inscrits pour l'année 2013-2014 seront disponibles à l'hiver 2015.
2. Le montant prévu au PQI est déterminé annuellement.

Le Ministère participe à la gestion et à l'exploitation des deux centres régionaux d'éducation des adultes autochtones. Le centre francophone est situé dans la communauté de Lac-Simon et le centre anglophone, dans les communautés de Listuguj et de Kahnawake.

6. Objectif 8 de la SOVT : Maintenir les services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques.
7. SOVT : Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Les investissements de 1,05 milliard de dollars prévus au PQI pour 2013-2014 visent principalement l'entretien des écoles existantes ou la construction de nouveaux points de service.



Action 9

Maintenir l'engagement du Ministère, sur le plan financier et sur le plan de l'expertise, dans des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

■ Gestes	Suivi ▼
9.1 Poursuivre la mise en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration	En cours
9.2 Soutenir des programmes tels que : - le programme <i>Une école montréalaise pour tous</i> - le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés (PAELE)	En cours

Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014
9.2-1 Investissement du Ministère pour le soutien des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	12,9 M\$ par année	12 606 953 \$
9.1-1 Indicateur 1.8-1 du Plan stratégique 2009-2013 (p. 33-34 du présent rapport)		

Les interventions prévues au programme *Une école montréalaise pour tous* sont convenues avec le Comité de gestion et de coordination de l'intervention en milieu défavorisé et en milieu défavorisé pluriethnique montréalais ainsi qu'avec les comités locaux de concertation des cinq commissions scolaires de la région métropolitaine. L'objectif de ce programme est de répondre aux besoins spécifiques énoncés par les commissions scolaires en rapport avec la réussite et la persévérance scolaires de leurs élèves issus de milieux défavorisés et de l'immigration, le cas échéant. Un plan d'action régional est en cours d'élaboration. Il précise les enjeux en matière d'intervention en milieu défavorisé et pluriethnique de même que les priorités pour 2013-2016 qui ont été entérinées par le comité de gestion.

Au cours de la dernière année, 164 écoles se sont prévaluées de ce programme. Le nombre d'élèves⁸ pris en considération pour le calcul des allocations et bénéficiant de ce programme a augmenté chaque année, passant de 54 883 en 2010-2011 à 57 752 en 2013-2014.

Une école montréalaise pour tous favorise également l'accès aux ressources culturelles ainsi que la participation des élèves et du personnel enseignant à des projets de médiation culturelle. Un budget annuel de 1 250 000 \$ est dévolu à ces projets. Au total, 2 386 classes et 47 728 élèves y ont participé en 2012-2013⁹. Une des retombées de ces projets est la mobilisation des partenaires culturels montréalais

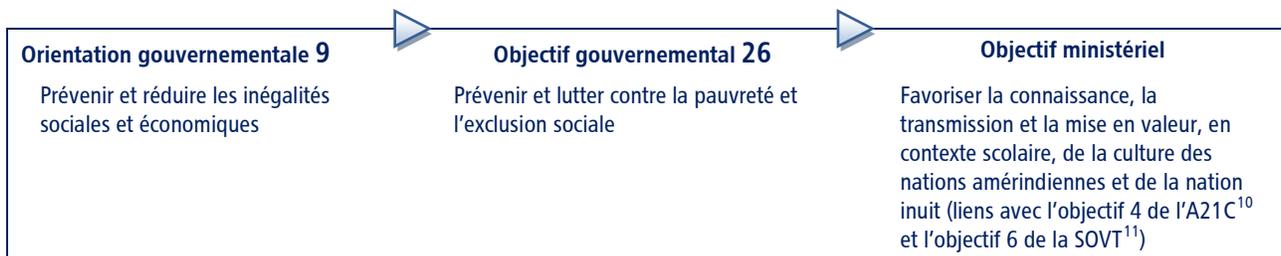
8. Il s'agit du nombre d'élèves basé sur la déclaration des effectifs.

9. Les données pour 2013-2014 ne seront disponibles qu'à l'automne 2014.

pour la réussite et la persévérance scolaires des élèves issus de milieux défavorisés. En plus de collaborer à l'actualisation des projets, ces partenaires ont fourni une contribution financière de 731 075 \$ en 2012-2013.

Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés (PAELE) est destiné aux familles et aux communautés locales. Le PAELE est mis en œuvre sur les territoires d'école ayant un indice de défavorisation de niveau 9 ou 10. Il contribue notamment à la prévention de l'analphabétisme, au rehaussement de la formation générale des adultes et à la réussite scolaire des jeunes. Depuis 2002-2003, plus de 100 comités locaux ont été mis sur pied dans les milieux défavorisés pour offrir aux enfants et à leur famille des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.

En 2013-2014, 406 953 \$ ont été versés dans le cadre de ce programme. On dénombre 28 comités locaux en activité, dont 7 ont créés en cours d'année.



Action 10

Maintenir le financement du Ministère visant à favoriser la connaissance des cultures autochtones

■	Geste	Suivi ▼
10.1	Poursuivre le soutien du programme <i>Sensibilisation à la réalité autochtone</i>	En cours

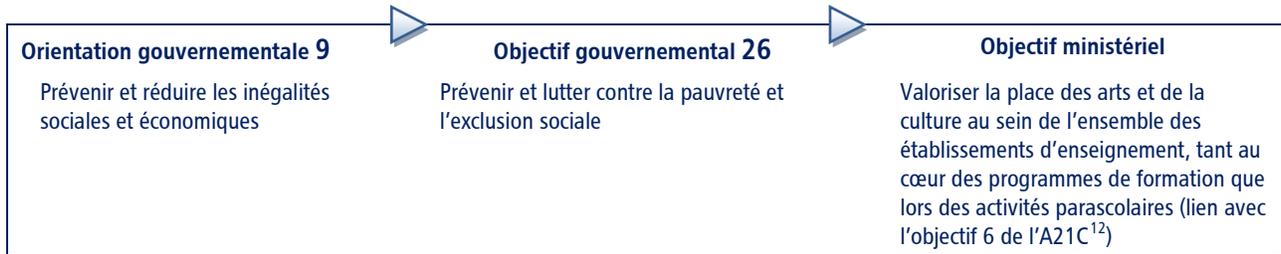
Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014
10.1-1 Investissement du Ministère pour le programme <i>Sensibilisation à la réalité autochtone</i>	180 000 \$ par année	222 755 \$

Le programme *Sensibilisation à la réalité autochtone* s'adresse aux élèves du primaire et du secondaire d'écoles publiques ou privées qui désirent développer, dans un contexte scolaire, des projets visant prioritairement l'acquisition ou la consolidation de connaissances sur les réalités contemporaines, le mode de vie et les traditions des communautés autochtones du Québec. Sont également considérés les projets suscités par des événements d'actualité et ayant pour objectif d'amener l'élève à développer un esprit critique par rapport à ses opinions et valeurs ainsi qu'au traitement médiatique de tels événements. En 2013-2014, 65 projets issus de 22 commissions scolaires ont été acceptés dans le cadre de ce programme.

10. Objectif 4 de l'Agenda 21 de la culture du Québec : Reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuit ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise.

Favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures en sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

11. Objectif 6 de la SOVT : Agir pour favoriser la cohabitation harmonieuse des communautés autochtones et allochtones.



Action 11

Mettre en œuvre les nouvelles dispositions du Protocole d'entente Culture-Éducation

■	Geste	Suivi▼
11.1	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action	En cours

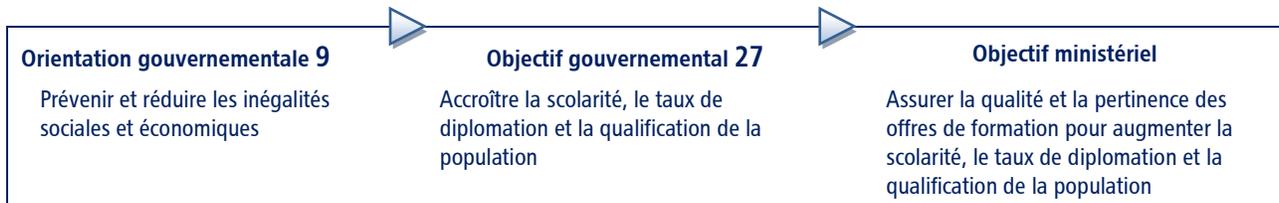
Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014
11.1-1 Nombre d'activités mises en œuvre	Sans objet	0

Un nouveau Protocole d'entente Culture-Éducation est en vigueur depuis novembre 2013. Ce protocole permet aux élèves de toutes les régions du Québec de faire des sorties culturelles ou de participer, à l'école, à des activités de création animées par des artistes, des écrivains ou des organismes culturels professionnels. L'intégration de la culture dans différents apprentissages scolaires est importante, car elle favorise le développement de la créativité, la motivation et le plein épanouissement des jeunes.

La version actualisée du Protocole d'entente propose un nouveau volet, *Une école accueille un artiste*, qui permet aux élèves de s'inscrire dans une démarche artistique en donnant la possibilité à un artiste, un écrivain ou à des membres d'un organisme culturel professionnel de vivre une expérience en milieu scolaire et de s'en inspirer pour créer.

Le plan d'action pluriannuel du Protocole sera élaboré par le Ministère et le ministère de la Culture et des Communications.

12. Objectif 6 de l'Agenda 21 de la culture du Québec : Valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires.

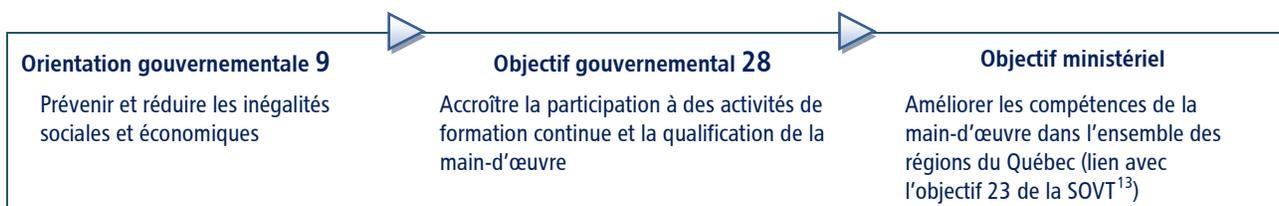


Action 12

Mettre à la disposition de la population des services éducatifs de qualité pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de tous

■	Geste	Suivi ▼
12.1	Poursuivre la mise en œuvre de l'orientation 1 du plan stratégique <i>Améliorer la persévérance et la réussite scolaires</i>	En cours

Indicateur		
12.1-1 à 12.1-9	Indicateurs des objectifs 1.1 à 1.6 du Plan stratégique 2009-2013 (p. 29-33 du présent rapport)	



Action 13

Soutenir l'offre de formation professionnelle pour la main-d'œuvre locale

■	Geste	Suivi ▼
13.1	Poursuivre la constitution de petits groupes en formation professionnelle dans les régions connaissant une décroissance démographique	En cours

Indicateur	Cible	Résultat 2013-2014
13.1-1 Nombre de petits groupes formés sur le territoire de MRC ¹ comprenant des municipalités dévitalisées ²	Sans objet	Données non disponibles ³

1. MRC : municipalité régionale de comté.
2. Municipalité dévitalisée : communauté rurale dont la population décline et prend de l'âge, où l'investissement faible ne renouvelle pas l'offre de service locale et entraîne l'exode des plus jeunes, faute d'emploi local (*Thésaurus de l'activité gouvernementale*).
3. Les résultats seront publiés dans le prochain rapport annuel.

La mesure 30352, incluse dans les règles budgétaires du Ministère, vise à adapter l'offre en formation professionnelle aux besoins régionaux, de concert avec les intervenants du milieu. Elle permet aux commissions scolaires de constituer, dans les municipalités dévitalisées où les besoins de main-d'œuvre sont reconnus, des groupes dont le nombre d'élèves est inférieur au nombre habituellement nécessaire pour offrir un programme.

13. Objectif 23 de la SOVT : Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

■ Les objectifs gouvernementaux non retenus

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et les organismes doivent expliquer les motifs pour lesquels ils ont choisi de ne pas contribuer à certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Ces explications se trouvent à la section 2 du Plan d'action de développement durable 2013-2015.

3.2 Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

En conformité avec la mesure 16 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques¹⁴ (PACC), les commissions scolaires devaient réduire leur consommation d'énergie de 10 % sous le niveau de 2003, et ce, au plus tard en 2010. Or, au 15 décembre 2013, la réduction effective était de 14,12 % sous ce niveau. Il est à noter que les commissions scolaires ont réduit de 35,7 % leurs émissions de gaz à effet de serre depuis 1990, dépassant ainsi la cible du protocole de Kyoto, qui visait une réduction de 6 % au plus tard en 2012 par rapport au niveau d'émissions de 1990. Les efforts pour diminuer la consommation énergétique dans les bâtiments se poursuivent. Le rapport complet sur les mesures d'efficacité énergétique dans les commissions scolaires est publié sur le site Web du Ministère.

La mesure 17 du PACC exigeait des ministères qu'ils adoptent un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant des déplacements domicile-travail des employés. En 2009, les résultats d'un sondage ont permis d'établir les habitudes de déplacement des employés du Ministère travaillant sur la colline parlementaire ainsi que ceux des bureaux de Montréal. Les parts modales de déplacement en transport actif et en transport en commun¹⁵ pour la période d'avril à octobre étaient les suivantes :

Mode de déplacement	Colline parlementaire	Montréal
Marche	9 %	3 %
Vélo	4 %	10 %
Transport en commun	50 %	35 %
Covoiturage	11 %	14 %

Un sondage sera de nouveau effectué auprès des employés au printemps 2014 pour établir l'évolution des habitudes de transports des employés.

14. Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques était en vigueur jusqu'en décembre 2012.

15. Le transport en commun comprend les déplacements en autobus, en métro, en train de banlieue, en taxibus ainsi qu'en traversier.

Section 4

L'utilisation des ressources

4.1 La gestion des ressources humaines

4.1.1 L'utilisation des ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et répondre de manière appropriée aux besoins de la population, le Ministère peut compter sur des employés réguliers et occasionnels qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service de la population québécoise.

Au 31 mars 2014, l'effectif total du Ministère s'établissait à 828 personnes, dont 753 avaient un statut d'employé régulier et 75, un statut d'employé occasionnel. En 2013-2014, le Ministère a eu recours à 805 équivalents temps complet¹⁶ (ETC), comparativement à 1279 en 2012-2013, ce qui constitue une diminution de 474 ETC (37,1 %). Cette diminution s'explique notamment par le transfert du personnel qui était affecté aux activités et aux programmes de l'enseignement supérieur, de la formation technique et de l'aide financière aux études à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, par le remplacement partiel des personnes qui ont pris leur retraite ainsi que par le gel de recrutement décrété par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Répartition de l'effectif du Ministère par secteur au 31 mars 2014¹

Secteur	2014 (Nombre d'employés)	2013 (Nombre d'employés)	Écart
Direction du Ministère	61	66	-5
Services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles	48	44	4
Développement pédagogique et soutien aux élèves	145	143	2
Soutien aux réseaux et aux enseignants	236	240	-4
Politiques et soutien à la gestion	283	302	-19
Loisir et sport	55	52	3
Total	828	847	-19

1. Source : SAGIR

16. L'effectif utilisé de 805 ETC représente le total de l'effectif rémunéré du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, soit le cumulatif des heures travaillées et payées pour l'année financière. Il est inférieur à l'effectif en poste en raison du programme d'aménagement du temps de travail, des congés rémunérés ou partiellement rémunérés et des postes vacants.

Répartition du personnel régulier par catégorie d'emploi au 31 mars 2014¹

Catégorie d'emploi	Pourcentage d'employés	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement (y compris les administrateurs d'État)	9,4	71
Professionnels	62,4	470
Techniciens	13,3	100
Personnel de bureau	14,3	108
Ouvriers	0,5	4
Total		753

1. Source : SAGIR

■ La prévision de la main-d'œuvre

Départs à la retraite¹

Année	Nombre de départs à la retraite
2013-2014	47
2012-2013	68 ²

1. Source : SAGIR

2. Ce nombre inclut les départs à la retraite du personnel affecté aux activités et aux programmes de l'enseignement supérieur, de la formation technique et de l'aide financière aux études.

Le nombre de départs en 2013-2014 correspond à 6,0 % de l'effectif régulier en place au 31 mars 2014, soit 47 départs pour 753 employés réguliers.

Taux de départs volontaires du personnel régulier (%)¹

2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
13,6	13,6	15,2	14,9	16,6

1. Sources : Tableau de bord Média du Secrétariat du Conseil du trésor et SAGIR.

Les départs volontaires comprennent les mutations vers un autre ministère ou organisme, les départs à la retraite et les démissions.

Taux d'absentéisme du personnel régulier (%)¹

2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
4,6	4,5	4,3	4,2	4,1

1. Source : Tableau de bord Média du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le taux d'absentéisme pour des motifs de santé permet de connaître la proportion des ressources humaines dont le Ministère n'a pu disposer pour réaliser sa mission.

■ La formation

Pour l'année civile 2013, le Ministère a investi 357 135 \$ en activités de formation et de perfectionnement, ce qui représente 0,57 % de sa masse salariale. Le contexte budgétaire gouvernemental peut expliquer la baisse observée dans les investissements consacrés à la formation. En effet, en réponse au Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses, le Ministère s'est donné des orientations en vue de privilégier les activités de développement ne nécessitant pas de déplacement ou pouvant être effectuées par des personnes-ressources internes.

Évolution des dépenses en formation

Année civile	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2013	0,57	1,2	399 \$
2012	0,71	1,3	408 \$
2011	0,81	1,3	449 \$
2010	0,84	1,5	455 \$
2009	1,16	2,4	647 \$

Comparativement à l'année 2012, peu de nouveaux gestionnaires ont été nommés au Ministère en 2013, ce qui a eu pour effet de diminuer considérablement les coûts associés à la participation aux programmes gouvernementaux de développement des compétences des cadres. Ainsi, un seul gestionnaire a participé au Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader, qui est obligatoire pour les nouveaux cadres de classe IV et V.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Année civile	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2013	1,4	0,9	1,5
2012	2,6	1,0	1,5
2011	1,7	1,2	1,3
2010	1,2	1,3	1,8
2009	2,6	2,3	2,4

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2013	2012	2011	2010	2009
Favoriser le développement des compétences	283 508 \$	373 623 \$	504 400 \$	367 550 \$	1 996 811 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	40 267 \$	109 387 \$	122 960 \$	54 944 \$	287 399 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	23 892 \$	15 021 \$	33 109 \$	58 030 \$	93 056 \$
Améliorer les capacités de communication orales et écrites	9 468 \$	75 971 \$	16 619 \$	32 380 \$	69 358 \$
Total	357 135 \$	574 002 \$	677 088 \$	512 904 \$	2 446 624 \$

■ L'éthique

L'éthique, qui est toujours un sujet d'actualité, fait appel au jugement, à la responsabilité, au dialogue et à l'autonomie de l'agent moral dans l'exercice des choix et dans la prise de décision. La sensibilisation du personnel est un levier pour amener celui-ci vers une réflexion ouverte sur le sens, la visée et les fondements des règles et des normes en vigueur. En 2013-2014, le répondant en éthique a donné des conseils et émis des avis à 22 reprises.

4.1.2 L'accès à l'égalité en emploi

■ Les renseignements généraux

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et adopté des mesures pour favoriser l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles.

■ Les données globales

Embauche totale en 2013-2014¹

	Réguliers ³	Occasionnels ⁴	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées ²	55	212	86	16
Pourcentage (%)	14,9	57,5	23,3	4,3

1. La période de référence pour ces données est du 1^{er} avril 2013 au 20 mars 2014.

2. Les données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor.

3. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les cas de recrutement.

4. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques. Par contre, ces données excluent les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux qui sont déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Un gel de recrutement visant des emplois réguliers et occasionnels a été appliqué dans les ministères et organismes pour la période du 9 décembre 2013 au 31 mars 2014.

■ Les membres de communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées

Pour hausser la représentativité de certains groupes cibles dans la fonction publique, un objectif d'embauche a été fixé. La mesure vise à ce que 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires soient des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées.

Taux d'embauche des groupes cibles en 2013-2014¹

Statut d'emploi	Embauche totale en 2013-2014	Nombre de membres des groupes cibles en 2013-2014					Taux d'embauche par statut d'emploi ² (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Réguliers	55	7	0	0	0	7	12,7
Occasionnels	212	8	0	1	1	10	4,7
Étudiants	86	7	0	0	0	7	8,1
Stagiaires	16	1	0	0	0	1	6,3
Total	369	23	0	1	1	25	
Taux d'embauche par groupe cible ³		6,2 %		0,3 %	0,3 %	6,8 %	

1. Les données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor.

2. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2013-2014 dans le statut d'emploi.

3. Le taux d'embauche par groupe cible se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe cible par rapport à l'embauche totale en 2013-2014.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs¹

Année	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2013-2014	12,7	4,7	8,1	6,3
2012-2013	6,5	4,6	11,1	6,3
2011-2012	7,9	5,6	11,0	4,3
2010-2011	27,5	7,9	12,4	11,1

1. Les données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹

Groupe cible	2014		2013		2012		2011	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	50	6,6	58	5,2	57	5,1	61	5,4
Autochtones	2	0,3	7	0,6	7	0,6	6	0,5
Anglophones	19	2,5	23	2,0	20	1,8	22	1,9
Personnes handicapées	6	0,8	15	1,3	20	1,8	22	1,9

1. Source : SAGIR

Les cibles gouvernementales de représentativité au regard de l'effectif régulier sont de 9,0 % pour les membres de communautés culturelles et de 2,0 % pour les personnes handicapées.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles
au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2014¹

Groupe cible	Personnel													
	Personnel d'encadrement		Professionnels ²		Techniciens		Personnel de bureau		Agents de la paix		Ouvriers		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Communautés culturelles	1	1,6	34	7,2	6	6,0	9	8,3	0	0	0	0	50	6,6
Autochtones	0	0	2	0,4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0,3
Anglophones	0	0	16	3,4	3	3,0	0	0	0	0	0	0	19	2,5
Personnes handicapées	0	0	2	0,4	2	2,0	2	1,9	0	0	0	0	6	0,8

1. Source : SAGIR

2. Cette catégorie comprend notamment les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

■ Les femmes

Taux d'embauche des femmes en 2013-2014¹

	Statut d'emploi				
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	33	148	66	11	258
Pourcentage de femmes par rapport au nombre total de personnes embauchées par statut d'emploi en 2013-2014 (%)	60,0	69,8	76,7	68,8	69,9

1. Les données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014¹

	Personnel						
	Personnel d'encadrement	Professionnels ²	Techniciens	Personnel de bureau	Agents de la paix	Ouvriers	Total
Nombre total d'employés réguliers	71	470	100	108	0	4	753
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	37	261	78	102	0	0	478
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	52,1	55,5	78,0	94,4	0	0	63,5

1. Les données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor.

2. Cette catégorie comprend notamment les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

■ Les mesures ou les actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Conformément au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), le gouvernement du Québec offre la possibilité à certains employeurs d'accueillir et d'accompagner des stagiaires pour une durée d'un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2013 (cohorte 2014)	Automne 2012 (cohorte 2013)	Automne 2011 (cohorte 2012)	Automne 2010 (cohorte 2011)
Nombre de projets soumis au Centre des services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	4	2	7
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	0	1	2	1

■ Les autres mesures ou actions mises en œuvre par le Ministère

Le Ministère met en œuvre diverses mesures pour favoriser l'embauche de membres des groupes cibles (communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées) pour chaque statut d'emploi, et atteindre la cible d'embauche fixée à 25 %. À cette fin, la Direction des ressources humaines dirige, de façon prioritaire, des candidates ou des candidats membres des groupes cibles vers les gestionnaires souhaitant pourvoir un poste.

4.1.3 Les bonis au rendement

Le décret 162-2014 du 26 février 2014 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit qu'aucun boni au rendement ne peut être versé pour l'exercice financier 2013-2014.

De plus, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoyait qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pouvait être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010, en 2011 et en 2012. Enfin, le projet de loi n° 41 – Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois –, adopté le 20 novembre 2013, prévoit qu'aucun boni au rendement ne peut être versé en 2013-2014.

Ainsi, pour l'exercice financier 2013-2014, le Ministère n'a versé aucun boni au rendement au personnel d'encadrement et aux titulaires d'un emploi supérieur.

4.2 La gestion des ressources financières et budgétaires

4.2.1 L'utilisation des ressources financières et budgétaires

Pour l'exercice financier 2013-2014, les dépenses du Ministère se sont élevées à 10 403,0 millions de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 9 157,9 millions de dollars (88,0 %), représentait des dépenses de transfert consacrées aux réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Le Ministère a aussi enregistré des revenus totalisant 172,0 millions et effectué des investissements de 5,1 millions. Ces données sont présentées plus en détail dans les pages suivantes.

■ Les dépenses

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant présente les dépenses de 2013-2014, par rapport à celles de 2012-2013.

Évolution des dépenses				
Programme	2013-2014 (M\$) ¹	2012-2013 (M\$) ²	Écart (M\$)	Variation (%)
01 Administration et consultation	123,3	125,2	(1,9)	(1,5)
02 Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 157,9	8 961,2	196,7	2,2
03 Développement du loisir et du sport	67,8	65,5	2,3	3,5
04 Régimes de retraite	1 054,0	842,4	211,6	25,1
Total	10 403,0	9 994,3	408,7	4,1

1. Données réelles à la fin de l'exercice 2013-2014 (données du 23 mai 2014).

2. Données présentées aux Comptes publics 2012-2013.

Les dépenses liées au programme 02, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, ont atteint 9 157,9 millions de dollars (88,0 % des dépenses totales) en 2013-2014. La majeure partie de ces dépenses était liée aux activités éducatives, dont le fonctionnement des commissions scolaires, qui a nécessité 7 579,3 millions de dollars, et au service de la dette de ces organismes, qui a nécessité 719,3 millions. Une somme de 346,1 millions a également été consacrée au transport scolaire, et 476,2 millions ont été attribués à l'enseignement privé. À ces sommes se sont ajoutés 37,0 millions pour des subventions à des organismes partenaires en matière d'éducation.

En 2013-2014, les dépenses en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire ont augmenté de 196,7 millions de dollars par rapport aux dépenses faites en 2012-2013. Cette hausse s'explique principalement par les indexations salariales du personnel et les clauses dites normatives prévues dans les conventions collectives, ainsi que par l'augmentation du nombre d'élèves.

Dans le cadre du programme 03, Développement du loisir et du sport, un total de 67,8 millions de dollars a été alloué sous forme de subventions diverses. Ces dépenses comprenaient deux volets : 38,6 millions de dollars pour la promotion du loisir et de l'action bénévole, et 29,2 millions de dollars pour la promotion du sport et de la sécurité de même que pour la recherche. En 2013-2014, les dépenses ont augmenté de 2,3 millions de dollars par rapport aux dépenses faites en 2012-2013. Cela s'explique par les décisions annoncées lors du discours sur le budget 2012-2013 du 20 mars 2012 concernant l'augmentation du budget de certains programmes.

Les dépenses liées au programme 01, Administration et consultation, ont compté pour 1,2 % des dépenses du Ministère en 2013-2014. Les sommes ont été essentiellement réparties comme suit : 60,0 millions de dollars pour la rémunération du personnel et 63,3 millions pour les dépenses de fonctionnement et de transfert, pour un total de 123,3 millions.

Les dépenses liées aux régimes de retraite, enregistrées dans le cadre du programme 04, se chiffraient à 1054,0 millions de dollars en 2013-2014. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des réseaux. La part de l'employeur s'est élevée à 170,7 millions de dollars pour le régime de retraite du personnel enseignant (RRE), à 763,8 millions pour celui des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), et à 119,5 millions pour celui du personnel d'encadrement. La hausse de 211,6 millions par rapport à l'année 2012-2013 est attribuable, notamment, à de nouvelles évaluations actuarielles et à un accroissement de la dépense d'amortissement en raison de la comptabilisation de pertes actuarielles.

■ Les revenus

Des revenus de sources diverses sont liés à la vente de biens et de services ainsi qu'au recouvrement de bourses versées en trop. Le Ministère a également perçu des revenus de transfert du gouvernement fédéral pour différents programmes liés à l'enseignement primaire et secondaire. Le tableau suivant présente la ventilation des revenus pour 2013-2014 et 2012-2013.

Revenus du Ministère				
Programme	2013-2014 (M\$) ¹	2012-2013 (M\$) ²	Écart (M\$)	Variation (%)
Recouvrement	1,7	12,9	(11,2)	(86,8)
Transfert du gouvernement du Canada (enseignement aux enfants autochtones) ³	129,5	127,6	1,9	1,5
Total des revenus	131,2	140,5	(9,3)	(6,6)
Comptes à fin déterminée				
▪ Langue de la minorité et langues secondes	26,4	27,7	(1,3)	(4,7)
▪ Pénitenciers fédéraux	3,8	4,4	(0,6)	(13,6)
▪ Formation et partenariat	0,8	0,7	0,1	14,3
▪ Financement des immobilisations des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'École des Naskapis	9,8	15,5	(5,7)	(36,8)
Total des transferts du gouvernement fédéral pour différents programmes	40,8	48,3	(7,5)	(15,5)
Total	172,0	188,8	(16,8)	(8,9)

1. Données réelles à la fin de l'exercice 2013-2014 (données du 23 mai 2014).

2. Données présentées aux Comptes publics 2012-2013.

3. Le transfert s'applique aux nations conventionnées.

Les revenus totaux du Ministère ont diminué de 8,9 % par rapport à 2012-2013, soit une baisse de 16,8 millions de dollars. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des transferts du gouvernement du Canada et au recouvrement des dépenses des années antérieures.

En 2013-2014, l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes a été prolongée d'un an. Le plan d'action du Ministère lié à cette entente couvrait la période de 2009-2010 à 2012-2013.

Le gouvernement du Québec reçoit 64,9 millions de dollars par année pour soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action. Celui-ci établit la manière dont le Québec prévoit utiliser les contributions associées à l'Entente Canada-Québec et définit les résultats attendus, les indicateurs et les cibles servant à la reddition de comptes, dans le respect intégral de la compétence exclusive du Québec en matière d'éducation.

Le Ministère a appuyé plus de 80 initiatives et a ainsi utilisé, en 2013-2014, la totalité des contributions prévues dans le cadre de l'Entente Canada-Québec. Par ailleurs, il a puisé à même son budget des montants équivalents ou supérieurs à ces contributions pour réaliser son plan d'action.

■ Les investissements

Les investissements du Ministère, qui excluent les immobilisations des réseaux, comprennent les coûts associés à l'acquisition de biens pour le bon fonctionnement de ses opérations ainsi qu'à la réalisation de projets qui s'étendent sur plusieurs années. La hausse des investissements en 2013-2014 est attribuable à l'accroissement de la réalisation des projets liés aux ressources informationnelles.

Investissements du Ministère				
Programme	2013-2014 (M\$) ¹	2012-2013 (M\$) ²	Écart (M\$)	Variation (%)
01 Administration et consultation³				
▪ Mobilier et équipement	0,1	0,7	(0,6)	(85,7)
▪ Développement informatique	5,0	3,4	1,6	47,1
Total	5,1	4,1	1,0	24,4

1. Données réelles à la fin de l'exercice 2013-2014 (données du 23 mai 2014).

2. Données présentées aux Comptes publics 2012-2013.

3. Le programme 01, Administration et consultation, comprend les investissements de l'Aide financière aux études en 2012-2013.

4.2.2 Les mesures de réduction des dépenses

■ Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Une réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative

Les mesures de réduction du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique prévues pour 2013-2014 visaient, d'une part, l'élimination des dépenses associées aux rencontres d'équipes de la direction qui gère le Fonds et, d'autre part, l'arrêt des cotisations de l'Institut de gestion financière. Ces mesures ont été appliquées.

Toutefois, la cible de réduction de 10 % n'a pu être atteinte, car la direction responsable du Fonds a dû assurer la gestion de deux nouveaux programmes de subventions qui ont été créés après la détermination de cette cible, soit le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II) et le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération

fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – aréna et centres de curling (PSR – R-22). Deux contrats ont été accordés à des ressources externes professionnelles pour la réalisation d'analyses techniques de projets. De plus, les dépenses associées à la publicité au moyen de panneaux de chantier ont augmenté, puisque plusieurs autorisations finales ont été délivrées dans le cadre du PSISR – phase II et du PSR – R-22. L'utilisation des panneaux de chantier est une exigence prévue dans les conventions d'aide financière.

Une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement

La cible visant la réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement n'a pu être atteinte, notamment en raison de l'augmentation des dépenses associées à la publicité, tel que cela est expliqué au paragraphe précédent.

Une réduction annuelle de l'équivalent de 1 % de la masse salariale

Il était prévu de réduire graduellement la prise en charge, par le Fonds, du salaire d'un professionnel de la Direction du sport et de l'activité physique à partir de 2010-2011 et de ne pas embaucher un deuxième étudiant pendant l'été. Cette dernière mesure n'a pu être appliquée en raison du travail supplémentaire qu'a entraîné la gestion des nouveaux programmes.

La base de calcul sur laquelle la cible de réduction a été établie incluait une réduction de dépenses liée au remboursement effectué par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme Infrastructure de loisirs du Canada. Puisque ce remboursement du gouvernement fédéral n'est plus versé depuis l'année financière 2011-2012, les dépenses sont plus élevées.

Enfin, la hausse des échelles salariales et l'augmentation du nombre d'employés requis pour la gestion des nouveaux programmes ont eu des effets sur la masse salariale du Fonds.

Mesures de réduction des dépenses en 2013-2014

Type de dépense	Cible de réduction à terme	Réduction cumulative effectuée depuis le début de l'exercice 2013
Fonctionnement	1 200 \$	0 \$
Publicité, formation et déplacements	800 \$	0 \$
Rémunération	14 800 \$	0 \$

4.3 La gestion des ressources informationnelles¹⁷

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le Ministère en 2013-2014 visaient les objectifs suivants :

- ▶ assurer le maintien des actifs informationnels sur le plan des systèmes et des infrastructures technologiques, et soutenir ainsi la poursuite de l'ensemble des activités associées à la mission du Ministère et des services désignés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens;
- ▶ donner suite aux orientations du Plan stratégique 2009-2013 et atteindre les objectifs qui y sont énoncés, en réalisant certains projets de développement.

Les efforts consacrés aux ressources informationnelles en 2013-2014 sont évalués globalement¹⁸ à 59 751 jours-personnes, soit 42 405 jours par des personnes-ressources à l'interne et 17 346 jours à l'externe. Ces efforts représentent 89,4 % de l'enveloppe planifiée (66 811 jours-personnes). L'écart par rapport aux efforts planifiés est essentiellement attribuable à la progression plus lente que prévue des projets de développement en voie d'élaboration.

Comparaison des efforts consacrés aux ressources informationnelles
selon la catégorie des ressources

Catégorie de ressources	2013-2014 (jours-personnes)	2012-2013 (jours-personnes)
Ressources internes	42 405	42 162
Ressources externes	17 346	16 280

Les ressources financières engagées¹⁹ se sont élevées à 28,8 millions de dollars en 2013-2014, soit 23,7 millions pour le fonctionnement et 5,1 millions pour les immobilisations. Les dépenses ont représenté 82,5 % de l'enveloppe planifiée (34,9 millions). Par rapport aux résultats de l'année 2012-2013, les dépenses liées aux ressources informationnelles demeurent constantes.

Comparaison des dépenses consacrées aux ressources informationnelles selon le type d'activité

Activités	2013-2014 (M\$)	2012-2013 (M\$)
Fonctionnement	23,7	24,0
Immobilisations	5,1	4,1

Au cours des prochaines années, le Ministère poursuivra ses efforts pour consolider les investissements réalisés et se concentrer sur des développements de moindre envergure, de portée horizontale et toujours axés sur la réduction des coûts.

17. Les résultats présentés dans la présente sous-section concernent le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et ce, en conformité avec le modèle de gestion des ressources informationnelles adopté par les deux organisations pour l'année 2013-2014.

18. Les données incluent celles relatives à l'unité spécialisée en ressources informationnelles et aux unités administratives utilisatrices.

19. Les dépenses engagées pour les ressources informationnelles correspondent au budget établi par le Ministère, à l'exception des dépenses en matière d'amortissement.

Dépenses et investissements planifiés et réels pour les ressources informationnelles en 2013-2014

Activités	Montants planifiés (K\$)	Montants réels (K\$)	Écart (K\$)
Activités d'encadrement	2 099,0	2 166,3	-67,3
Activités de continuité	27 314,1	23 896,9	3 417,2
Projets	5 515,1	2 742,7	2 772,4
Total	34 928,2	28 805,9	6 122,3

Les écarts observés sont attribuables à la réduction du nombre de personnes-ressources externes, à une diminution dans les acquisitions d'équipements et de logiciels et à la progression plus lente que prévue des projets de développement en voie d'élaboration.

État d'avancement des principaux projets liés aux ressources informationnelles au 31 mars 2014

Projets	État d'avancement	Écart
Ajustements aux règlements et aux programmes 2013-2014	39 %	Aucun écart par rapport à la planification
Bonification du programme de remboursement différé	100 %	Projet terminé
Conversion des serveurs de fichiers Netware	100 %	Projet terminé
Intégration des ressources informationnelles du secteur RIICI ¹	74 %	Aucun écart par rapport à la planification
Optimisation des autorisations de débit préautorisé	100 %	Projet terminé
Reconnaissance des attestations d'études professionnelles (Charlemagne)	27 %	Aucun écart par rapport à la planification

1. Recherche, innovation, infrastructures et collaborations internationales.

Ressources affectées aux principaux projets liés aux ressources informationnelles au 31 mars 2014

Projets	Ressources humaines prévues (ETC) ¹	Ressources humaines utilisées (ETC)	Ressources financières prévues (\$) ¹	Ressources financières utilisées (\$)	Écart
Ajustements aux règlements et aux programmes 2013-2014	4,2	2,2	500 000	192 919	Aucun écart au 31 mars 2014
Bonification du programme de remboursement différé	9,2	8,7	951 700	891 680	Projet terminé
Conversion des serveurs de fichiers Netware	2,7	1,3	279 000	195 419	Projet terminé
Intégration des ressources informationnelles du secteur RIICI	5,0	2,1	594 000	159 967	Aucun écart au 31 mars 2014
Optimisation des autorisations de débit préautorisé	3,8	3,0	401 500	259 802	Projet terminé
Reconnaissance des attestations d'études professionnelles (Charlemagne)	5,6	2,6	875 000	234 736	Aucun écart au 31 mars 2014

1. Les données fournies s'appliquent au projet dans sa globalité.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2013-2014¹

Élément analysé	Explication	
Sections ou sites Web non conformes	Selon les règles établies par le Secrétariat du Conseil du trésor, un délai de mise en œuvre supplémentaire est accordé lorsque les applications informatiques nécessitent une refonte majeure pour la mise en œuvre des standards. Les travaux seront effectués au fur et à mesure des projets de refonte.	
Réalisations	La mise en œuvre des standards d'accessibilité a nécessité la mise en place d'un canevas de référence pour que tous les développements applicatifs puissent intégrer le nouveau canevas normalisé lors de la conception des interfaces Web. De la formation a également été offerte aux développeurs ainsi qu'aux pilotes et aux utilisateurs des applications concernées.	
Obstacles et situations particulières	Il n'y a pas eu d'obstacles majeurs ni de situations particulières.	
Ressources mises à contribution	La Direction générale des ressources informationnelles ainsi que les pilotes et utilisateurs des applications informatiques concernées ont contribué aux travaux.	
Élément analysé	Oui	Non
Prévision d'une refonte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réalisation d'un audit de conformité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élaboration d'un plan action	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarche de sensibilisation et de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existence d'un cadre de gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. Ces renseignements concernent particulièrement le volet applicatif du Web. La mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, qui concernent les sections et sites Web du Ministère (public, intranet, extranet), est sous la responsabilité de la Direction des communications (voir l'indicateur 8.2-2, p. 53).

Section 5

Les autres exigences législatives et gouvernementales

5.1 Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

En 2013-2014, le Comité d'examen sur la langue d'enseignement a reçu 102 demandes concernant 116 enfants. À celles-ci s'ajoutent 47 demandes en cours de traitement qui ont été reçues en 2012-2013 et qui visent 50 enfants, pour un total de 149 demandes relatives à 166 enfants.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a accordé à 65 enfants l'autorisation de recevoir l'enseignement en anglais pour les motifs suivants : enfant très avancé dans ses études, enfant dont l'organisation familiale présente des caractéristiques exceptionnelles ou enfant éprouvant de graves problèmes de santé ou présentant des traumatismes émotifs.

L'autorisation a été refusée à 72 enfants pour plusieurs motifs, dont les suivants : enfant en très jeune âge et en début de scolarisation ou d'études secondaires, enfant dont les parents sont francophones, enfant ayant des difficultés scolaires qui ne sont pas liées à la langue d'enseignement, enfant qui parle le français. Enfin, des demandes concernant 12 enfants ont fait l'objet d'un désistement et d'autres concernant 17 enfants étaient toujours en cours de traitement à la fin de l'année financière.

5.2 L'égalité entre les femmes et les hommes

5.2.1 Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Dans le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, lancé en juin 2011 et découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre des actions relativement à une orientation gouvernementale. Les résultats pour l'année 2013-2014 sont exposés ci-après.

Orientation gouvernementale 1 Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Au cours de l'année 2013-2014, le Ministère a consacré des efforts pour atteindre les objectifs indiqués ci-dessous.

✦ Objectif
Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

Action 7 S'assurer que le matériel didactique diffusé dans les écoles est exempt de stéréotypes et fait la promotion des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes

Pour l'année scolaire 2013-2014, le Ministère a évalué les aspects socioculturels d'un dictionnaire qui est en voie d'approbation et d'une grammaire qui a été approuvée. Il a également approuvé deux guides d'enseignement et deux dictionnaires, dont les aspects socioculturels avaient déjà fait l'objet d'une évaluation antérieurement.

✦ Objectif
Collaborer à la promotion d'une sexualité saine, responsable et égalitaire auprès des jeunes

Action 10 Avoir mis en place chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, des apprentissages en éducation à la sexualité de façon obligatoire

Cette action comporte deux volets, soit les travaux sur les apprentissages prévus en éducation à la sexualité et la collecte de données sur la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation à la sexualité dans les écoles. Les travaux portant sur les nouveaux apprentissages se sont poursuivis au cours de l'année 2013-2014. Les apprentissages ont été définis en fonction de l'âge et du niveau de développement des élèves, mais leur contenu n'a pas encore été publié. Les collectes de données ont quant à elles été réalisées au cours des années précédentes.

Action 11 En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, assurer la formation du personnel scolaire et des partenaires au sujet de l'éducation à la sexualité

Les travaux de bonification du plan de formation se sont poursuivis au cours de l'année 2013-2014. Ce plan vise à outiller les enseignantes et les enseignants, le personnel des services éducatifs complémentaires et les gestionnaires pour qu'ils puissent intégrer l'éducation à la sexualité dans leur action auprès des jeunes. Le plan vise également à ce que les commissions scolaires soient en mesure de soutenir les écoles dans la mise en œuvre d'activités permettant les apprentissages prévus en éducation à la sexualité.



Objectif

Inciter les milieux du sport et du loisir à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes

Action 18 Soutenir la participation des femmes de tous âges aux activités physiques et sportives

18.1 En 2013-2014, les conseillères et conseillers régionaux du programme Kino-Québec ont été sensibilisés à la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif à l'aide du guide *L'activité physique et sportive des adolescentes : bilan, perspectives et pistes d'action*, de dépliants sur la pratique sportive chez les filles et de la capsule *Les filles, l'activité physique et le sport*. Le guide a été diffusé sur le site Web du Ministère et sur celui de Kino-Québec en mars 2013. La Politique-cadre vise notamment l'organisation d'activités physiques répondant de façon particulière aux centres d'intérêt des filles.

18.2 En 2013-2014, un soutien financier de 101 650 \$ a été versé à Égale Action. Cet organisme a pour mission de promouvoir la participation des femmes de tous âges en matière de sport et d'activité physique et d'assurer l'équité de cette participation au Québec. La somme attribuée a permis notamment les actions suivantes :

- ▶ la tenue du congrès *Leadership au féminin* (17 participantes);
- ▶ la présentation de la 8^e édition du gala Femmes d'influence en sport et activité physique;
- ▶ l'attribution de soutien financier à six fédérations sportives dans le cadre du Programme de soutien à l'avancement des femmes en sport;
- ▶ la réalisation de deux nouveaux modules de formation et l'élaboration d'un troisième en cours de rédaction :
 - ◆ *L'entraînement des filles : pour une intervention gagnante* (module pour entraîneurs débutants, produit en partenariat avec Loisir sport Outaouais);
 - ◆ *L'estime de soi et la pratique d'activités physiques et sportives : créer des conditions gagnantes pour les filles* (produit en partenariat avec ÉquiLibre);
 - ◆ *Le développement physique : connaître les différences et les spécificités liées à l'entraînement des filles*;
- ▶ l'offre de formations ou la tenue de conférences pour encourager la participation des femmes;
- ▶ l'offre d'un camp de cinq jours sur le leadership et l'organisation d'événements sportifs pour les jeunes filles de 15 à 17 ans, dans le cadre des Jeux du Canada à Sherbrooke;
- ▶ la tenue de 12 kiosques d'information;
- ▶ la publication de 11 bulletins mensuels *Égale Info*;
- ▶ la mise à jour continue d'une page Facebook et du site Web pour rendre le contenu plus attrayant.

18.3 En 2013-2014, le Ministère a soutenu des projets visant à assurer le respect et l'intégrité des personnes, notamment en matière de lutte contre le dopage ainsi que de prévention des abus sexuels, du harcèlement et de la violence dans le sport.

Une trentaine de projets ont été soutenus grâce à l'ajout d'un volet sur la sécurité et l'éthique dans le concours *École active* (25 000 \$).

Différents outils de promotion de l'éthique dans les domaines du loisir et du sport sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/reglements-et-securite/securite-integrite-et-ethique/integrite-et-ethique/>.

Action 21 Continuer à organiser le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excellence Science* et à soutenir les activités connexes

Pour l'année 2013-2014, la reddition de comptes pour l'action 21 du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 se trouve dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

5.2.2 Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

Conformément au Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, rendu public en juin 2011, le Ministère est responsable de la réalisation de deux actions.

Action 6 Poursuivre l'application de la règle de gestion relative à l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les interventions ministérielles

En 2013-2014, l'analyse différenciée selon les sexes a été utilisée dans un mémoire destiné au Conseil des ministres et rédigé dans le cadre du Projet de loi modifiant la Loi sur les élections scolaires. Ce projet de loi permet d'encadrer les dépenses électorales des candidats à la présidence d'une commission scolaire ainsi que la tenue d'élections scolaires partielles d'ici les élections générales de 2014.

Action 7 Produire et diffuser des données, et mener des études et des recherches selon l'analyse différenciée selon les sexes

En 2013-2014, la variable « sexe » a été intégrée dans toutes les publications de statistiques du Ministère, dans les indicateurs de l'éducation, lorsque la donnée était disponible, et dans les appels de propositions liés aux programmes de recherche.

Concernant l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans 100 % des appels de propositions des programmes de recherche, mentionnons les appels suivants :

- ▶ Le 5 mars 2014, un appel de propositions portant sur les approches et les pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires (2^e concours) a été lancé auprès de la communauté scientifique. Les synthèses des connaissances qui feront l'objet d'un financement comporteront un état des lieux récent sur les actions efficaces et porteuses qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires des élèves. Les chercheurs devront prendre en compte la variable « sexe » dans l'analyse de la documentation.
- ▶ Le 14 mars 2014, un appel de propositions pour le Programme de recherche sur l'écriture et la lecture (concours 2014-2015) a été lancé auprès de la communauté scientifique. Il y est indiqué que les chercheurs qui désirent soumettre une demande doivent prendre en considération la dimension de l'analyse différenciée selon les sexes.

5.3 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration

Depuis octobre 2006, le Ministère applique avec constance sa politique linguistique et les quatre règles de gestion qui ont trait :

- ▶ à la révision linguistique;
- ▶ aux services linguistiques en anglais;
- ▶ à l'emploi et à la qualité du français dans les technologies de l'information et de la communication;
- ▶ à l'application de sa politique linguistique en matière de contrats.

Au cours de l'année 2013-2014, le Ministère s'est assuré de maintenir la qualité de la langue dans les productions écrites. En effet, 1525 documents (22 738 pages) rédigés en français ont été soumis à la révision linguistique et 50 documents ont été traduits de l'anglais au français. De plus, pour répondre aux besoins du réseau scolaire anglophone, le Ministère a traité 929 demandes de services linguistiques en langue anglaise. Au total, 1896 documents (18 032 pages) ont été traduits du français à l'anglais, ou révisés s'ils étaient rédigés en anglais, ou encore relus s'ils faisaient l'objet d'une publication imprimée ou numérique.

À la suite de l'adoption par le Conseil des ministres, en mars 2011, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a entrepris la révision de sa politique linguistique.

5.4 La protection des renseignements personnels²⁰

■ L'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels permet au Ministère d'accroître son niveau de transparence en diffusant certains documents sur son site Web. Outre les activités mentionnées ci-après, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes a analysé huit projets de sondages menés par le Ministère ou pour son compte et vérifié leur conformité avec la règle de gestion ministérielle, telle qu'elle a été approuvée par la Commission d'accès à l'information. Elle a également traité 180 demandes d'avis portant sur des communications de renseignements personnels, 76 demandes de consultation provenant de différents intervenants ministériels et 1494 demandes de renseignements personnels de la part d'enquêteurs ou de vérificateurs portant sur 3690 personnes physiques.

■ La formation, la sensibilisation, le soutien et l'encadrement du personnel

Le Ministère a poursuivi la formation du personnel au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, notamment en offrant des sessions d'information aux nouveaux employés du Ministère. De plus, il a tiré profit de l'accompagnement offert aux divers intervenants dans leurs dossiers pour former, sensibiliser, soutenir et encadrer le personnel en matière de protection des renseignements personnels.

20. Le Ministère fournit aux employés et aux usagers du MESRST certains services en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Les données pour l'année 2013-2014 publiées dans la présente sous-section reflètent cette réalité.

■ Les demandes d'accès à l'information

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel et les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils et qu'une prolongation de 10 jours civils peut être accordée. Ce délai peut être prorogé lorsque le Ministère possède des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques, techniques ou syndicaux de nature confidentielle qu'il a obtenus d'un tiers.

Demandes d'accès à l'information traitées au Ministère de 2010-2011 à 2013-2014

Obligation légale					
Répondre à une demande d'accès à l'information conformément aux prescriptions énoncées dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels					
	Cible	Résultats			
		2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 20 jours	100 % des demandes traitées dans un délai de 20 jours (ou délai supplémentaire de 10 jours si le requérant est avisé)	49,1 %	43,1 %	49,7 %	50,0 %
Pourcentage des demandes traitées ayant nécessité un avis du Ministère demandant 10 jours supplémentaires		50,9 %	56,9 %	50,3 %	50,0 %

La Direction de l'accès à l'information et des plaintes a traité 283 demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 25,8 % par rapport à l'année précédente. Le délai moyen de réponse à ces demandes d'accès est de 26 jours.

Pour l'année 2013-2014, la Direction a reçu 196 demandes d'accès à des documents. Celles-ci provenaient de médias (70), de parlementaires (36), de citoyens (56), de conseillers juridiques (10), d'entreprises privées (4), d'organismes publics (7), d'associations ou de groupements (6), d'associations professionnelles (5) et d'un organisme communautaire (1). La rubrique « Autres » comptait une seule demande. Parmi l'ensemble des demandeurs, 67 ont reçu partiellement les documents demandés, 48 ont reçu tous les documents, 20 ont vu leur demande refusée, 54 ont été informés que le Ministère ne possédait pas le document demandé, 5 ont vu leur demande fermée parce qu'il était impossible d'y donner les suites appropriées et 2 ont retiré leur demande.

Quant à l'accès à des renseignements personnels, la Direction a reçu 87 demandes, soit 118 % de plus qu'en 2012-2013. Celles-ci venaient de citoyens (71), de conseillers juridiques (11), d'organismes publics (3) d'un média (1) et d'une entreprise privée (1). Au total, 47 demandeurs ont reçu l'ensemble des documents visés, 10 ont reçu partiellement les documents demandés, 7 ont vu leur demande refusée, 16 ont été informés que le Ministère ne possédait pas le document demandé, 1 a retiré sa demande et 6 ont vu leur demande fermée parce qu'il était impossible d'y donner les suites appropriées.

Les dispositions le plus fréquemment invoquées relativement aux dossiers traités dont l'accès a été refusé ou partiellement accepté sont celles qui ont une incidence sur l'économie ou sur des décisions administratives ou politiques. Dans chaque cas, les renseignements personnels concernant une autre personne ont été caviardés pour assurer la confidentialité des données.

Enfin, dix demandes ont fait l'objet d'une requête en révision à la Commission d'accès à l'information.

5.5 La politique de financement des services publics

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau des commissions scolaires, car ceux-ci doivent être gratuits pour tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur du Québec, une tarification est appliquée et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux commissions scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire. Les commissions scolaires peuvent toutefois exiger une tarification relativement à certains services non financés par le Ministère, comme les services de cafétéria ou le transport du midi. Les organismes des réseaux en font état dans leur propre rapport annuel.

Les établissements privés qui sont agréés aux fins de subventions et qui offrent des services à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire ou à l'enseignement secondaire exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère, conformément à la Loi sur l'enseignement privé. Cependant, les élèves non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves.

La liste des services tarifés par le Ministère de même que la liste des services qui ne sont pas tarifés, mais qui pourraient l'être, sont présentées ci-dessous.

■ Services tarifés par le Ministère

Révision de la correction des épreuves uniques (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)	
Coût des biens et des services	20,00 \$ la copie
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2014
Frais exigés	10,70 \$ par révision jusqu'au 31 décembre 2013 et 10,80 \$ à compter du 1 ^{er} janvier 2014
Revenus annuels générés par les services tarifés	2 874,45 \$
Niveau de financement atteint	De 53 % à 54 %
Méthode de fixation des tarifs	Coût unitaire payé au correcteur en 2003
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	De 53 % à 54 % Mesure visant à couvrir une partie des dépenses engagées pour la correction
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)	
Coût des biens et des services	1 260 \$ par demande traitée
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2014
Frais exigés	320 \$ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2013 et 323 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2014
Revenus annuels générés par les services tarifés	960 \$
Niveau de financement atteint	De 25 % à 26 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	De 25 % à 26 % Toute majoration exige la révision du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

■ Services tarifés dans les réseaux de l'éducation

Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec – Commissions scolaires		
Coût des biens et des services	Éducation préscolaire 4 ans :	3 674 \$
	Éducation préscolaire 5 ans et enseignement primaire :	6 393 \$
	Enseignement secondaire général :	7 995 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹ :	22 654 \$
	Formation générale des adultes :	7 995 \$
	Formation professionnelle ² :	environ 12 294 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2013-2014	
Frais exigés	Éducation préscolaire 4 ans :	3 123 \$
	Éducation préscolaire 5 ans et enseignement primaire :	5 434 \$
	Enseignement secondaire général :	6 796 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹ :	19 256 \$
	Formation générale des adultes :	6 796 \$
	Formation professionnelle ² :	environ 10 450 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	4 548 099 \$ ³	
Niveau de financement atteint	85 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même montant que le montant de base du financement par élève ordinaire et handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	85 % Partie financée par le Ministère; solde du financement provenant de la taxe scolaire et d'autres sources de revenus	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière	

1. Vise l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).

2. Le montant varie selon le programme d'études.

3. D'après le Rapport financier des commissions scolaires 2012-2013.

■ Services non tarifés par le Ministère, mais qui pourraient l'être

Les services suivants ne sont pas tarifés par le Ministère, mais ils pourraient l'être :

- ▶ la modification du permis d'un établissement d'enseignement privé;
- ▶ le traitement des demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais présentées pour des personnes n'y ayant pas droit;
- ▶ la délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité;
- ▶ la réimpression d'un duplicata de diplôme;
- ▶ la production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives);
- ▶ la vérification de l'exactitude d'un diplôme;
- ▶ la réimpression d'un relevé des apprentissages;
- ▶ l'authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

5.6 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

■ Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 (tome 1, chapitre 2, « Frais d'administration des commissions scolaires »)

***Recommandation :** S'assurer que la structure actuelle quant au nombre de commissions scolaires est optimale, compte tenu entre autres du coût associé à cette structure et à l'encadrement de celles-ci [commissions scolaires], des particularités de la clientèle, de l'évolution de l'effectif scolaire ainsi que des disparités sociales, culturelles et économiques.*

En novembre 2013, un groupe d'experts a été constitué pour étudier le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires.

Ce groupe examine notamment l'équité et l'efficacité du financement de même que la situation financière des commissions scolaires et de leurs établissements. Les différentes sources de financement et les dépenses des commissions scolaires ainsi que la reddition de comptes gouvernementale et citoyenne qui s'y rattache sont aussi analysées.

Le groupe se penche également sur l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires, en examinant le fonctionnement global des structures en place, notamment les rôles et les responsabilités attribués aux différents paliers (national, régional et local). Enfin, il propose au gouvernement des scénarios d'organisation, de gouvernance et de financement du système scolaire.

Dans son analyse et ses recommandations, le groupe d'experts doit tenir compte des particularités des commissions scolaires anglophones et à statut particulier. Il lui faut également porter attention à la volonté gouvernementale d'assainir les finances publiques sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables. Le rapport final est attendu d'ici le 30 mai 2014.

Dans le cadre de cette mission, les autorités du Ministère ont jugé pertinent de soutenir les réflexions du groupe d'experts en lui fournissant un avis technique sur l'efficacité budgétaire des commissions scolaires. Le Ministère a retenu les services de M. Guy Lacroix, professeur au département d'économie de l'Université Laval, pour réaliser cet avis.

Trois objectifs ont été établis pour appuyer le groupe d'experts :

- ▶ évaluer l'efficacité budgétaire des commissions scolaires, c'est-à-dire l'efficacité de leurs services à des coûts justifiés sans compromettre la qualité de l'éducation et les conditions de travail des employés;
- ▶ évaluer la taille optimale des commissions scolaires;
- ▶ évaluer les économies budgétaires potentielles, s'il y a lieu, à l'issue d'une amélioration de l'efficacité budgétaire des commissions scolaires.

L'avis technique a été déposé au mois de mars 2014. Il conclut que les commissions scolaires sont, dans l'ensemble, efficaces sur le plan budgétaire. En effet, leur taux d'efficacité moyen est de 85 %, ce qui est comparable aux résultats à l'échelle internationale. Compte tenu de l'ampleur des montants en cause, une amélioration modérée de cette efficacité pourrait entraîner des économies considérables.

Recommandation : *S'assurer que les commissions scolaires exercent une gestion économique relativement à leurs dépenses administratives.*

Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette est en vigueur depuis quatre ans. Le Ministère suit toujours de près l'application des plans de réduction des dépenses de nature administrative des commissions scolaires pour s'assurer que les dépenses liées à la gestion seront réduites de 10 % au terme de l'année scolaire 2013-2014.

Les résultats financiers des commissions scolaires pour l'année se terminant le 30 juin 2013 présentent, en comparaison de ceux de l'année 2009-2010, une diminution de plus de 44 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacements, alors que la cible fixée par la Loi était de 25 %. (Les données concernant l'année scolaire 2013-2014 seront transmises au Ministère en octobre 2014.)

Quant à la diminution du nombre de postes de nature administrative, des suivis ont été faits par la Direction générale des relations du travail du Ministère pour que cette partie des mesures de réduction soit réalisée par toutes les commissions scolaires.

Sur le plan budgétaire, le Ministère a inclus dans les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2013-2014 un ajustement négatif qui correspond à 10 % des dépenses administratives constatées au rapport financier 2009-2010 de chaque commission scolaire. Cet ajustement a mené à la réduction des subventions versées à ces organismes pour 2013-2014.

Mesures de réductions budgétaires imposées en 2013-2014

Comme pour les deux années scolaires précédentes, des mesures de réductions budgétaires s'appliquent pour 2013-2014 dans le réseau des commissions scolaires. Les mesures imposées pour les trois dernières années visaient une importante rationalisation des dépenses administratives. Les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année scolaire 2013-2014 prévoient que les commissions scolaires doivent respecter les orientations de la ministre ayant pour objectif de préserver les services offerts aux élèves. Dans un tel contexte, l'impossibilité pour une commission scolaire de réduire ses dépenses administratives en fonction des réductions budgétaires peut engendrer un déficit d'exercice.

Regroupements d'achats

Depuis septembre 2012, les commissions scolaires ont discuté entre elles et avec le Ministère de façons possibles d'accroître le nombre d'achats regroupés et ainsi de réduire leurs dépenses. Elles s'efforcent d'unifier et de mieux coordonner les cinq regroupements actuellement en vigueur, pour bonifier l'offre de services en matière d'achats regroupés.

Par ailleurs, dans les règles budgétaires d'investissements des commissions scolaires pour les années 2012-2013 à 2014-2015, le Ministère invite les organismes à utiliser ce mode d'acquisition dans leurs pratiques administratives. Le libellé de la règle se lit ainsi : « Le regroupement des besoins permet de réaliser d'importantes économies lors de l'achat de biens. Les commissions scolaires sont invitées à privilégier ce mode d'acquisition, dans la mesure du possible et dans le respect de la Loi sur les contrats des organismes publics. »

Pour s'assurer que les commissions scolaires collaborent et procèdent aux achats de façon optimale pour les contribuables, le Ministère a exigé, par règle budgétaire, que tous les tableaux numériques interactifs et les ordinateurs portables qu'il financera dans le cadre de la mesure *Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec* soient acquis au moyen d'un regroupement d'achats, ainsi que tous les outils technopédagogiques.

Rapport du groupe d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires

Le rapport du groupe d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires ne contient aucune recommandation particulière à l'égard des frais d'administration des commissions scolaires. On y fait toutefois le constat d'une réduction de la part relative des activités administratives, celles-ci passant de 6 à 5 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires de 1998-1999 à 2012-2013.

Recommandation : S'assurer que l'information de gestion que le Ministère utilise et celle qui est diffusée aux commissions scolaires permettent d'analyser les frais d'administration et de soutenir les commissions scolaires dans la gestion de leurs activités administratives.

Refonte du Plan d'enregistrement comptable

Les travaux de révision du Plan d'enregistrement comptable (PEC) sont terminés depuis le 30 juin 2013. Ces travaux comprenaient les éléments suivants :

- ▶ élaboration des fondements conceptuels du rapport financier qui définissent les concepts et les postulats généraux sur lesquels reposent la formulation et l'application des normes de traitement et de présentation des opérations comptables dans le réseau des commissions scolaires;
- ▶ détermination de la nature des dépenses, des activités et des sous-activités de façon à répondre aux besoins du gouvernement, du Ministère et des commissions scolaires;
- ▶ définition claire et précise de la nature des dépenses, des activités et des sous-activités;
- ▶ définition d'une méthodologie à l'égard de l'imputation des coûts indirects et des coûts accessoires afférents aux activités, aux sous-activités et aux unités d'affaires;
- ▶ révision de la charte comptable;
- ▶ intégration du résultat des travaux au Manuel de comptabilité scolaire;
- ▶ formation du personnel des commissions scolaires et élaboration d'outils de formation.

En avril 2013, les chapitres relatifs aux dépenses pour toutes les activités des commissions scolaires ont été diffusés dans le réseau. Par conséquent, le budget et le rapport financier de l'année scolaire 2013-2014 seront produits selon la nouvelle charte des comptes découlant de la révision du PEC.

Indicateurs

La dernière étape des travaux visant à améliorer les indicateurs du Ministère a été entreprise en janvier 2014. Le sous-comité sur le régime financier a fait des propositions qui seront validées à l'aide des états financiers du 30 juin 2014. À l'issue de cette dernière étape, le Ministère disposera de tous les renseignements financiers qui lui permettront de donner suite à la recommandation du Vérificateur général.

Les indicateurs de gestion des années scolaires 2009-2010 et 2010-2011 ont été publiés en mars 2013 et ceux de 2011-2012, en février 2014.

Recommandation : *S'assurer, auprès de toutes les commissions scolaires, que les membres du conseil des commissaires sont sensibilisés quant à leurs responsabilités dans la gestion relative aux dépenses des commissions scolaires, particulièrement les dépenses liées à l'administration.*

Dans son programme de formation annuel, la Fédération des commissions scolaires du Québec offre des services destinés aux élus scolaires pour améliorer la gouvernance dans ces organismes. Au cours des dernières années, la Fédération a mis à jour ses contenus de formation pour tenir compte des attentes envers les élus et favoriser l'adoption de méthodes de gestion plus efficaces et économiques dans un contexte de compressions budgétaires. Ainsi, le programme 2013-2014 comprend plusieurs formations abordant les meilleures pratiques et la gestion des dépenses d'administration, dont les suivantes :

- ▶ *Dans un monde en changement : améliorer ses pratiques pour devenir encore plus efficace;*
- ▶ *Gérer les ressources dans un contexte de compressions budgétaires et de décroissance des effectifs scolaires;*
- ▶ *Loi sur les contrats des organismes publics et responsabilités du conseil des commissaires;*
- ▶ *Comportement éthique des élus scolaires.*

Par ailleurs, dans le cadre des services de soutien et d'accompagnement qu'elle offre aux commissions scolaires, la Fédération encourage les élus à participer à différentes activités offertes aux gestionnaires lorsqu'elles concernent les processus de gestion et les dépenses administratives. Citons, à titre d'exemples, l'atelier de réflexion sur l'efficacité et l'efficience de la commission scolaire dans un contexte de réduction budgétaire, celui sur l'amélioration des pratiques de gestion des commissions scolaires et celui sur la gestion des ressources financières.

Enfin, comme cela est mentionné dans le rapport d'étape transmis à la Commission de l'administration publique en septembre 2012, la Fédération a élaboré une grille d'analyse permettant à chaque commission scolaire d'analyser l'efficience et l'efficacité de ses activités. Cette grille a été diffusée dans toutes les commissions scolaires et est utilisée par des consultants dans le cadre des services de soutien cités précédemment, pour s'assurer que la gestion relative aux frais d'administration est optimale.

La Fédération poursuivra ses efforts pour offrir aux commissions scolaires, et plus particulièrement aux élus scolaires, des services de formation, de soutien et d'accompagnement axés sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la gestion, notamment en ce qui concerne la réduction des dépenses administratives.

■ **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 (tome 2, chapitre 4, « Transport scolaire »)**

Recommandation : *S'assurer que le financement du transport scolaire est réparti équitablement entre les commissions scolaires, qu'il prend en compte l'ensemble des revenus perçus par les commissions scolaires pour cette activité (sauf ceux liés au transport du midi) et qu'il ne considère pas les dépenses relatives au transport du midi.*

Une nouvelle répartition des ressources financières destinées au transport scolaire du matin et du soir a été effectuée lors du renouvellement des règles budgétaires relatives au transport scolaire pour les années 2012-2013 à 2016-2017.

Conformément aux souhaits formulés par le Vérificateur général, le Ministère a amélioré l'équité dans les subventions accordées, comme le montrent les exemples suivants :

- ▶ Il est démontré que le transport des élèves handicapés est plus coûteux que celui des élèves réguliers. Il en est de même pour les élèves fréquentant des classes d'accueil. Ainsi, une formule de pondération des élèves a été utilisée pour que ces éléments soient pris en considération;
- ▶ Plusieurs élèves qui utilisent les services de garde n'ont pas besoin du transport scolaire le soir, car leurs parents viennent les chercher à l'école après leur travail. Le Ministère s'est assuré de pondérer cette variable pour ne pas surévaluer les besoins en matière de transport.

Pour l'analyse des besoins de transport scolaire, toutes les données relatives au transport du midi ont été exclues et celles relatives aux élèves utilisant le transport en commun ont été traitées à part.

En plus des données de base déclarées par les commissions scolaires sur le nombre d'élèves ayant besoin des services de transport, le nombre d'autobus utilisés et les kilomètres parcourus, le Ministère a ajouté des variables neutres comme le nombre d'élèves inscrits par kilomètre et le nombre moyen de kilomètres à parcourir entre les bâtiments à desservir sur un territoire.

Enfin, avant de hausser ou de réduire le montant des subventions accordées à une commission scolaire, le Ministère a considéré le surplus ou le déficit de celle-ci en matière de transport scolaire.

Recommandation : *Analyser, en collaboration avec les regroupements de commissions scolaires, la pertinence d'exiger des commissions scolaires la totalité des surplus générés par le transport scolaire.*

Le Ministère a modifié la mesure *Ajustement de la subvention pour le transport scolaire à la suite de l'analyse du rapport financier* (mesure 15730) des règles budgétaires relatives au transport scolaire pour les années 2012-2013 à 2016-2017. Ainsi, suivant l'analyse du rapport financier de la commission scolaire, un ajustement négatif du montant de la subvention attribuée pour le transport scolaire sera effectué si la dépense est inférieure au montant retenu pour l'année scolaire. Cet ajustement négatif sera égal à la moitié de l'écart entre la dépense et la somme des allocations de base, des allocations supplémentaire et de l'allocation spécifique. Les règles budgétaires précédentes prévoyaient la récupération de la totalité de cet écart.

Recommandation : *Effectuer, en collaboration avec les regroupements de commissions scolaires, une analyse du marché du transport scolaire.*

Le Ministère a réalisé une analyse de la concentration des transporteurs dans l'industrie du transport scolaire au Québec, sur la base de données relatives à l'année 2011-2012, tirées du Registre des entreprises du Québec et des rapports financiers des commissions scolaires.

En voici les grandes conclusions :

- ▶ Les services de transport scolaire sont actuellement assurés par 531 entreprises possédant ensemble environ 8000 autobus scolaires;
- ▶ Parmi les transporteurs, 5 % (27 transporteurs) ont obtenu 51 % des contrats en 2011-2012, ce qui représente une moyenne de 159 contrats pour chacun d'eux;
- ▶ En contrepartie, 95 % des transporteurs (504 transporteurs) se sont vu accorder une moyenne de 4 contrats chacun;
- ▶ Enfin, 53 % des commissions scolaires ont attribué en moyenne 70 % de leurs contrats à un maximum de 2 entreprises.

L'analyse fait état de l'existence d'un marché oligopolistique. Par définition, ce marché se caractérise par un petit nombre d'entreprises dominantes, généralement de 2 à 10 entreprises possédant chacune une grosse part du marché, et d'un grand nombre de petites entreprises.

Recommandation : *S'assurer que l'information de gestion qu'il produit permet d'analyser les dépenses liées au transport scolaire et de soutenir les commissions scolaires dans la gestion de ces dépenses.*

Depuis l'année scolaire 2008-2009, les indicateurs du Ministère incluent de nouvelles données qui font référence aux caractéristiques géographiques des territoires. À cet égard, des données ont été ajoutées sur le nombre de kilomètres à parcourir dans chacun des territoires, le nombre de bâtiments scolaires à desservir et la concentration des élèves. De plus, l'ajout de la dépense par kilomètre parcouru par jour permet maintenant de mieux comparer les dépenses de transport entre les commissions scolaires.

Recommandation : *S'assurer que les commissions scolaires exercent une gestion économique relativement à leurs dépenses liées au transport scolaire.*

Dans le cadre des conventions de partenariat conclues avec le Ministère, les commissions scolaires s'engagent à assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui leur sont confiés. Les ressources financières accordées pour le transport scolaire en font partie.

À cet égard, le Ministère effectue présentement une analyse de reddition de comptes. À partir de données de l'année 2013-2014 fournies par les commissions scolaires, il évalue l'efficacité de l'organisation du transport. Cette analyse fournira des indications sur la réalisation du potentiel de jumelage des parcours, la justesse du choix effectué quant à la catégorie de véhicule utilisé et le coût des contrats accordés. Ces trois composantes ont une incidence directe sur le coût global du transport scolaire.

■ **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 (printemps 2012, chapitre 3, « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique »)**

Le 30 mai 2012, le Vérificateur général du Québec a présenté un rapport sur la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (Fonds) au regard du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase I et du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP). La vérification a porté sur les activités réalisées dans le cadre du Fonds depuis sa création en 2006 jusqu'en mars 2011. Le Vérificateur général a ensuite formulé douze recommandations à l'intention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Au cours de l'année financière 2013-2014, la direction responsable du Fonds a poursuivi la mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action qu'elle a produit à la suite du rapport du Vérificateur général. Voici quelques exemples d'actions que la direction a accomplies :

- ▶ Dans le cadre du PSISR – phase II, lors de la transmission des recommandations à l'intention des autorités ministérielles, les analystes ajoutent tous les éléments d'information pertinents, notamment ceux issus des avis techniques et sportifs reçus d'autres directions.
- ▶ Dans le cadre du PSISR – phase II, le Ministère maintient l'orientation qui consiste à transmettre les conventions d'aide financière aux bénéficiaires au même moment que la confirmation de l'autorisation finale.
- ▶ La direction continue d'appliquer les procédés de contrôle relatifs aux projets désignés parmi ceux autorisés dans le cadre du PSISR.
- ▶ Une révision du PSESIP a été approuvée par le Conseil du trésor le 25 mars 2014. La direction est en voie d'établir une stratégie pour mettre en œuvre les nouvelles règles et normes établies. Celles-ci prévoient, entre autres, que le demandeur devra être une fédération sportive québécoise reconnue par le Ministère et que des dates limites seront fixées pour le dépôt des demandes. De plus, de nouveaux critères d'admissibilité et d'appréciation ont été établis.
- ▶ L'évaluation de la justesse des budgets de dépenses est effectuée lors de l'analyse d'une demande dans le cadre du PSESIP.
- ▶ La direction participe actuellement à un groupe de travail portant sur la mise en place de ratios financiers cibles pour les événements sportifs. Le résultat de ce groupe de travail permettra de mieux évaluer les budgets établis pour les événements.

Le 25 avril 2013, la Commission de l'administration publique a entendu le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant la gestion du Fonds. Les membres de la Commission ont ensuite recommandé que, lorsqu'un organisme à but non lucratif (OBNL) est maître d'œuvre d'un projet subventionné, les règles concernant l'attribution des contrats publics soient respectées et que, lorsqu'un projet est subventionné, un protocole accompagne les lettres d'intention précisant l'obligation et le devoir de respecter les règles d'attribution des contrats.

- ▶ Un guide destiné aux OBNL pour l'adjudication des contrats a été élaboré. Il fait partie intégrante des règles et des normes du PSISR – phase II. Il précise les exigences à respecter par les OBNL lorsqu'ils attribuent des contrats de différente nature. Le guide fait également partie des règles et des normes du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz

R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling. Lors du traitement de la réclamation, la direction s'assure du respect des obligations prévues dans ce guide.

- ▶ De plus, lors du suivi de la convention d'aide financière, la direction s'assure du respect des obligations prévues à la convention, dont celle sur l'adjudication des contrats. Lors de la mise en application des procédés de contrôle, le respect des obligations pour l'adjudication des contrats est analysé de nouveau.

En conclusion, les membres de la Commission ont souligné la volonté réelle du Ministère de corriger les problèmes ainsi que la qualité du plan d'action élaboré en réponse à chacune des douze recommandations du Vérificateur général.

■ Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 (automne 2012, chapitre 2, « Qualité de l'air dans les écoles primaires »)

Recommandation : *Formuler des orientations portant sur la qualité de l'air intérieur qui prônent notamment l'utilisation d'une approche systématique et la reconnaissance du rôle du coordonnateur.*

Le Ministère a publié, en février 2014, un document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires. Dans ce document destiné aux commissions scolaires, il insiste sur l'importance d'adopter une approche systématique en matière de gestion de la qualité de l'air, et notamment sur le rôle de la personne responsable de coordonner les activités liées à la qualité de l'air intérieur. Une formation à ce sujet a été offerte dans cinq régions de la province. Le document ainsi que la formation rappellent aux commissions scolaires qu'elles devront transmettre au Ministère, au plus tard le 30 juin 2014, un état d'avancement relatif à la mise en place d'une approche systématique de la gestion de la qualité de l'air intérieur.

Recommandation : *Poursuivre la détermination de standards pour les contaminants les plus susceptibles de se retrouver à l'intérieur des écoles primaires et statuer sur les paramètres de confort.*

Dans le document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires, le Ministère rappelle aux commissions scolaires leurs obligations à cet égard. Il recommande également les bonnes pratiques à adopter à l'égard des paramètres de confort à l'intérieur des écoles, tels que le contrôle du radon et de l'amiante, l'entretien des systèmes de ventilation, l'entretien ménager et les activités des occupants. L'annexe 3 du document présente ces différents paramètres.

En ce qui concerne les problèmes liés à la contamination fongique dans les écoles, le Ministère a formé, en novembre 2012, le Comité technique sur les bonnes pratiques en matière de prévention, de détection et de correction des problèmes liés aux moisissures en milieu scolaire, auquel ont siégé seize experts. Ce comité a collaboré à la rédaction du *Guide de gestion de la prolifération des moisissures en milieu scolaire*, qui permettra autant aux commissions scolaires qu'aux directions d'établissement d'accroître leurs connaissances sur le phénomène des moisissures.

Le Guide a été soumis aux autorités ministérielles pour approbation et sa publication est prévue en septembre 2014.

Recommandation : *Instaurer un mécanisme de reddition de comptes formel et régulier pour les situations relatives à la qualité de l'air intérieur qui sont les plus risquées en termes de santé et de répercussions financières.*

Dans le document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires, le Ministère n'insiste pas seulement sur l'importance d'adopter une approche systématique en matière de gestion

de la qualité de l'air. Il prévoit aussi que les commissions scolaires devront lui déclarer toute situation exceptionnelle pouvant nuire à la santé des personnes, lorsque le plan d'intervention mis en œuvre pour la corriger n'aura pas donné les résultats escomptés. Un formulaire a d'ailleurs été prévu à cette fin et est intégré au document de référence.

■ **Le 29^e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, Commission de l'administration publique (juin 2013, chapitre 2, « Audition portant sur la qualité de l'air dans les écoles primaires »)**

***Recommandation :** Établir des objectifs et un échéancier clair pour l'instauration d'un mécanisme de contrôle de la qualité de l'air des écoles primaires.*

***Recommandation :** Déposer un rapport sur l'état d'avancement des mécanismes de contrôle mis en place par les commissions scolaires au plus tard le 30 septembre 2013.*

***Recommandation :** Déposer un rapport sur le Système informatisé de maintien des actifs des commissions scolaires (SIMACS) au plus tard le 31 décembre 2013. Ce rapport doit comprendre l'historique des incidents liés à la qualité de l'air des écoles primaires et les actions entreprises pour y remédier.*

Dans le document de référence qu'il a publié en février 2014 sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires, le Ministère énonce des directives et des recommandations à l'égard de la gestion des contaminants et des produits présentant un risque pour la santé dans les écoles. Dans ce document, il établit clairement les objectifs visés par l'adoption d'une approche systématique en matière de gestion de la qualité de l'air dans les écoles primaires. Les commissions scolaires devront transmettre au Ministère, d'ici le 30 juin 2014, un document faisant état de l'avancement des travaux relatifs à la mise en place de cette approche. Le Ministère sera donc en mesure de produire un rapport sur l'avancement des mécanismes de contrôle mis en place au plus tard le 30 septembre 2014, tel qu'il s'y était engagé.

Le document de référence précise aussi que les commissions scolaires doivent déclarer au Ministère toute situation exceptionnelle pouvant nuire à la santé des personnes, lorsque le plan d'intervention mis en œuvre pour la corriger n'aura pas donné les résultats escomptés. Un formulaire a d'ailleurs été prévu à cette fin et est intégré au document de référence. Cette déclaration de la part des commissions scolaires permettra ainsi au Ministère de tenir un historique des incidents liés à la qualité de l'air dans les écoles primaires et secondaires ainsi que des actions entreprises pour y remédier. Cet état de situation fera très prochainement l'objet d'un suivi par le ministre auprès de la Commission de l'administration publique.

Le très court délai entre la publication du document de référence et la date de tombée du présent rapport ne permet pas de présenter de conclusions sur l'état d'avancement des travaux.

■ **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 (automne 2012, chapitre 4, « Déficit d'entretien des infrastructures publiques »)**

Trois éléments de contexte doivent être soulignés relativement aux recommandations du Vérificateur général visant le Ministère. Premièrement, le Secrétariat du Conseil du trésor publiera prochainement le *Guide d'élaboration et de mise en œuvre des cadres de gestion des investissements en infrastructures appartenant à des organismes publics*. Ce guide présentera les exigences et les orientations applicables pour déterminer le déficit d'entretien, maintenant appelé « déficit de maintien d'actifs ». Selon l'échéancier proposé, le Ministère devra mettre en place son propre cadre de gestion des investissements en infrastructures d'ici le 1^{er} avril 2015.

Deuxièmement, le suivi de l'ensemble des recommandations émises par le Vérificateur général nécessite des changements importants dans l'application du SIMACS. Les besoins devront être décrits et ordonnancés de façon optimale. Le SIMACS est un système développé et fourni par une firme externe, dont le contrat avec la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires vient à échéance le 15 septembre 2014. La solution retenue pour la suite dépendra de l'envergure des modifications requises et aura un impact direct sur l'échéancier.

Troisièmement, la Direction de l'équipement scolaire, récemment renommée Direction de l'expertise et du développement des infrastructures, a connu plusieurs changements de gestionnaires au cours de la dernière année, en plus d'être confrontée à une pénurie de ressources dans le domaine du développement des processus et des outils de gestion ainsi que celui du suivi des projets et des investissements en infrastructures. Le faible niveau d'avancement du plan d'action lié à certaines recommandations s'explique notamment par cette situation. Malgré cela, la création de la Direction générale des infrastructures scolaires, qui est responsable de la gouvernance des infrastructures, demeure essentielle pour donner suite à l'ensemble des recommandations du Vérificateur général et faire face aux futurs enjeux en matière de gestion de projets et d'investissements en infrastructures.

***Recommandation :** S'assurer qu'il [le Ministère] dispose d'informations fiables et objectives sur l'état du parc immobilier des commissions scolaires, notamment en fixant des fréquences minimales d'inspection.*

L'échéance liée à cette recommandation, d'abord fixée au mois de septembre 2013, a dû être reportée au 1^{er} avril 2015.

Rapports d'anomalies – Système informatisé pour le maintien des actifs immobiliers des commissions scolaires (SIMACS)

Un rapport d'anomalies a été mis à la disposition des usagers pour qu'ils puissent détecter par eux-mêmes certaines erreurs de saisie.

Audits – SIMACS

Le Ministère est en voie de conclure une entente avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour qu'elle réalise un audit pilote dans des écoles publiques de la région de Québec. Le mandat confié à une équipe d'ingénieurs et d'architectes consiste à inspecter les bâtiments et à valider la qualité, la fiabilité et l'intégralité des données saisies par les commissions scolaires dans le SIMACS relativement à l'inventaire, à l'état et à l'historique des composants des bâtiments. De plus, la SQI élaborera un gabarit d'audit et une description de mandat qui serviront à un appel d'offres public ultérieur visant l'instauration des audits systématiques dans l'ensemble du parc immobilier sur une période de cinq ans.

Par la suite, le Ministère effectuera un suivi des recommandations formulées par la ou les entreprises indépendantes sélectionnées. Le contenu du SIMACS deviendra progressivement plus fiable et l'exploitation de la base de données fournira des renseignements plus justes à l'égard du déficit d'entretien et de l'état général de chacun des immeubles.

Amélioration du guide d'évaluation des immeubles

Le guide d'évaluation des immeubles du Ministère est toujours en cours de rédaction. Il sera intégré au cadre de gestion des investissements en infrastructures à mettre en place d'ici le 1^{er} avril 2015. Il présentera notamment les fréquences minimales d'inspection des principales composantes d'un bâtiment.

Recommandation : Déterminer le déficit d'entretien en fonction des exigences que le Secrétariat du Conseil du trésor aura établies.

Participer aux travaux du Secrétariat du Conseil du trésor sur la méthodologie d'évaluation du déficit d'entretien

Le Ministère a participé activement aux travaux du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) portant notamment sur la méthodologie d'estimation du déficit d'entretien. Pour ce faire, il a participé à diverses rencontres et commenté de façon exhaustive le projet de guide d'élaboration et de mise en œuvre des cadres de gestion des investissements en infrastructures appartenant à des organismes publics, que publiera prochainement le SCT.

Modification des façons de faire selon les exigences du Secrétariat du Conseil du trésor

Pour s'assurer du respect des exigences qu'aura retenues le SCT relativement au déficit de maintien d'actifs, le Ministère demeure en attente de la dernière version du guide qui sera publié par le SCT. Les modifications qu'apportera le Ministère se feront à différents niveaux, notamment en fonction du cadre de gestion des investissements en infrastructures que produira le Ministère, mais aussi par des changements au SIMACS.

Recommandation : Effectuer un suivi annuel des sommes dépensées pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit d'entretien afin de s'assurer de leur utilisation dans les meilleurs délais.

Le Ministère a maintenu ses activités de suivi des investissements que les commissions scolaires ont consacrés au maintien des actifs et à la résorption du déficit d'entretien de leur parc immobilier. De plus, le processus d'allocation définitive des années antérieures pour ces deux enveloppes est toujours en cours pour combler le retard accumulé. Les dépenses liées au maintien d'actifs ne sont toutefois pas distinctes de celles consacrées à la résorption du déficit.

Un lien a été créé entre le système financier des commissions scolaires, appelé DOPHIN, et l'application du SIMACS, en vue d'assurer un meilleur suivi des dépenses. Un nouveau rapport de suivi a aussi été créé. Cependant, la qualité des renseignements qui y figurent demeure tributaire des données saisies par les commissions scolaires.

Au cours de la prochaine année, le Ministère devra établir une méthode systématique de suivi et de reddition de comptes relativement à la gestion des projets et des investissements. Pour ce faire, il devra réorganiser les différents processus, notamment par la mise en œuvre de son futur cadre de gestion des investissements en infrastructures et par la planification et l'intégration de modifications importantes au SIMACS.

Recommandation : Estimer régulièrement le déficit d'entretien tel que le Secrétariat du Conseil du trésor l'aura défini et suivre son évolution en vue d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

Lorsque le SCT aura émis ses directives aux ministères et aux organismes sur la façon de mesurer le déficit d'entretien, le Ministère modifiera, au besoin, la programmation du SIMACS pour respecter ces consignes. Une lecture régulière des données à l'aide du SIMACS permettra de suivre l'évolution du déficit au fil des ans.

Pour l'instant, le déficit d'entretien est estimé selon la même méthode qu'au cours des années précédentes, soit par une lecture des données du SIMACS indiquant le montant des travaux planifiés par les commissions scolaires en fonction de la durée de vie et de l'état des composants des bâtiments.

Le Ministère analyse actuellement l'ensemble de ses besoins ainsi que ceux des commissions scolaires en matière de gestion et de suivi des projets et des investissements en infrastructures en fonction des nouveaux enjeux. Il pourra ensuite poser un diagnostic sur la situation et les outils utilisés, et proposer des pistes d'amélioration.

■ **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 (hiver 2013, chapitre 5, « Situation financière et reddition de comptes des entités »)**

***Recommandation :** Prendre les mesures nécessaires pour que toutes les commissions scolaires respectent les exigences imposées, tant en ce qui concerne leur budget que leurs résultats financiers.*

Le Ministère a élaboré un plan d'action qui a été transmis au Vérificateur général en juillet 2013 et qui vise à s'assurer que les commissions scolaires respectent toutes les exigences imposées tant en ce qui concerne leurs budgets annuels que leurs résultats financiers annuels. À l'automne 2013, ce plan d'action a été appliqué aux prévisions budgétaires pour 2013-2014 et aux résultats financiers de 2012-2013. Toutefois, le Ministère n'a pas élaboré l'outil lui permettant d'évaluer la précarité de la situation financière des commissions scolaires et d'estimer le temps qui leur est nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire par rapport au plan déposé par celles-ci. Cet outil devrait être élaboré au cours de l'année scolaire 2014-2015.

***Recommandation :** Prévoir des modalités de suivi et de versement (sortie de fonds) des subventions à payer aux établissements relativement aux congés de maladie et aux vacances.*

Le Ministère a évalué les scénarios possibles considérant les modalités de financement des congés de maladie, des vacances, de l'assurance salaire et des autres congés sociaux.

Le Ministère présentera ses conclusions au Contrôleur des finances en mai 2014. À la suite de cette présentation et lorsqu'une décision sera prise, il intégrera une note sur la subvention accordée pour les congés de maladie et les vacances dans les états financiers des commissions scolaires au 30 juin 2014.

Section 6

Le rapport d'activité 2013-2014 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

■ Préambule

Ce rapport d'activité rend compte des résultats atteints par la Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes relativement à la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour l'année 2013-2014.

Depuis sa création en 2006, 783 demandes de soutien financier ont été autorisées en vertu des quatre programmes du Fonds :

- ▶ le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR);
- ▶ le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II);
- ▶ le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling (PSR – R-22);
- ▶ le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP).

La direction responsable du Fonds a notamment comme mandat de mettre en œuvre ces quatre programmes de soutien. L'équipe responsable d'exécuter ce mandat est composée d'un cadre, de six professionnels, d'un technicien en administration et de deux agentes de secrétariat. La direction a également recours à l'expertise d'autres directions du Ministère.

La synergie entre les membres du personnel ainsi que leur engagement au cours de l'année a contribué à l'atteinte des objectifs du Fonds.

■ Contexte

L'Assemblée nationale a adopté, en juin 2006, la Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour faciliter la pratique d'activités physiques chez la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

■ Revenus

Les revenus du Fonds, qui proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2), sont destinés à fournir un soutien financier pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22, ainsi que pour l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens.

Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds servant à verser des subventions de contrepartie, notamment à des municipalités, à des organismes scolaires et à des organismes à but non lucratif, par l'entremise des quatre programmes de soutien (PSISR, PSISR – phase II, PSR – R-22 et PSESIP).

Revenus annuels du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Année	Revenus annuels (M\$)		
	Installations sportives et récréatives	Événements sportifs	Total
2013-2014 ¹	51,0	4,0	55,0
2012-2013	48,0	4,0	52,0
2011-2012 ²	48,0	4,0	52,0
2010-2011 ³	45,0	4,0	49,0
2007-2010 ⁴	74,9	15,1	90,0
2006-2007 ⁵	12,0	3,0	15,0

1. En 2013-2014, pour financer de nouveaux projets dans le cadre du PSISR – phase II, les sommes annuelles attribuées au Fonds sont passées de 52 millions de dollars à 55 millions, et ce, jusqu'en mars 2024.
2. En 2011-2012, pour financer de nouveaux projets dans le cadre du PSISR – phase II, les sommes annuelles attribuées au Fonds sont passées de 49 millions de dollars à 52 millions, et ce, jusqu'en mars 2024.
3. En 2010-2011, pour financer le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération dans les arénas et les centres de curling, les sommes annuelles attribuées au Fonds sont passées de 30 millions de dollars à 49 millions, et ce, jusqu'en mars 2024.
4. En octobre 2008, le gouvernement du Québec a autorisé la modification de la proportion d'attribution des subventions imputées au Fonds, qui permet d'allouer 26 millions de dollars par an au PSISR, au lieu de 24 millions, et 4 millions par an au PSESIP, au lieu de 6 millions.
5. Selon la loi instituant le Fonds, une somme de 30 millions de dollars (15 millions en 2006-2007) doit y être versée annuellement.

■ Enveloppe financière

L'enveloppe initiale qui permettait à la ministre d'accorder des subventions en vertu du PSISR totalisait 325 millions de dollars. En mars 2011, une enveloppe additionnelle de 50 millions de dollars a été allouée au Fonds dans le contexte du PSISR – phase II, pour permettre le financement de nouveaux projets.

Dans le Plan budgétaire 2013-2014, le ministre des Finances et de l'Économie d'alors a alloué au Fonds une enveloppe supplémentaire de 50 millions de dollars (volet 2) pour financer des projets additionnels dans le cadre du PSISR – phase II. Dans le but d'accélérer les investissements dans les écoles et les infrastructures sportives et récréatives, cette enveloppe a été bonifiée d'une somme de 80 millions de dollars pour soutenir dès maintenant la réalisation de nouveaux projets.

Par ailleurs, en vertu du Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des gaz appauvrissant la couche d'ozone, les arénas et les centres de curling du Québec devront remplacer, d'ici 2020, les gaz R-12 ou R-22 encore utilisés dans la majorité de leurs systèmes de réfrigération. En 2010-2011, une enveloppe additionnelle de 209 millions de dollars a été allouée au Fonds, dont 160 millions de dollars pour financer le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22. Toutefois, un montant de 50 millions de dollars, provenant de cette enveloppe a été transféré dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II. Ce transfert a permis d'accélérer les investissements dans les infrastructures sportives et récréatives au Québec.

■ Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) a pour objectif de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise, en facilitant l'accès à des installations sportives et récréatives sécuritaires grâce à des investissements qui permettent :

- ▶ de répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- ▶ d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- ▶ de faciliter l'accueil et l'organisation d'événements sportifs;
- ▶ d'améliorer les sites d'entraînement des athlètes québécois.

En 2013-2014, aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²¹.

21. www.mels.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/installations-sportives-et-recreatives/

Bilan des résultats du PSISR en 2013-2014¹

	Nombre	Investissement (M\$)	Montant d'aide (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues (2006-2013)	920	2 450,1	1 059,9	43
Demandes autorisés²				
2013-2014	0	0	0	
2012-2013	1	2,6	2,6	100
2011-2012	3	4,5	2,1	47
2010-2011	16	69,2	57,5	83
2009-2010	121	201,8	92,5	46
2008-2009	66	200,4	82,0	41
2007-2008	167	310,4	129,3	42
2006-2007	40	87,5	39,2	45
Total	414	876,4	405,2	46

1. Le bilan, établi au 31 mars 2014, fait état des projets autorisés depuis 2006 en vertu du PSISR. Les projets autorisés depuis 2009 conformément au Programme Infrastructures de loisirs Canada (Entente Canada-Québec) figurent également dans ce bilan, puisqu'une partie de l'aide financière provient du PSISR. La répartition des résultats a été actualisée par année financière pour tenir compte du fait que certains projets autorisés ont été abandonnés par les bénéficiaires ou retirés par la direction responsable du Fonds au cours des années.
2. Parmi les 414 projets autorisés, 111 ont été mis en œuvre dans le cadre d'une entente Canada-Québec.

■ Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II) a pour objet de permettre, au moyen d'une aide financière du gouvernement du Québec, la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives. Grâce à ce soutien financier, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire. Le Programme a comme objectif :

- ▶ de répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- ▶ d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- ▶ d'assurer le maintien du patrimoine sportif du Québec.

En 2013-2014, 59 projets ont été autorisés, pour une aide financière de 72,2 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²². Il est important de mentionner que trois de ces projets ont été autorisés et seront financés dans le cadre de la nouvelle mesure budgétaire (mesure 50740) liée à des projets d'infrastructures sportives et récréatives dans les commissions scolaires.

22. www.mels.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/installations-sportives-et-recreatives-phase-ii/

Bilan des résultats du PSISR – phase II en 2013-2014¹

Appel de projets 1 et 2 (de juillet 2011 à septembre 2011 et d'avril 2012 à mai 2012)	Nombre	Investissement (M\$)	Montant d'aide (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues	620	1 513,0	668,0	44
Demandes autorisées (volet 1)	140	143,7	55,8	39
2013-2014	29	37,9	16,7	44
2012-2013	97	76,6	29,5	39
2011-2012	14	29,2	9,6	33
Demandes autorisées (volet 2)				
2013-2014	30	134,3	55,5	41
Demandes en analyse (volet 1)	4	4,8	1,8	38
Demandes en analyse (volet 2)	50	235,5	75,0	32

1. Les résultats ont été actualisés pour chaque année financière.

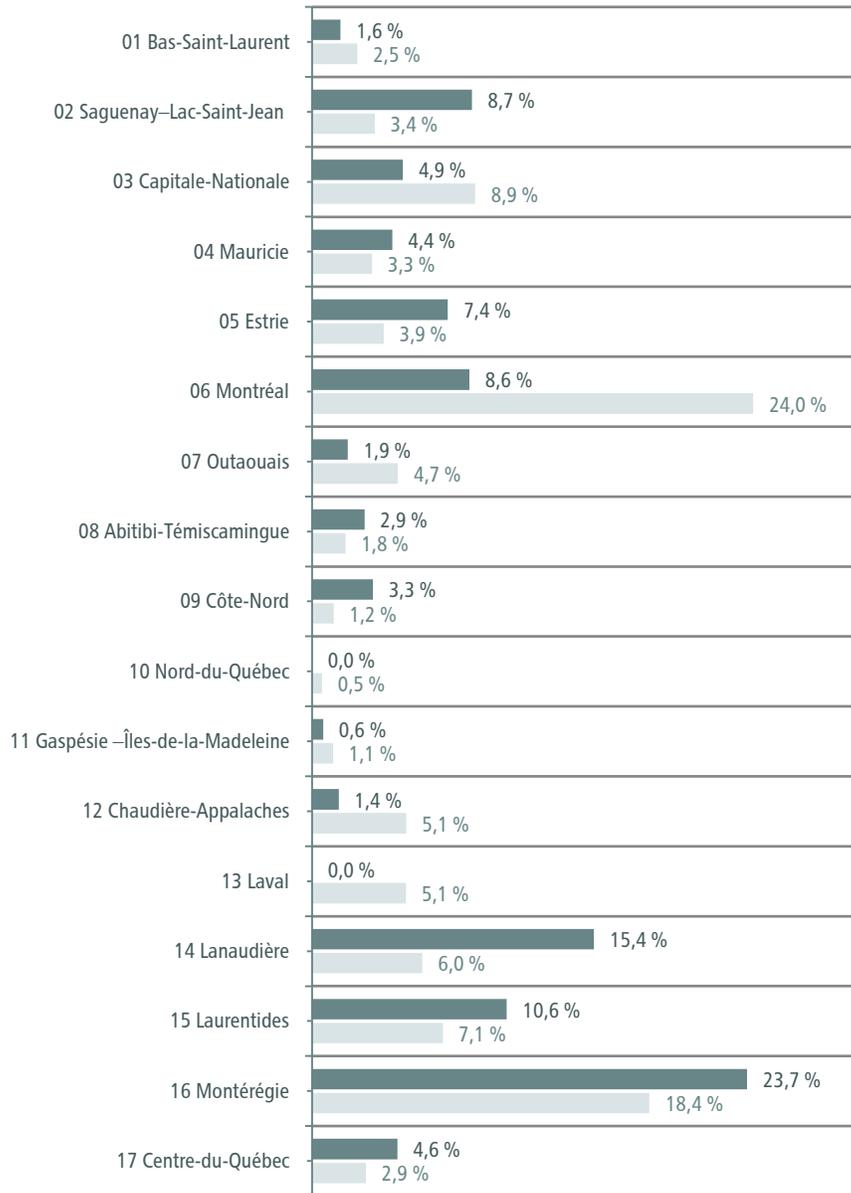
Évaluation des résultats du PSISR – phase II¹

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats
Assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes	Pourcentage des projets de rénovation ou de mise aux normes d'installations existantes	50 % des projets soutenus	
Répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives	Taux d'utilisation des installations dans le cadre des projets soutenus financièrement	65 % et plus	
	Pourcentage d'aide accordée par rapport aux investissements dans le cadre des projets soutenus financièrement ²	45 % et moins	

1. Ce tableau a été ajouté au rapport d'activité 2013-2014 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Il vise à présenter les cibles qui ont été établies cette année et qui serviront à évaluer les résultats du PSISR – phase II en 2014-2015.
2. L'importance de cet indicateur tient au fait que l'atteinte de la cible qui y est liée signifie qu'un plus grand nombre d'installations sportives et récréatives ont été soutenues financièrement, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Aide accordée par région administrative en rapport avec la population²³
pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II

■ Aide accordée
■ Population par région



23. Référence : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm

■ Le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling

Le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling (PSR – R-22) vise à financer le remplacement ou la modification des systèmes pour répondre au Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020. Par conséquent, grâce à ce soutien financier, le Ministère souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales. Il désire également promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire.

Le Programme vise à :

- ▶ contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques;
- ▶ assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- ▶ inciter la population à adopter un mode de vie sain et physiquement actif;
- ▶ coordonner l'intervention gouvernementale en partenariat notamment avec le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques et Hydro-Québec, ou par l'entremise de tout autre organisme ou ministère administrant les programmes de ceux-ci.

En 2013-2014, 10 projets ont été autorisés, pour une aide financière de 7,9 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁴.

Bilan des résultats du PSR – R-22 en 2013-2014

Appel de projets (d'avril 2012 à mai 2012)	Nombre	Investissement (M\$)	Montant d'aide (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues	59	243,9	44,1	18
Demandes refusées – non admissibles	27	112,9	18,7 ¹	17 ¹
Demandes en analyse	14	70,1	12,3	18
Demandes autorisées en 2013-2014	10	43,9	7,9	18
Demandes autorisées en 2012-2013	8	17,0	5,2	31
Total	18	60,9	13,1	22

1. Le montant et le taux se rapportent à l'aide demandée.

24. www.mels.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/systemes-de-refrigeration-arenas-et-centres-de-curling/

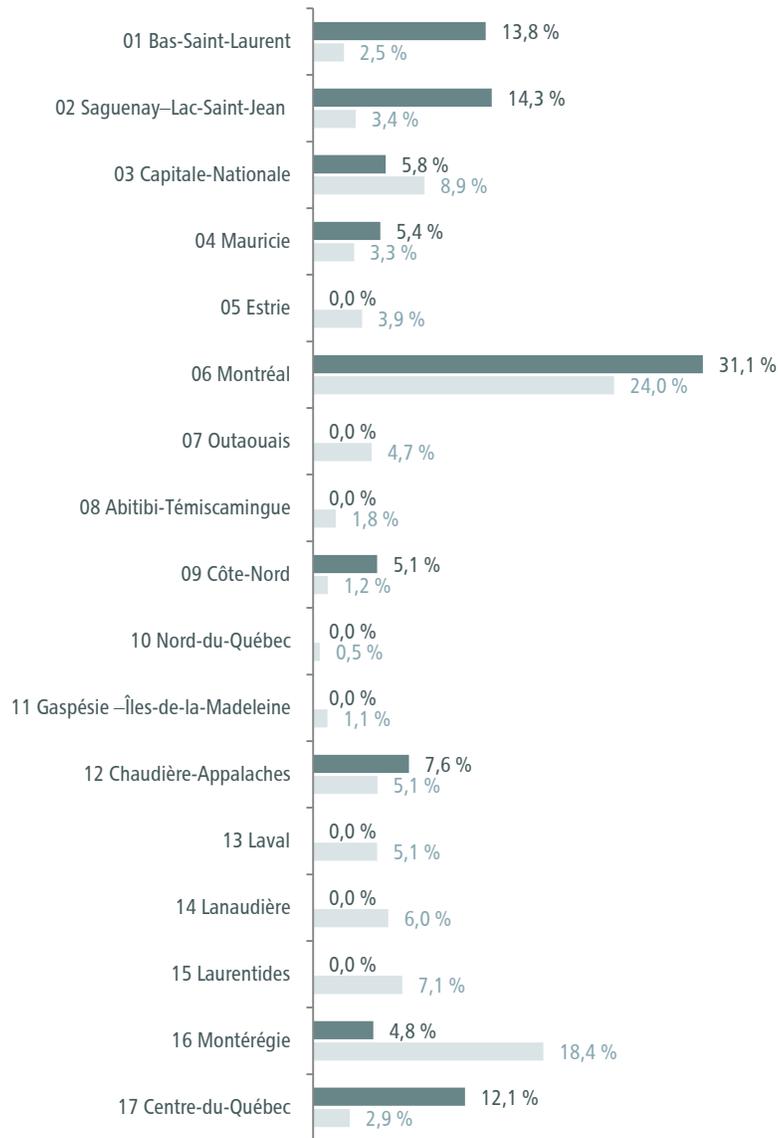
Évaluation des résultats du PSR – R-22¹

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats
Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques	Quantité de gaz R-22 retirée des systèmes de réfrigération	8 000 kg de réfrigérant R-22 retirés par année	
Assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes	Nombre de projets soutenus financièrement	20 projets annuellement	
Favoriser l'adoption par l'ensemble de la population d'un mode de vie physiquement actif	Taux d'utilisation des aré纳斯 soutenus financièrement	80 % et plus	

1. Ce tableau a été ajouté au rapport d'activité 2013-2014 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Il vise à présenter les cibles qui ont été établies cette année et qui serviront à évaluer les résultats du PSR – R-22 en 2014-2015.

Aide accordée par région administrative en rapport avec la population²⁵
pour le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération
fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling

■ Aide accordée
■ Population par région



25. Référence : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm

■ Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens

Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP) a pour objet d'attirer au Québec des événements sportifs d'envergure pour favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population québécoise, au moyen d'une aide financière du gouvernement du Québec. Les organismes admissibles à ce programme sont les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif, ou encore un regroupement de ceux-ci.

Dans le cadre de ce programme, le Fonds a soutenu 25 événements en 2013-2014, la somme totale s'élevant à près de 3,6 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁶.

Bilan des résultats du PSESIP en 2013-2014¹

Demandes reçues	Nombre	Investissement (M\$)	Montant d'aide (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
2013-2014	25	57,0	6,9	12
2012-2013	30	108,5	4,1	4
2011-2012	30	86,3	7,3	8
2010-2011	32	32,7	5,4	17
2009-2010	34	83,5	14,2	17
2008-2009	27	28,1	3,4	12
2007-2008	33	50,6	5,3	10
2006-2007	25	23,7	2,8	12
Total	236	470,4	49,4	11

Demandes autorisées	Nombre	Investissement (M\$)	Montant d'aide (M\$)	Taux d'aide moyen (%)
2013-2014	25	30,1	3,6	12
2012-2013	26	28,2	3,3	12
2011-2012	30	91,8	13,3	14
2010-2011	27	16,3	3,3	20
2009-2010	25	29,4	4,2	14
2008-2009	15	18,4	2,9	16
2007-2008	27	45,6	3,9	9
2006-2007	6	11,5	1,4	12
Total	181	271,3	35,9	13
Demandes refusées	41	28,3	5,2	18
Demandes à analyser	14	170,8	8,3	5

1. Les résultats ont été actualisés pour chaque année financière.

26. www.mels.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/evenements-sportifs-internationaux-ou-pancanadiens/

Évaluation des résultats du PSESIP¹

Objectifs du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats
Faire la promotion du sport auprès de la population, notamment auprès des jeunes	Activités de promotion du sport ou d'initiation à sa pratique réalisées auprès de la population, notamment auprès des jeunes	80 % des événements soutenus incluent une activité de promotion ou d'initiation offerte pendant la durée de l'événement	
Améliorer l'encadrement de l'élite sportive	Nombre d'athlètes québécois ayant participé aux événements	À établir	
	Activités de formation réalisées (athlètes, entraîneurs, officiels)	80 % des événements soutenus incluent une activité de formation offerte pendant la durée de l'événement	
	Pourcentage d'aide accordée par rapport aux investissements dans le cadre des projets soutenus financièrement ²	15 % et moins	

1. Ce tableau a été ajouté au rapport d'activité 2013-2014 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Il vise à présenter les cibles qui ont été établies cette année et qui serviront à évaluer les résultats du PSESIP en 2014-2015.
2. L'importance de cet indicateur tient au fait que l'atteinte de la cible qui y est liée signifie qu'un plus grand nombre d'événements auront été soutenus, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Résultats financiers du Fonds pour le développement du sport et de l'activité sportive pour l'exercice 2013-2014

	Revenus (M\$)	Dépenses (M\$)	Surplus (déficit) (M\$)
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phases I et II) et Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling	51,0	46,7	4,3
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens	4,0	5,2	(1,2)
Revenus d'intérêts	1,8		1,8
Revenus fédéraux			
Frais administratifs		0,7	(0,7)
Total	56,8	52,6	
Surplus du Fonds pour 2013-2014			4,2
Surplus accumulé au 31 mars 2013			171,4
Surplus accumulé au 31 mars 2014			175,6

■ Des investissements et des retombées

Après huit années, les programmes du Fonds ont permis au Québec de continuer d'augmenter son parc d'installations sportives et récréatives en partenariat avec les municipalités, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité. De plus, les réalisations répondent à l'une des priorités du gouvernement du Québec en ce qui concerne la promotion d'un mode de vie physiquement actif et, conséquemment, de l'activité physique et sportive.

À ce jour, les programmes ont généré des investissements de près de 1,5 milliard de dollars dans toute la province.

Ces initiatives permettent d'implanter un réseau d'installations sportives et récréatives appropriées et sécuritaires non seulement pour la population qui s'adonne à l'activité physique, mais aussi pour les jeunes et les athlètes qui font de la compétition à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

Annexe 1

Indicateurs retirés de 2009-2010 à 2012-2013

Indicateur		Justification	Référence
1.2-2	Taux global de satisfaction des participants	Il existe des contraintes relativement aux ressources nécessaires pour mesurer le taux global de satisfaction des participants.	RAG 2009-2010, p. 20
1.7-2	Nombre de commissions scolaires ayant reçu la formation concernant l'accompagnement des gestionnaires des commissions scolaires et des gestionnaires des écoles dans la diversification des modalités d'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Cette offre de formation aux commissions scolaires est venue à terme en juillet 2012.	RAG 2012-2013, p. 33
1.8-1	Mise en place chaque année du nombre de mesures nécessaires à la mise en œuvre des six voies de renforcement dans les écoles SIAA (1 des 2 volets)	Le volet « Interventions en milieux défavorisés » n'a pas été mesuré en 2013-2014, notamment en raison de l'abolition de la mesure permettant l'embauche d'agents de développement en milieu défavorisé, qui était directement liée aux cibles visées.	RAG 2012-2013, p. 34-35
1.8-2	Nombre et qualité des planifications SIAA transmises par les écoles	Les écoles de milieux défavorisés transmettent elles-mêmes leurs planifications à leur commission scolaire respective.	RAG 2010-2011, p. 33
1.9-1	Âge moyen d'obtention du diplôme d'études professionnelles	L'offre de formation professionnelle regroupe la population jeune et adulte.	RAG 2010-2011, p. 33
1.9-2	Taux de persévérance et de réussite scolaires par service d'enseignement en formation générale des adultes, dans différents lieux et selon différents modes de formation	Il est difficile d'obtenir des résultats pour la période englobée dans le Plan stratégique 2009-2013.	RAG 2010-2011, p. 33
2.2-1	Nombre de mesures mises en place par le Ministère	L'indicateur a été retiré en raison de la décision de reporter l'élaboration du plan d'action conjoint, prise par le sous-comité sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle du Comité de gouvernance éducation des adultes – Formation professionnelle.	RAG 2010-2011, p. 38
2.6-3	Taux de satisfaction des employeurs quant à la compétence des recrues diplômées en formation professionnelle et en formation technique	La périodicité des collectes d'information ne permet pas de recueillir suffisamment de données dans le cadre de la reddition de comptes du Ministère.	RAG 2010-2011, p. 43
4.1-1	Pourcentage d'écoles qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	L'indicateur a été retiré, car la période ciblée était établie jusqu'en 2013.	RAG 2012-2013, p. 44
4.1-4	Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité	L'indicateur a été retiré, car la période ciblée était établie jusqu'en 2013.	RAG 2012-2013, p. 46
4.2-1	Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'approche orientante	L'indicateur a été retiré, car la période ciblée était établie jusqu'en 2013.	RAG 2012-2013, p. 47
4.3-1	Nombre de services de garde en milieu scolaire qui se sont donné un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école	Le Ministère ne pourrait obliger les services de garde à se donner un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école que si le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire était modifié.	RAG 2010-2011, p. 61

Indicateur		Justification	Référence
5.1-1	Nombre de mesures mises en place	L'indicateur a été retiré en raison d'un changement de nature administrative. L'information est prise en compte dans l'indicateur 5.1-2.	RAG 2009-2010, p. 50
5.2-1	État d'avancement de l'élaboration du projet de politique ministérielle de formation à distance et état de sa mise en œuvre	L'indicateur a été retiré, car la période ciblée était établie jusqu'en 2013.	RAG 2012-2013, p. 50
5.3-1	Pourcentage de documents ministériels traduits en anglais selon les échéanciers prévus	L'indicateur ne permet pas de communiquer une information de gestion significative et pertinente.	RAG 2011-2012, p. 71
5.3-2	Nombre d'activités de formation offertes aux personnels du milieu anglophone	Ces activités de formation étaient offertes pour soutenir la mise en œuvre des programmes d'études dans le cadre du renouveau pédagogique. Cette mise en œuvre est maintenant terminée.	RAG 2012-2013, p. 50
8.2-1	Taux de satisfaction des usagers des services du Ministère à l'égard de l'accès à l'information et des services en ligne	L'indicateur ne permet pas de communiquer une information de gestion significative et pertinente.	RAG 2009-2010, p. 66
8.3-2	Nombre de recommandations mises en œuvre	L'indicateur ne permet pas de communiquer une information de gestion significative et pertinente.	RAG 2011-2012, p. 85
8.5-2	Taux de satisfaction des organismes des réseaux relativement aux systèmes refondus de déclaration de l'effectif et de sanction des études pour l'éducation préscolaire et les ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial	La priorité a été donnée aux activités d'amélioration de la performance du système. Les travaux de stabilisation du système ont été poursuivis en 2011-2012.	RAG 2010-2011, p. 93

Annexe 2

Indicateurs retirés à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)

- 2.5-2 Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études collégiales
- 2.7-2 Nombre d'étudiants étrangers venus étudier au Québec
- 3.1-1 État de l'implantation des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales
- 3.1-2 État d'avancement de l'actualisation de trois programmes préuniversitaires pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise
- 3.2-1 Taux de persévérance après trois ans des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat
- 3.2-2 Taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études
- 3.3-1 Pourcentage d'effectifs totaux ayant bénéficié de services de soutien aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités
- 3.3-2 État de l'implantation des modifications visant la réussite apportées au Règlement sur les études collégiales
- 3.3-3 Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes et étudiants/professeurs pour les cours en administration et en génie dans les universités
- 3.4-1 Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique pluriannuel
- 3.4-2 Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français
- 3.5-1 Montant des ressources financières accordé à la recherche dans les collèges
- 3.5-2 Degré de mise en œuvre du plan de développement de la recherche au collégial
- 3.5-3 Nombre de projets du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels et nombre de centres collégiaux de transfert de technologie subventionnés
- 3.6-1 Proportion des revenus des établissements selon les différentes sources
- 3.6-2 Évolution des transferts fédéraux
- 4.4-2 Pour les universités, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier
- 4.4-3 Pour les cégeps, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier
- 4.5-1 Nombre de recherches publiées sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études
- 4.5-2 Pourcentage de demandes d'aide financière remplies par Internet
- 4.6-1 Pourcentage de bénéficiaires remboursant leur prêt en conformité avec les règles du régime
- 4.6-2 Nombre de personnes bénéficiant du Programme de remise de dette et ampleur du soutien
- 6.1-2 Suivi des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités
- 6.1-3 Mise en application des recommandations du Vérificateur général au regard de la gestion des réseaux des collèges et des universités
- 6.1-4 Évolution du déficit annuel dans les universités
- 6.1-5 Indicateurs généraux et quantitatifs communs aux établissements d'enseignement universitaire

Annexe 3

Lois et règlements

Lois et règlements dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (RLRQ, chapitre C-60)

Loi sur les élections scolaires (RLRQ, chapitre E-2.3)

- ▶ Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires (RLRQ, chapitre E-2.3, r. 1)

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1)

- ▶ Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 1)
- ▶ Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 2)
- ▶ Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 3)

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (RLRQ, chapitre F-4.003)

Loi sur l'Institut national des mines (RLRQ, chapitre I-13.1.2)

Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3)

- ▶ Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 1)
- ▶ Règlement sur les autorisations d'enseigner (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 2)
- ▶ Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2012-2013 (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 3.3) (abrogé)
- ▶ Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2013-2014 (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 3.4)
- ▶ Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 4)
- ▶ Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 5)
- ▶ Règlement sur la détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 6)
- ▶ Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 7)
- ▶ Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 7.1)

- ▶ Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 8)
- ▶ Régime pédagogique de la formation générale des adultes (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 9)
- ▶ Régime pédagogique de la formation professionnelle (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 10)
- ▶ Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 11)
- ▶ Règlement sur le transport des élèves (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 12)

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14)

- ▶ Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14, r. 1)
- ▶ Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14, r. 2)
- ▶ Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire Crie (RLRQ, chapitre I-14, r. 3)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, chapitre M-15)

- ▶ Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, chapitre M-15, r. 1)

Loi sur la sécurité dans les sports (RLRQ, chapitre S-3.1) *(à l'exception des mesures suivantes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique : Chapitre V « Sports de combat pratiqués par des professionnels », Chapitre V.3 « Tir à la cible », article 55.3 ainsi que les articles 20, 21, 26 à 30 et 47 à 53 à l'égard de la pratique du tir à la cible)*

- ▶ Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 1)
- ▶ Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 2)
- ▶ Règlement sur les exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 3)
- ▶ Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 4)
- ▶ Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 5)
- ▶ Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 8)
- ▶ Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (RLRQ, chapitre S-3.1, r. 10)

Lois et règlements dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mais en vertu desquels le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport exerce certaines fonctions

Loi sur l'aide financière aux études RLRQ, chapitre A-13.3)

- ▶ Règlement sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1)

Charte de la langue française – Chapitre VIII – La langue d'enseignement (RLRQ, chapitre C-11)

- ▶ Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (RLRQ, chapitre C-11, r. 2)
- ▶ Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions (RLRQ, chapitre C-11, r. 2.1)
- ▶ Règlement concernant la demande de recevoir de l'enseignement en anglais (RLRQ, chapitre C-11, r. 5)
- ▶ Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (RLRQ, chapitre C-11, r. 6)
- ▶ Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (RLRQ, chapitre C-11, r. 7)
- ▶ Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (RLRQ, chapitre C-11, r. 8)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (RLRQ, chapitre E-1)

Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, chapitre I-13.02)

- ▶ Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, chapitre I-13.02, r. 1)

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1)

Autres lois dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou en vertu desquels le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport exerce certaines fonctions, mais qui ne sont pas intégrés au Recueil des lois et des règlements du Québec

Loi sur la Commission scolaire du Littoral (S.Q. 1966-67, c. 125)

[À l'origine, cette loi était intitulée *Loi concernant la Commission scolaire de la Côte Nord du golfe Saint-Laurent* (S.Q. 1966-67, c. 125). Le titre de la loi a été modifié par la Loi sur l'instruction publique (L.Q. 1988, c. 84, art. 686).]

Loi du mérite scolaire (S.R.Q. 1964, c. 245)

Lois et règlements édictés entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 dans le domaine de l'éducation, du loisir et du sport

Lois

Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives

Projet de loi n° 24,
sanctionné le 14 juin 2013
L.Q. 2013, c. 15

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans

Projet de loi n° 23,
sanctionné le 14 juin 2013
L.Q. 2013, c. 14

Règlements

Avis concernant le nombre de circonscriptions électorales additionnelles que certaines commissions scolaires sont autorisées à établir

Avis du 12 juin 2013
(2013, G.O. 2, 2308)

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2013-2014

Décret n° 692-2013 du 19 juin 2013
(2013, G.O. 2, 2410)

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études

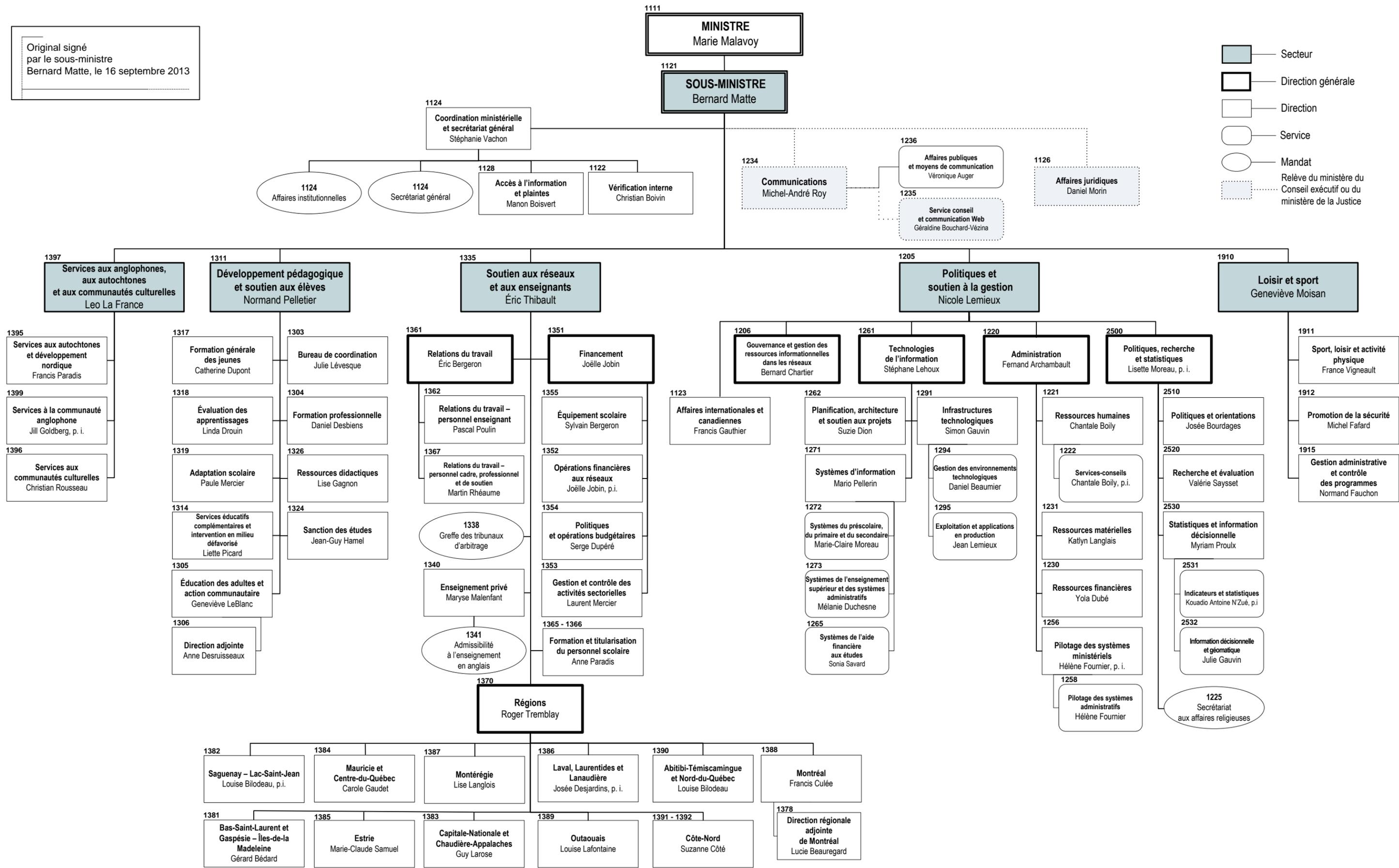
Décret n° 452-2013 du 1^{er} mai 2013
(2013, G.O. 2, 1659A)

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études

Décret n° 984-2013 du 25 septembre 2013 (2013, G.O. 2, 4611)

Original signé
par le sous-ministre
Bernard Matte, le 16 septembre 2013

- Secteur
- Direction générale
- Direction
- Service
- Mandat
- Relève du ministère du
Conseil exécutif ou du
ministère de la Justice



Mission

De par sa loi constitutive, les fonctions du Ministère s'exercent dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, auxquels s'ajoutent les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- ▶ de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- ▶ de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- ▶ de mener des actions concertées avec le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie afin de favoriser la continuité, le développement et l'intégration des parcours éducatifs;
- ▶ de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Vision

Dans une société qui valorise le savoir et la qualification, assurer la réussite et l'épanouissement de tous les Québécois et Québécoises tout au long de la vie grâce à un système d'éducation qui compte parmi les meilleurs

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif tout en soutenant le développement d'une élite sportive qui atteint des performances de haut niveau

Plan stratégique 2009-2013

Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3	Enjeu 4	Enjeu 5	Enjeu 6	Enjeu 7	Enjeu 8
L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans	Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir	Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux	L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation	L'engagement de la population dans un mode de vie actif	Une prestation de services de qualité		
Orientation 1 Améliorer la persévérance et la réussite scolaires	Orientation 2 Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre	Orientation 3 Contribuer au rehaussement des savoirs	Orientation 4 Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études	Orientation 5 Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés	Orientation 6 Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation	Orientation 7 Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise	Orientation 8 Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population
Axes d'intervention et objectifs							
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'enseignement primaire et secondaire 1.1 Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique 1.2 Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire 1.3 S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires 1.4 Réduire la taille des groupes 1.5 Valoriser la profession enseignante 1.6 Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans ■ Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers 1.7 Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) 1.8 Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration ■ La formation professionnelle et l'éducation des adultes 1.9 Soutenir la réussite et la persévérance scolaires en diversifiant les façons d'accéder à la formation et d'acquérir les compétences recherchées ■ La maîtrise du français 1.10 Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'accessibilité à la formation professionnelle et technique, à la formation générale des adultes et à la formation continue 2.1 Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue 2.2 Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle 2.3 Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base 2.4 Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences ■ L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail 2.5 Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique 2.6 Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés ■ La mobilité de la main-d'œuvre 2.7 Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La capacité des établissements d'enseignement supérieur de relever les défis posés par la société du savoir 3.1 Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés 3.2 Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaires des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat ■ La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur 3.3 Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite 3.4 Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial 3.5 Mieux soutenir la recherche 3.6 Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'école, milieu de vie 4.1 S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention 4.2 S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel 4.3 Revoir les encadrements ministériels en vue d'améliorer les services de garde en milieu scolaire ■ La qualité des infrastructures 4.4 Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives ■ L'aide financière aux études 4.5 Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des élèves, étudiantes et étudiants du Québec 4.6 Responsabiliser les élèves, les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le développement de la concertation régionale 5.1 Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires ■ L'adaptation des programmes et des mesures 5.2 Soutenir la formation à distance 5.3 Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone 5.4 Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration 5.5 Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique, en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales 5.6 Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions 5.7 Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions 5.8 Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents 5.9 Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur 6.1 Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics 6.2 Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'activité physique, le loisir et le sport 7.1 Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport 7.2 Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité 7.3 Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale 7.4 Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les services 8.1 S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère 8.2 Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère 8.3 Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats ■ Le personnel et les outils de travail 8.4 Élaborer un plan de gestion des ressources humaines qui tienne compte de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail 8.5 Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques au Ministère

